



Jeudi 9 février 2023 – 19h00
Salle des Fêtes
77171 SOURDUN

LISTE DES DELIBERATIONS

- 1-1 Installation d'un conseiller communautaire de la commune de Provins.
- 1-2 Désignation de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au Syndicat Mixte d'aménagement des bassins versants Bassée-Voulzie-Auxence (S.M.B.V.A).
- 1-3 Désignation d'un délégué titulaire au Syndicat de l'Eau de l'Est Seine-et-Marnais (S2E 77).
- 1-4 Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au S.M.E.T.O.M – G.E.E.O.D.E.
- 1-5 Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.
- 1-6 Budget Principal – Reprise anticipée et affectation définitive des résultats de l'exercice 2022
- 1-7 Budget annexe du S.P.A.N.C – Reprise anticipée et affectation définitive des résultats de l'exercice 2022.
- 1-8 Budget annexe du lotissement – Reprise anticipée et affectation définitive des résultats de l'exercice 2022.
- 1-9 Budget Principal – Vote du Budget Primitif 2023.
- 1-10 Budget annexe du S.P.A.N.C - Vote du Budget Primitif 2023.
- 1-11 Subvention d'équilibre au Budget annexe « lotissement ».
- 1-12 Budget annexe du lotissement - Vote du Budget Primitif 2023.
- 1-13 Subventions 2023 aux associations culturelles et autorisation au Président pour signer les conventions avec les associations.
- 1-14 Autorisation au Président pour signer la convention d'objectifs et de moyens avec LE REXY.
- 1-15 Subvention 2023 à l'association AJECTA et autorisation au Président pour signer la convention avec l'association.
- 1-16 Subventions 2023 aux associations sportives de natation et autorisation au Président pour signer les conventions avec les associations.
- 1-17 Vote d'une subvention à l'Office de Tourisme Intercommunautaire « Provins Tourisme entre Bassée, Montois et Morin » et autorisation au Président à signer la convention relative.

- 1-18 Subvention exceptionnelle en faveur de la Mission Locale du Provinois.
- 1-19 Subvention exceptionnelle 2023 versée à l'association Errance pour son projet de spectacle autour d'un rescapé d'Eysse et Dachau.
- 1-20 Vote d'une subvention en faveur des projets pédagogiques à vocation culturelle de l'école élémentaire de Bannost-Villegagnon et de l'école maternelle Raymond Louis de Provins.
- 1-21 Candidatures au Fond d'Appui aux Initiatives de Transition Ecologique et Solidaire (FAITES) - attribution de subventions 2023.
- 1-22 Vente d'un terrain de 1 500 m² sur la plaine d'activités de Villiers-saint-Georges.
- 1-23 Lancement de l'étude de gouvernance pour la prise de compétence assainissement et demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau de Seine Normandie.
- 1-24 Avenant à la convention stratégique entre la Communauté de communes du Provinois et l'établissement public foncier d'Ile-de-France.
- 1-25 Modification du tableau des effectifs de la Communauté de communes du Provinois.
- 1-26 Approbation du règlement intérieur du Comité Social Territorial.
- 1-27 Compte Epargne Temps (CET) : Modalités d'utilisation et d'indemnisation ; Mise à jour des dispositions réglementaires - Annule et remplace la délibération du 8 décembre 2016.
- 1-28 Congés et absences des agents de la Communauté de communes du Provinois – dispositions légales et réglementaires.
- 1-29 Motion du conseil communautaire de la Communauté de communes du Provinois pour l'exploitation du réseau de bus de son territoire.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2023
Salle des fêtes de Sourdun
77171 SOURDUN**



Jeudi neuf février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sourdun sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 03/02/2023
Date d'affichage : 03/02/2023
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 56
Séance : n°1/1

Étaient présents : Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Jérôme BENECH, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON et Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Virginie HUBLIER – Suppléante (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Flavien BLANCHARD (Rupéreau)

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers en Brie) à Jacques Simony (Voulton), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins).

Martine LEGRAND est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

INSTALLATION DU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNE DE PROVINS

Le conseil communautaire,

Vu le courrier de Monsieur Yves MONNICAULT, conseiller municipal de la commune de Provins adressé à Monsieur le Maire de Provins, l'informant de son intention de démissionner de ses fonctions.

Considérant qu'il convient, dès lors, de procéder à l'installation de monsieur Patrice BOUDIGNAT dans ses fonctions de conseiller communautaire titulaire en remplacement.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 2 février 2023.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Installe Monsieur Patrice BOUDIGNAT, dans ses fonctions de conseiller communautaire titulaire de la commune de Provins.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LA VENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2023
Salle des fêtes de Sourdun
77171 SOURDUN**

Jeudi neuf février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sourdun sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 03/02/2023
Date d'affichage : 03/02/2023
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 56
Séance : n°1/2

Étaient présents : Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Jérôme BENECH, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON et Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Virginie HUBLIER – Suppléante (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Flavien BLANCHARD (Rupéreux)

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers en Brie) à Jacques Simony (Voulton), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins).

Martine LEGRAND est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

DESIGNATION DEUX DELEGUES TITULAIRES ET DEUX DELEGUES SUPPLEANTS AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS BASSEE VOULZIE AUXENCE (S.M.B.V.A)

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2-22 du 23 juillet 2020 portant « désignation des délégués au S.M.B.V.A),

Considérant que suite au décès de monsieur GARNOT (Villiers-Saint-Georges) délégué titulaire et aux démissions de Monsieur Jean-Pierre ROCIPON (Melz-sur-Seine) délégué titulaire, Monsieur Rodolph RENAI (Melz-sur-Seine) délégué suppléant et Madame Clarisse LEDAN (Saint-Brice) déléguée suppléante du S.M.B.V.A, la Communauté de communes doit désigner de nouveaux délégués.

Considérant que :

- Monsieur Michel MENNESSON, propose sa candidature pour la fonction de délégué titulaire (Villiers-saint-Georges)
- Monsieur Francis RAZON propose sa candidature pour la fonction de délégué titulaire (Melz-sur-Seine)
- Monsieur Jean-François ESNAULT propose sa candidature pour la fonction de délégué suppléant (Melz-sur-Seine)
- Madame Virginie BOURON propose sa candidature pour la fonction de déléguée suppléante (Saint-Brice)

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à l'élection de leurs remplacements et d'installer ces délégués dans leurs fonctions au Syndicat Mixte d'aménagement des bassins versants Bassée-Voulzie-Auxence (S.M.B.V.A).

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 2 février 2023.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Désigne :

- Monsieur Michel MENNESSON, dans ses fonctions de délégué titulaire (Villiers-saint-Georges)
- Monsieur Francis RAZON, dans ses fonctions de délégué titulaire (Melz-sur-Seine)
- Monsieur Jean-François ESNAULT, dans ses fonctions de délégué suppléant (Melz-sur-Seine)



- Madame Virginie BOURON, dans ses fonctions de déléguée suppléante (Saint-Brice)

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Provinois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2023
Salle des fêtes de Sourdun
77171 SOURDUN**

Jeudi neuf février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sourdun sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 03/02/2023
Date d'affichage : 03/02/2023
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 56
Séance : n°1/3

Étaient présents : Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BOUTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Jérôme BENECH, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON et Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Virginie HUBLIER – Suppléante (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Flavien BLANCHARD (Rupéreau)

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers en Brie) à Jacques Simony (Voulton), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins).

Martine LEGRAND est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SYNDICAT DE L'EAU DE L'EST SEINE-ET-MARNAIS (S2E77)

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2/21 du 23 juillet 2020 portant « désignation des délégués au Syndicat de l'Eau de l'Est Seine-et-Marnais ».

Considérant que suite à la demande de Monsieur Jean-Pierre ROCIPON de quitter son poste de délégué titulaire au Syndicat de l'Eau de l'Est Seine-et-Marnais, la Communauté de communes doit désigner un nouveau délégué.

Considérant que Monsieur Pierre POUHEY-MOUNOU, propose sa candidature.

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à l'élection de son remplacement.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 2 février 2023.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Désigne monsieur Pierre POUHEY-MOUNOU dans ses fonctions de délégué titulaire au Syndicat de l'Eau de l'Est Seine-et-Marnais.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Provinois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2023
Salle des fêtes de Sourduin
77171 SOURDUN**

Jeudi neuf février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sourduin sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 03/02/2023
Date d'affichage : 03/02/2023
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 56
Séance : n°1/4

Etaient présents : Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Jérôme BENECH, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON et Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Virginie HUBLIER – Suppléante (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourduin), Tony PITA et Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Flavien BLANCHARD (Rupéroux)

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers en Brie) à Jacques Simony (Voulton), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins).

Martine LEGRAND est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SMETOM-GEEODE

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2/17 du 23 juillet 2020 portant « désignation des délégués au SMETOM-GEEODE ».

Considérant que suite aux démissions de Madame Corinne GOMES déléguée titulaire et Monsieur Jean-Pierre ROCIPON, délégué suppléant du SMETOM-GEEODE, la Communauté de communes doit désigner de nouveaux délégués,

Considérant que :

- Madame Katia LAMBERT, propose sa candidature pour la fonction de déléguée titulaire,
- Madame Laure MASSON propose sa candidature pour la fonction de déléguée suppléante.

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à l'élection à leurs remplacements,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 2 février 2023,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Désigne

- Madame Katia LAMBERT, dans ses fonctions de déléguée titulaire,
- Madame Laure MASSON, dans ses fonctions de déléguée suppléante.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Provinois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2023
Salle des fêtes de Sourdun
77171 SOURDUN**

Jeudi neuf février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sourdun sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 03/02/2023
Date d'affichage : 03/02/2023
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 56
Séance : n°1/5

Étaient présents : Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Marline LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Jérôme BENECH, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON et Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Virginie HUBLIER – Suppléante (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Vouffon), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Flavien BLANCHARD (Rupéreux)

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers en Brie) à Jacques Simony (Vouffon), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins).

Martine LEGRAND est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu la loi sur l'Egalité réelle du 4 août 2014,

Vu le décret d'application de cette loi du 24 juin 2015.

Vu le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Considérant que pour les E.P.C.I de plus de 20 000 habitants, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes doit être présenté à l'assemblée délibérante préalablement aux débats sur le projet de budget.

Considérant que la présentation de ce rapport par l'exécutif est donc obligatoire et doit donner lieu à une prise acte par une délibération spécifique.

Considérant que le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est joint en annexe de la présente délibération.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 2 février 2023.

Considérant l'avis favorable du Comité Social Technique du 6 février 2023.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Dit que ce Rapport sera transmis au Préfet et sera publié sur le site internet de la Communauté de Communes du Provinois.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Affiché le **16 FEV. 2023**

ID : 077-200037133-20230209-1_5_2023-DE



Communauté de Communes du Provinois
Conseil Communautaire du 09/02/2023



**Rapport sur la situation
en matière d'égalité entre
les femmes et les hommes***

*Les données qui composent le rapport égalité H/F sont des données de 2021 en lien avec les données qui composent le Rapport Social Unique.

SOMMAIRE

1. L'égalité hommes-femmes dans la FPT : Un principe constitutionnel encadré...page 3
 - 1.1. Cadre légal
 - 1.1.1. Principe constitutionnel
 - 1.1.2. Protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la FPT : 02.08.2013
 - 1.1.3. Loi du 21 février 2014
 - 1.1.4. Loi du 4 août 2014
 - 1.1.5. Décret N°2015-761 du 24 juin 2015
 - 1.1.6. Loi n°2016-483 du 20 avril 2016
 - 1.1.7. Loi n° 2016-1088 du 08 août 2016
 - 1.1.8. Circulaire du 22 décembre 2016
2. Constat de la Fonction Publique Territoriale en 2019..... page 5
3. La Communauté de Commune du Provinois (CC)..... page 5
 - 3.1 Les données quantitatives
 - 3.2 Les données démographiques
 - 3.3 La structure de l'effectif
 - 3.4 Les mouvements du personnel
 - 3.5 La formation
 - 3.6 La rémunération
 - 3.7 Les conditions de travail



1. L'égalité hommes-femmes dans la FPT : un principe constitutionnel encadré

1.1. Le cadre légal

1.1.1 Principe constitutionnel

Depuis le préambule de la Constitution d'octobre 1946, l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel sur le fondement duquel la loi garantit aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines.

L'article premier de la Constitution, modifié par la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008, pose le principe selon lequel « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. ».

1.1.2 Protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la FPT – 02/08/2013

Le 8 mars 2013, sous l'égide du Premier Ministre et de la Ministre en charge de la Fonction publique, l'ensemble des employeurs publics et des organisations syndicales ont signé un accord afin de mettre en œuvre une série d'engagements en faveur de l'égalité professionnelle hommes femmes.

Les 15 mesures prévues se déclinent selon quatre axes :

- le dialogue social comme élément structurant pour parvenir à l'égalité professionnelle ;
- rendre effective l'égalité dans les parcours professionnels et les rémunérations ;
- une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- la prévention des violences et harcèlements sur le lieu de travail.

1.1.3 Loi du 21 février 2014

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dispose en effet en son article 1er que la politique de la ville vise à « concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers prioritaires, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée. »

1.1.4 Loi du 4 août 2014

La Loi du 4 août 2014 prévoit que :

- Le maire (pour les communes de plus de 20 000 habitants) doit présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité au sein de la collectivité territoriale, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.
- La collectivité territoriale doit s'engager, selon ses compétences, dans un objectif d'égalité dans une dizaine de domaines d'action : lutte contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité, lutte contre la précarité des femmes, égalité professionnelle et salariale, mixité dans les métiers, égal accès aux mandats électoraux et aux fonctions électives, égalité de traitement, entrepreneuriat féminin.....
- Dans les relations avec l'administration, la loi indique que les correspondances des autorités administratives sont adressées aux usagers sous leur nom de naissance, sauf demande expresse de la personne concernée de voir figurer son nom d'usage.
- En matière de commande publique, ne pourront soumissionner à un marché que les personnes qui, au 31 décembre de l'année précédant celle du lancement de la consultation, auront mis en œuvre l'obligation de négociation sur les objectifs d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes dans l'entreprise. Interdiction de soumissionner qui s'applique aussi aux délégations de service public.

1.1.5 Décret n° 2015-761 du 24 juin 2015

Ce décret concerne les départements, les régions, les communes de plus de 20 000 habitants; il impose aux présidents de ces différents exécutifs de présenter chaque année, « préalablement à la préparation de leur budget », un rapport sur « la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur (leur) territoire.

1.1.6 Loi n° 2016-483 du 20 avril 2016

L'article 9 bis du titre I du statut général des fonctionnaires, modifié par la loi n° 2016-486 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, prévoit qu'au prochain renouvellement général des instances de représentation du personnel, les listes de candidats aux élections professionnelles seront composées d'un nombre de femmes et d'hommes proportionnel aux effectifs respectifs représentés au sein de l'instance concernée. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2019, une représentation équilibrée doit s'appliquer aux collèges des organisations syndicales et des employeurs publics au sein du Conseil commun de la fonction publique, du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat, du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale et du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière.

1.1.7 Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016

Cette loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels a introduit la condamnation des agissements sexistes dans le statut général de la fonction publique (art. 6 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires).

1.1.8 Circulaire du 22 décembre 2016

Cette circulaire réaffirme les quatre priorités essentielles : l'engagement des ministères à candidater au label diversité et, dans le cadre du dispositif « alliance », au label égalité professionnelle ; ensuite, l'égalité de traitement en matière de recrutement, de parcours professionnels et de rémunération ; l'innovation dans les organisations de travail et en matière d'action sociale pour améliorer l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ; la prévention et la réponse appropriée aux violences, au harcèlement sexuel et moral et aux agissements sexistes.

L'égalité entre les femmes et les hommes a été officiellement reconnue comme une grande cause nationale par un discours prononcé à l'Elysée, lors de la journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre 2017.

2 Constat de la fonction publique en 2021

Au 31 décembre 2021, la Fonction Publique compte en France 5 716 600 millions de fonctionnaires (hors contrats aidés), répartis comme suit :

Fonction publique	Nombre d'agents	Pourcentage/total	Age moyen	Part des femmes
Fonction publique d'Etat	2 522 000	44,12 %	43,7 ans	60.00%
Fonction publique territoriale	1 977 000	34,58 %		
Fonction publique hospitalière :	1 217 000	21,30 %		

3 La Communauté de Communes du Provinois (CC)

La CC a la volonté de garantir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et de favoriser le développement de la mixité professionnelle qui constitue un facteur d'enrichissement collectif et un gage d'égalité salariale.

3.1 Les données quantitatives

3.1.1 Effectif permanent

Au 31 décembre 2021, la collectivité compte **99 agents (titulaires et contractuels)**, répartis comme suit :

- 61 femmes dont 18 titulaires
- 38 hommes dont 8 titulaires

3.1.2 Dispositifs de l'emploi (effectif non permanent)

Type de contrat	Femmes	Hommes
CDD ayant travaillé au moins 1 jour en 2021	61	31
Vacataires ayant travaillé au moins 1 heure en 2021	/	/
Assistantes maternelles	/	/
CUI (Contrat Unique d'Insertion)	1	/
Adulte-relais	/	/
Emplois d'Avenir	/	/
Apprenti(e)s	1	2
Service Civique	/	/
Stages	/	/

3.2 Les données démographiques

3.2.1 L'âge

L'âge moyen du personnel de la Communauté de Communes en 2021 est de 40 ans.

La tranche dominante se situe chez les 30 – 49 ans

3.2.2 Part des agents de plus de 55 ans

La part des agents de plus de 55 ans au 31 décembre 2021 représente 19% de l'effectif permanent.

	Titulaires	Femmes	Hommes
Nombre d'agents de plus de 55 ans	7	6	1
Part de l'effectif concerné	100%	85,71 %	14,29 %

En 2021, aucun départ à la retraite.

3.3 La structure de l'effectif

3.3.1 Répartition de l'effectif permanent par catégorie (A,B,C)

	A	B	C
Hommes	3	19	16
Femmes	3	19	39

Au vu de la répartition par genre et par catégorie, les femmes ne semblent pas confrontées à des difficultés manifestes limitant leur accès aux catégories d'encadrement et d'encadrement intermédiaire (catégorie A et B).

3.3.2 Répartition de l'effectif permanent par filière et par genre

		F	M
Filière administrative	Catégorie A	2	2
	Catégorie B	3	0
	Catégorie C	7	1
	Total	12	3
Filière animation	Catégorie B	1	0
	Catégorie C	23	7
	Total	24	7
Filière culturelle	Catégorie A	0	0
	Catégorie B	6	14
	Catégorie C	0	0
	Total	6	14
Filière Sociale	Catégorie A	1	0
	Catégorie B	0	0
	Catégorie C	0	0
	Total	1	0
Filière sportive	Catégorie A	0	0
	Catégorie B	9	4
	Catégorie C	2	2
	Total	11	6
Filière technique	Catégorie A	0	1
	Catégorie B	0	1
	Catégorie C	7	6
	Total	7	8
Total général		61	38

Cette répartition n'échappe pas aux représentations classiques des métiers, comprenant des îlots masculins dans les filières sportives et des îlots féminins en filière administrative, d'animation et sanitaire-sociale. On remarque aussi l'importance des contingents féminins dans la catégorie C. Mais ces chiffres témoignent aussi d'une évolution progressive de la mixité.

3.4 Les mouvements de personnel

Le processus de recrutement de la Communauté de Communes est neutre et égalitaire, utilisant des critères identiques pour les hommes et les femmes. Les libellés des offres d'emploi sont sans aucune référence au sexe ou à une quelconque terminologie discriminante.

Les recrutements			
Titulaires	Femmes	Hommes	Total
Dont recrutement direct	0	0	0
Dont par recrutement sur concours	0	0	0
Dont par voie de mutation	0	1	1
Total	0	1	1

3.5 La formation

La formation professionnelle répond aux besoins en développement des compétences de la CC (évolution des métiers, de l'organisation des services et applications législatives) et aux besoins des agents (évolution de carrière, projet mobilité). En 2021, **46 jours** de formations ont été suivis par les agents sur des emplois permanents.

3.6 La rémunération

Ce que dit le droit sur l'interdiction de discrimination dans la rémunération et le déroulement de la carrière :

«Aucune discrimination directe ou indirecte ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leur sexe ». Diverses dispositions du Code du travail prévoient que tout employeur est tenu d'assurer, pour un même travail ou un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes. Ce principe interdit toute discrimination de salaire fondée sur le sexe. Tous les employeurs et tous les salariés sont concernés, qu'ils relèvent ou non du Code du travail. Les salariés du secteur public sont donc également visés. (article 6 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires).

La rémunération brute moyenne annuelle :

- 11 981,36 € pour les hommes
- 12 841,16 € pour les femmes

Les femmes recrutées en catégorie B sont présentes sur le centre aquatique. Elles sont aussi plus nombreuses que les hommes dans la catégorie C (ALSH). Telles sont les raisons qui expliquent la différence de salaire.

3.7 Tableau de l'année 2021 : Avec IFSE (hors NBI, SFT et HS)

- Rémunération moyenne brute annuelle par catégorie et par sexe :

	Hommes	Femmes
catégorie A	40 053,12 €	34 356,37 €
catégorie B	10 485,57 €	15 928,49 €
catégorie C	6 135,95 €	8 552,67 €

3.8 Les conditions de travail



3.8.1 Temps de travail

La répartition des femmes au sein de la collectivité comme au sein de la fonction publique reflète la représentation sociétale de la femme dans le monde du travail.

Les agents occupant un emploi à temps non complet sont majoritairement des femmes. Il faut ajouter à ces éléments que les femmes sont concernées par des interruptions de carrières pour obligations familiales.

Emploi à temps non complet

57 agents permanents (titulaires ou contractuel) à temps non complet :

- 25 hommes
- 32 femmes

Emploi à temps partiel

% temps partiel	2020	
	Hommes	Femmes
50 à 59 %		
60 à 69 %		
70 à 79 %		
80 à 89 %	1	2
90 à 99 %		1
	1	3

75,00 % des agents à temps partiel sont des femmes.

3.8.2 Le Compte Épargne Temps :

	Nombre de personnes bénéficiant d'un CET	% H/F
Femmes	12	85,71
Hommes	2	14,29
Total	14	100

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Affiché le **16 FEV. 2023**

ID : 077-200037133-20230209-1_5_2023-DE

	Jours épargnés au 31/12/2021		Jours utilisés en 2021		Jours indemnisés en 2021		TOTAL	
	Nombre de personnes concernées	% H/F	Nombre de personnes concernées	% H/F	Nombre de personnes concernées	% H/F	(jours épargnés – jours utilisés et indemnisés)	
Femmes	232.50	76,61	0		0		232.5	85,59%
Hommes	71.00	23,39	12	100	10	100	49	17,41%
Total	303.50	100	12	100	10	100	281.50	100,00%

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2023
Salle des fêtes de Sourdon
77171 SOURDUN**

Jeudi neuf février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sourdon sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 03/02/2023
Date d'affichage : 03/02/2023
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 56
Séance : n°1/6

Etaient présents : Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Jérôme BENECH, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON et Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Virginie HUBLIER – Suppléante (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourdon), Tony PITA et Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Flavien BLANCHARD (Rupéreau)

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers en Brie) à Jacques Simony (Voulton), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins).

Martine LEGRAND est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

BUDGET PRINCIPAL – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats.

Considérant que ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- ✓ Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2022 (établis par l'ordonnateur),

Considérant qu'il est demandé à l'assemblée communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2022 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2022	18 801 863,24	19 362 383,08	560 519,84
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		2 913 652,83	2 913 652,83
	Résultats à affecter	18 801 863,24	22 276 035,91	3 474 172,67
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2022	2 490 465,86	2 692 096,69	201 630,83
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>	147 092,70		-147 092,70
	Solde global d'exécution	2 637 558,56	2 692 096,69	54 538,13
Restes à réaliser au 31/12/2022	Fonctionnement			
	Investissement	489 057,14	436 858,86	-52 198,28
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	3 126 615,70	3 128 955,55	2 339,85
Résultats cumulés 2022 (y compris RAR en Inv)		21 928 478,94	25 404 991,46	3 476 512,52
Affectation 2022	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			0,00
	Report en fonctionnement en Recettes			3 474 172,67

Résultat global de la section de fonctionnement 2022	3 474 172,67
Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	54 538,13
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2022	-52 198,28
Excédent de financement de la section d'investissement	2 339,85
Couverture du besoin de financement 2022 (compte 1068)	0,00
Solde du résultat de fonctionnement	3 474 172,67

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 2 février 2023.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Constata et approuve les résultats de l'exercice 2022 pour le budget principal comme présentés ci-dessus.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Résultats 2022 du Budget Principal CDDP

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le **22 FEV. 2023**

ID : 077-200037133-20230209-1_6_2023-DE

		Dépenses	Recettes	Soie (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2022	18 801 863,24	19 362 383,08	560 519,84
	Résultats antérieurs reportés <i>li. ne 002</i>		2 913 652,83	2 913 652,83
	Résultats à affecter	18 801 863,24	22 276 035,91	3 474 172,67
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2022	2 490 465,86	2 692 096,69	201 630,83
	Résultats antérieurs reportés <i>li. ne 001</i>	147 092,70		-147 092,70
	Soide global d'exécution	2 637 558,56	2 692 096,69	54 538,13
Restes à réaliser au 31/12/2022	Fonctionnement			
	Investissement	489 057,14	436 858,86	-52 198,28
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	3 126 615,70	3 128 955,55	2 339,85
Résultats cumulés 2022 (y compris RAR en Invst)		21 928 478,94	25 404 991,46	3 476 512,52
Affectation 2022	Prévision d'affectation en réserve <i>com. te 1068</i>			0,00
	Report en fonctionnement en Recettes			3 474 172,67

Résultat global de la section de fonctionnement 2022	3 474 172,67
Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	54 538,13
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2022	-52 198,28
Excédent de financement de la section d'investissement	2 339,85
Couverture du besoin de financement 2022 (compte 1068)	0,00
Solde du résultat de fonctionnement	3 474 172,67

24/01/2023



MME GROLLEAU Valérie
INSPECTRICE DIVISIONNAIRE



ENGAGEMENTS REPORTES

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_6_2023-DE

Budget : **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINCIS** Exercice : **2022** Section : **INVESTISSEMENT**



ENGAGEMENT	FONCT	NATUR	OPERATIO	TERS	SOLDE ENG.	ENGAGE	DEGAGE	GESTION	SERV	ANTENNE
CC21-01196P	61	1311		ETAT	39 122,89 TTC	39 122,89 TTC	TTC	DVPT	EC	
SUBV. REHABILITATION FRICHE LONGUEVILLE / DSIL 2020										
COMM. SERV FAIT										
CC22-01194P	61	1311		ETAT	5 877,11 TTC	5 877,11 TTC	TTC	DVPT	EC	
SUBV. REHABILITATION FRICHE DE LONGUEVILLE DSIL 2020										
COMM. SERV FAIT										
CC22-01195P	61	1311		ETAT	55 515,36 TTC	55 515,36 TTC	TTC	DVPT	EC	
SUBV. REHABILITATION FRICHE DE LONGUEVILLE FONDS FRICHE										
COMM. SERV FAIT										
CC21-01271P	516	1312		CONSEIL REGIONAL IDF	1 324,40 TTC	1 324,40 TTC	TTC	DVPT	EC	
SUBV. ABR I A VELO - CONVENTION CP2020-459 DU 13/11/2020										
COMM. SERV FAIT										
CC21-01198P	61	1312		CONSEIL REGIONAL IDF	11 169,88 TTC	11 169,88 TTC	TTC	DVPT	EC	
SUBV. REHABILITATION FRICHE LONGUEVILLE										
COMM. SERV FAIT										
CC22-01196P	61	1312		CONSEIL REGIONAL IDF	15 299,44 TTC	15 299,44 TTC	TTC	DVPT	EC	
SUBV. REHABILITATION FRICHE DE LONGUEVILLE										
COMM. SERV FAIT										
CC22-01189P	414	1313		CONSEIL DEPARTEMENTAL	70 000,00 TTC	70 000,00 TTC	TTC	SANTE	CS	
CID / AMENGT CENTRE DE SANTE										
COMM. SERV FAIT										
CC19-01180P	61	13141		COMMUNE DE LONGUEVILLE	30 635,80 TTC	30 635,80 TTC	TTC	DVPT	EC	
PART SUBVENTION FRICHE DE LONGUEVILLE - PHASE 1										
COMM. SERV FAIT										
CC22-01190P	414	1318		AGENCE REGIONALE DE SANT	74 371,00 TTC	74 371,00 TTC	TTC	SANTE	CS	
SUBVENTION										
COMM. SERV FAIT										

ENGAGEMENTS REPORTES

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_6_2023-DE

CC22-01221P 510	1321	ETAT	10 000.00 TTC	10 000.00 TTC	TTC URBA URBA
SUBVENTION LOGICIEL URBA					
COMM. SERV. FAIT					
CC22-01183P 323	13361	ETAT	96 779.00 HT	96 779.00 HT	HT CTRE AQU CAP
ARRETE DETR 2022/DCSE/BC/DETR074 DU 14/03/2022					
COMM. SERV. FAIT					
CC20-00483P 633	13361	ETAT	26 544.00 TTC	26 544.00 TTC	TTC DVPT ECO OT
SUBV. CLASSES PATRIMOINE / ARRETE 2020/DRCL/BFL/DETR035					
COMM. SERV. FAIT					
TOTAL			436 858.86 TTC	436 858.86 TTC	TTC

24/01/2023

MME GROLEAU Valérie
 INSPECTRICE DIVISIONNAIRE

DE PROVINS
 077
 040
 77160

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DU PROVINOIS

alme...

ENGAGEMENTS REPORTES

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_6_2023-DE

Budget : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINCIS Exercice : 2022 Section : INVESTISSEMENT

ENGAGEMENT	FONCT	NATUR	OPERATIO	TIERS	SOLDE ENG.	ENGAGE	DEGAGE	GESTION	SERV	ANTENNE
CC21090101	323	2031		MISSION H2O	975.00 HT	975.00 HT	HT	CTRE	AQU	CAP

Mission AMO Etude de faisabilité pour une plaine d e jeux extérieurs sur le solarium du Centre Aquati

COMM. SERV FAIT

CC22069001	323	2031		PROPOUIS	25 875.00 HT	25 875.00 HT	HT	CTRE	AQU	CAP
------------	-----	------	--	----------	--------------	--------------	----	------	-----	-----

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un aménagement ludique extérieur

COMM. SERV FAIT

CC22025901	61	2031		ALISEA	3 330.00 TTC	3 330.00 TTC	TTC	DNPT	EC	
------------	----	------	--	--------	--------------	--------------	-----	------	----	--

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage développ ement durable sur le projet de réhabilitation de l

COMM. SERV FAIT

CC2118701	61	2031		AMENAGEMENT 77	13 200.00 TTC	13 200.00 TTC	TTC	DNPT	EC	
-----------	----	------	--	----------------	---------------	---------------	-----	------	----	--

Mandat d'études préalables en vue de créer les conditions de mise en oeuvre d'une opération d'aménag

COMM. SERV FAIT

CC22075701	61	2031		BTP CONSULTANTS SAS	5 880.00 TTC	5 880.00 TTC	TTC	DNPT	EC	JOUY
------------	----	------	--	---------------------	--------------	--------------	-----	------	----	------

Mission Contrôle technique réalisation gare routière à Jouy le Châtel

COMM. SERV FAIT

CC22075801	61	2031		BTP CONSULTANTS SAS	4 752.00 TTC	4 752.00 TTC	TTC	DNPT	EC	JOUY
------------	----	------	--	---------------------	--------------	--------------	-----	------	----	------

Mission SPS réalisation gare routière à Jouy le Châtel

COMM. SERV FAIT

CC2119201	61	2031		COVA	18 278.40 TTC	18 278.40 TTC	TTC	DNPT	EC	
-----------	----	------	--	------	---------------	---------------	-----	------	----	--

Etude de circulation et de stationnement

COMM. SERV FAIT

CC2118801	61	2031		CHAMP LIBRE	21 600.00 TTC	21 600.00 TTC	TTC	DNPT	EC	
-----------	----	------	--	-------------	---------------	---------------	-----	------	----	--

Mission de conception urbaine / architecturale / paysagère et technique sur le projet de réhabilitat

COMM. SERV FAIT

CC22054101	61	2031		CREMNITZER JEAN BERNARD	840.00 TTC	840.00 TTC	TTC	DNPT	EC	
------------	----	------	--	-------------------------	------------	------------	-----	------	----	--

Mission de conception urbaine / architecturale / paysagère et technique et pour le projet de réhabilit

COMM. SERV FAIT

ENGAGEMENTS REPORTES

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_6_2023-DE

CC21119401P 61	2031	CUBE2	5 850,00 TTC	5 850,00 TTC	TTC	DMPT ECO	
Mission de conception urbaine / architecturale / paysagère et technique sur le projet de réhabilitation							
COMM. SERV FAIT							
CC22025701P 61	2031	EVEN CONSEIL SAS	6 780,00 TTC	6 780,00 TTC	TTC	DMPT ECO	
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage développement durable sur le projet de réhabilitation de l							
COMM. SERV FAIT							
CC21119101P 61	2031	HUB ENVIRONNEMENT	4 320,00 TTC	4 320,00 TTC	TTC	DMPT ECO	
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de sites et sols pollués sur le projet de réhab							
COMM. SERV FAIT							
CC2202401P 61	2031	JAKUBCZAK DIDIER	36 000,00 TTC	36 000,00 TTC	TTC	DMPT ECO	JOUY
Réalisation de maîtrise d'oeuvre pour la création de gare routière de Jouy le Châtel							
COMM. SERV FAIT							
CC22049701P 61	2031	NDBD	10 800,00 TTC	10 800,00 TTC	TTC	DMPT ECO	
Mission AMO en matière de concertation publique - réhabilitation fiche Degond à Longueville/Etapes 1							
COMM. SERV FAIT							
CC20096301P 61	2031	PROPOLIS	25 110,00 TTC	25 110,00 TTC	TTC	DMPT ECO	JOUY
Phase 1 - Etat des lieux et pré-programmation							
COMM. SERV FAIT							
CC22118901P 020	2051	JVS MAIRSTEM	298,80 TTC	298,80 TTC	TTC	ADM	ADM
Pack office home et business 2021							
COMM. SERV FAIT							
CC17039901P 414	2115	CONSEIL DEPARTEMENTAL	135,00 TTC	135,00 TTC	TTC	DMPT ECO MSV	
Acquisition bâtiment "ancienne Gendarmerie" situé 7 4-76 Rue de Provins à Villers St Georges							
COMM. SERV FAIT							
CC22111101P 414	21328	LETELLIER AXEL ET BOURTAYRE DA	10 400,00 TTC	10 400,00 TTC	TTC	SANTE	CS
Acquisition locaux CMA ss Place Honoré de Balzac - PROVINS							
COMM. SERV FAIT							
CC21126801P 518	2138	ABRI P LLS	2 426,64 TTC	2 426,64 TTC	TTC	DMPT ECO	
Abri vélos Grand Lieu NC 8x2,5 - réf. Z7057							
COMM. SERV FAIT							

ENGAGEMENTS REPORTES

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_6_2023-DE

CC22040101P 01	21568	ARLI	221.91 TTC	221.91 TTC	TTC	DVPT ECO GEND		
Extincteur 6l eau + additif écologique - réf. A018 077								
COMM. SERV FAIT								
CC22092501P 633	21568	ARLI	193.14 TTC	193.14 TTC	TTC	DVPT ECO OT		
Extincteur 2kg CO2								
COMM. SERV FAIT								
CC22118902P 020	21838	JVS MAIRISTEM	1018.80 TTC	1018.80 TTC	TTC	ADM	ADM	
Portable Premium / replicateur de ports et extension de garantie								
COMM. SERV FAIT								
CC22053901P 338	21838	JVS MAIRISTEM	192.00 TTC	192.00 TTC	TTC	ADM	ALSH	HAUTS PRO
Monteur LED multimédia 24" Full HD								
COMM. SERV FAIT								
CC22122801P 338	2185	ORANGE	45.48 TTC	45.48 TTC	TTC	ADM	ALSH	LONG CH
Téléphone Samsung Galaxy A13 V2 noir 64Go								
COMM. SERV FAIT								
CC20072401P 020	2188	UMHS	153.60 TTC	153.60 TTC	TTC	DVPT ECO STEC		
Marchepied 4 marches								
COMM. SERV FAIT								
CC22115301P 323	2313	DAUKIA GROUPE EDF	59 274,87 HT	59 274,87 HT	HT	CTRE AQU	CAP	
Mise en place d'un éclairage LEDS dans le Centre A quatique								
COMM. SERV FAIT								
CC22076101P 323	2313	PAGOT	117 094,85 HT	117 094,85 HT	HT	CTRE AQU	CAP	
Travaux de rénovation du Centre Aquatique du Provinois situé Route de Nanteuil à PROVINS cf marché								
COMM. SERV FAIT								
CC22111201P 414	2313	PAGOT	55 926,67 TTC	55 926,67 TTC	TTC	SANTE	CS	
Travaux d'aménagement centre de santé Place Honoré de Balzac cf devis Z2100428 du 22/08/2022								
COMM. SERV FAIT								
CC22114801P 01	2313	KLB	4 797,66 TTC	4 797,66 TTC	TTC	DVPT ECO CHEN		
Installation d'une chaudière gaz murale à condensa fon								
COMM. SERV FAIT								



ENGAGEMENTS REPORTES

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_6_2023-DE

CC22103401	633	2313	FONTES-MOURET SARL	14 976.00 TTC	14 976.00 TTC	TTC DVPT ECO OT
Protection et balisage des zones de travail						
COMM. SERV FAIT						
CC18070101	414	2314	QUALICONSULT	1 440.00 TTC	1 440.00 TTC	TTC DVPT ECO MSS
Mission de contrôle technique						
COMM. SERV FAIT						
CC20021101	518	2314	DOMINIQUE BON INGENIERIE	3 000.00 TTC	3 000.00 TTC	TTC DVPT ECO
Contrat de maîtrise d'oeuvre pour les études en vue de la création d'un parking relais sur un terrain						
COMM. SERV FAIT						
CC2100140P	618	2314	DOMINIQUE BON INGENIERIE	2 280.00 TTC	2 280.00 TTC	TTC DVPT ECO
MO POUR ETUDE PARKING SAINTE COLUMBE						
COMM. SERV FAIT						
CC17038201	633	2314	ORANGE LILLE CAISSE IMMO	1 314.00 TTC	1 314.00 TTC	TTC DVPT ECO CPER
Etude, conseil, suivi travaux et recette de conformité des infrastructures jusqu'à l'opération						
COMM. SERV FAIT						
CC22103301	61	2315	RMB TP SARL	30 277.32 TTC	30 277.32 TTC	TTC DVPT ECO POIG
Installation de chantier, mise en protection, balisage et signalisation du site - forfait						
COMM. SERV FAIT						
TOTAL				489 057.14 TTC	489 057.14 TTC	TTC

24/01/2023



MME GROUPEAU Valérie
 INSPECTRICE DIVISIONNAIRE



BUDGET PRINCIPAL – REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2022 (établis par l'ordonnateur),

Il sera demandé à l'assemblée communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2022 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2022	18 801 863,24	19 362 383,08	560 519,84
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		2 913 652,83	2 913 652,83
	Résultats à affecter	18 801 863,24	22 276 035,91	3 474 172,67
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2022	2 490 465,86	2 692 096,69	201 630,83
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>	147 092,70		-147 092,70
	Solde global d'exécution	2 637 558,56	2 692 096,69	54 538,13
Restes à réaliser au 31/12/2022	Fonctionnement			
	Investissement	489 057,14	436 858,86	-52 198,28
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	3 126 615,70	3 128 955,55	2 339,85
Résultats cumulés 2022 <i>(y compris RAR en Inv)</i>		21 928 478,94	25 404 991,46	3 476 512,52
Affectation 2022	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			0,00
	Report en fonctionnement en Recettes			3 474 172,67

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants affectés, l'Assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivante le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2023.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Affiché le **22 FEV, 2023**
ID : 077-200037133-20230209-1_6_2023-DE

Résultat global de la section de fonctionnement 2022	3 474 172,67
Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	54 538,13
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2022	-52 198,28
Excédent de financement de la section d'investissement	2 339,85
Couverture du besoin de financement 2022 (compte 1068)	0,00
Solde du résultat de fonctionnement	3 474 172,67

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif du Budget Principal.

Le conseil communautaire est invité à délibérer pour constater et approuver les résultats définitifs de l'exercice 2022, et autoriser le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2023
Salle des fêtes de Sourdun
77171 SOURDUN**

Jeudi neuf février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinçois se sont réunis à la salle des fêtes de Sourdun sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinçois.

Date de convocation : 03/02/2023
Date d'affichage : 03/02/2023
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 56
Séance : n°1/7

Etaient présents : Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Jérôme BENECH, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON et Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Virginie HUBLIER – Suppléante (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Flavien BLANCHARD (Rupéreux)

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers en Brie) à Jacques Simony (Voulton), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins).

Martine LEGRAND est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C – REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats,

Considérant que ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public,

Considérant qu'il est demandé à l'assemblée communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2022 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2022	39 198,02	0,00	-39 198,02
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		52 597,52	52 597,52
	Résultats à affecter	39 198,02	52 597,52	13 399,50
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2022	22 239,83	30 464,24	8 224,41
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>		199 894,74	199 894,74
	Solde global d'exécution	22 239,83	230 358,98	208 119,15
Restes à réaliser au 31/12/2022	Fonctionnement			
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	22 239,83	230 358,98	208 119,15
Résultats cumulés 2022 (y compris RAR en Inv)		61 437,85	282 956,50	221 518,65
Affectation 2022	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			0,00
	Report en fonctionnement en Recettes			13 399,50

Résultat global de la section de fonctionnement 2022	13 399,50
Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	208 119,15
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2022	0,00
Excédent de financement de la section d'investissement	208 119,15
Couverture du besoin de financement 2022 (compte 1068)	0,00
Solde du résultat de fonctionnement	13 399,50

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 2 février 2023.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Constate et approuve les résultats définitifs de l'exercice 2022 pour le budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif comme présentés ci-dessus.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Résultats 2022 du Budget Annexe SPANC

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le **22 FEV. 2023**

ID : 077-200037133-20230209-1_7_2023-DE

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2022	39 198,02	0,00	-39 198,02
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		52 597,52	52 597,52
	Résultats à affecter	39 198,02	52 597,52	13 399,50
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2022	22 239,83	30 464,24	8 224,41
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>		199 894,74	199 894,74
	Solde global d'exécution	22 239,83	230 358,98	208 119,15
Restes à réaliser au 31/12/2022	Fonctionnement			
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement (y compris RAR)	Investissement	22 239,83	230 358,98	208 119,15
Résultats cumulés 2022 (y compris RAR en Invst)		61 437,85	282 956,50	221 518,65
Affectation 2022	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			0,00
	Report en fonctionnement en Recettes			13 399,50

Résultat global de la section de fonctionnement 2022	13 399,50
Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	208 119,15
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2022	0,00
Excédent de financement de la section d'investissement	208 119,15
Couverture du besoin de financement 2022 (compte 1068)	0,00
Solde du résultat de fonctionnement	13 399,50

24/01/2023



[Signature]

MME GROLEAU Valérie
INSPECTRICE COMMISSIONNAIRE



[Signature]

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2023
Salle des fêtes de Sourdun
77171 SOURDUN**

Jeudi neuf février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sourdun sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 03/02/2023
Date d'affichage : 03/02/2023
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 56
Séance : n°1/8

Etaient présents : Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICCIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Jérôme BENECH, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON et Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Virginie HUBLIER – Suppléante (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Flavien BLANCHARD (Rupéreux)

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers en Brie) à Jacques Simony (Voulton), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins).

Martine LEGRAND est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats.

Considérant que ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public,

Considérant qu'il est demandé à l'assemblée communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2022 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2022	924,20	924,20	0,00
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		0,00	0,00
	Résultats à affecter	924,20	924,20	0,00
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2022	9 426,92	0,00	-9 426,92
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>		45,57	45,57
	Solde global d'exécution	9 426,92	45,57	-9 381,35
Restes à réaliser au 31/12/2022	Fonctionnement			
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	9 426,92	45,57	-9 381,35
Résultats cumulés 2022 (y compris RAR en Inv)		10 351,12	969,77	-9 381,35
Affectation 2022	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			
	Report en fonctionnement en Recettes			0,00

Résultat global de la section de fonctionnement 2022	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	-9 381,35
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2022	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	
Couverture du besoin de financement 2022 (compte 1068)	
Solde du résultat de fonctionnement	0,00



L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 2 février 2023.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Constate et approuve les résultats de l'exercice 2022 pour le budget annexe du lotissement comme présentés ci-dessus.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le **22 FEV. 2023**

ID : 077-200037133-20230209-1_8_23-DE

Résultats 2022 du Budget Annexe LOTISSEMENT

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2022	924,20	924,20	0,00
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		0,00	0,00
	Résultats à affecter	924,20	924,20	0,00
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2022	9 426,92	0,00	-9 426,92
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>		45,57	45,57
	Solde global d'exécution	9 426,92	45,57	-9 381,35
Restes à réaliser au 31/12/2022	Fonctionnement			
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement (y compris RAR)	Investissement	9 426,92	45,57	-9 381,35
Résultats cumulés 2022 (y compris RAR en Invst)		10 351,12	969,77	-9 381,35
Affectation 2022	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			
	Report en fonctionnement en Recettes			0,00

Résultat global de la section de fonctionnement 2022	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	-9 381,35
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2022	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	
Couverture du besoin de financement 2022 (compte 1068)	
Solde du résultat de fonctionnement	0,00



24/01/2023

MME GROLLEAU Valérie
INSPECTRICE DIVISIONNAIRE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2023
Salle des fêtes de Sourdun
77171 SOURDUN**

Jeudi neuf février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sourdun sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 03/02/2023
Date d'affichage : 03/02/2023
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 56
Séance : n°1/9

Etaient présents : Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Jérôme BENECH, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON et Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Virginie HUBLIER – Suppléante (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Flavien BLANCHARD (Rupéreux)

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers en Brie) à Jacques Simony (Voulton), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins).

Martine LEGRAND est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu la délibération du conseil communautaire n°6-77 date du 15 décembre 2022 reçue en Préfecture de Seine-et-Marne le 22 décembre 2022 en vertu de laquelle l'assemblée délibérante a pris acte, à l'unanimité, des orientations budgétaires de la Communauté de Communes du Provinois pour l'année 2023, telles que proposées et présentées par le Président lors du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Considérant que :

- Chaque conseiller communautaire a été destinataire d'une note de synthèse, jointe à la convocation pour la présente séance, détaillant la proposition de budget primitif général pour l'exercice 2023,

- Le budget proposé s'équilibre en dépenses et recettes :

↳ En section de FONCTIONNEMENT à hauteur de 23 654 787,47 €.

↳ En section d'INVESTISSEMENT à hauteur de 7 936 291,41 €.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 2 février 2023.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif principal de la Communauté de Communes du Provinois pour l'exercice 2023.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS : COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PROVINOIS (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20003713300010

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PROVINS

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8
II - Présentation générale du budget	
A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19
III - Vote du budget	
A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41
IV - Annexes	
A - Présentation croisée	
A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	43
A1.01 - Opérations non ventilables	46
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	47
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	50
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	51
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	54
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	57
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	60
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	63
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	65
A1.908 - Fonction 8 - Transports	68
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	72
A2.01 - Opérations non ventilables	74
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	75
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	78
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	79
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	82
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	87
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	90
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	93
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	95
A2.938 - Fonction 8 - Transports	98
B - Annexes patrimoniales	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	102
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	106
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	107
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

22 FEV. 2023

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	108
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	110
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
B3.1 - Etat des provisions constituées	
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	112
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	113
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	114
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	115
B9 - Etat du personnel	116
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	119
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	120
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	121
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	122
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	123
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	125
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	126
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	127
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	129

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'étus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	35758

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	237.567947

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	537.30
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	655.51
3	Dépenses d'équipement brut / population	98.88
4	Encours de dette / population (2) (3)	194.87
5	DGF / population	43.77
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	18.26
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	86.02
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	15.08
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	29.73
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

22 FEV. 2023

I - INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I - L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III - Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV - En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V - Les provisions sont (4).

VI - La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII - Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- sans provisions ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I - INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	21 292 329,10	22 054 479,77	2 766 560,13	A1	3 528 710,80
Investissement	2 490 465,86	2 692 096,89 (3)	-147 092,70	A2	54 538,13
Fonctionnement	18 801 863,24	19 362 383,08 (4)	2 913 652,83	A3	3 474 172,67

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses	Recettes	Solde (B)			
TOTAL des RAR	I + II	489 057,14	III + IV	436 858,86	B1	-52 198,28
Investissement	I	489 057,14	III	436 858,86	B2	-52 198,28
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	3 476 512,52
Investissement	A2 + B2	2 339,85
Fonctionnement	A3 + B3	3 474 172,67

- (1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
 (2) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficit et + si excédentaire.
 (5) Indiquer le signe - si déficit et + si excédent.

22 FEV 2023

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 489 057,14
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	183 889,20
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	14 786,57
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	290 381,37
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

22 FEV. 2023

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 436 858,86
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	436 858,86
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEB 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_0_2023-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES
		7 447 234,27	7 444 894,42
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	489 057,14	436 858,86
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 54 538,13
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	7 936 291,41	7 936 291,41
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
		23 654 787,47	20 180 614,80
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 474 172,67
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	23 654 787,47	23 654 787,47
	TOTAL DU BUDGET (4)	31 591 078,88	31 591 078,88

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

22 FEV, 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

Numéro	AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
		Libellé		
TOTAL				0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)			020	0,00
TOTAL GENERAL				0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmes pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulés si elles n'ont pas été engagées.

22 FEV 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISS

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	628 882,80	183 889,20	817 000,00	817 000,00	1 000 889,20
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	609 000,00	0,00	587 354,27	587 354,27	587 354,27
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	622 618,26	14 786,57	2 094 880,00	2 094 880,00	2 109 666,57
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 065 085,58	290 381,37	1 718 000,00	1 718 000,00	2 008 381,37
Total des dépenses d'équipement		3 125 586,64	489 057,14	5 217 234,27	5 217 234,27	5 706 291,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	960 000,00	0,00	960 000,00	960 000,00	960 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	596 447,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Total des dépenses financières		1 556 447,00	0,00	1 960 000,00	1 960 000,00	1 960 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		4 682 033,64	489 057,14	7 177 234,27	7 177 234,27	7 666 291,41
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	250 000,00		215 000,00	215 000,00	215 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	25 000,00		55 000,00	55 000,00	55 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		275 000,00		270 000,00	270 000,00	270 000,00
TOTAL		4 957 033,64	489 057,14	7 447 234,27	7 447 234,27	7 936 291,41
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						7 936 291,41

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

22 FEV 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	866 512,33	436 858,86	1 064 460,00	1 064 460,00	1 501 318,86
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 866 512,33	436 858,86	2 064 460,00	2 064 460,00	2 501 318,86
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	50 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	57 614,01	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	75 751,92	75 751,92	75 751,92
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	787 682,50	787 682,50	787 682,50
Total des recettes financières		117 614,01	0,00	883 434,42	883 434,42	883 434,42
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 984 126,34	436 858,86	2 947 894,42	2 947 894,42	3 384 753,28

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 958 000,00		3 300 000,00	3 300 000,00	3 300 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 137 000,00		1 142 000,00	1 142 000,00	1 142 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	25 000,00		55 000,00	55 000,00	55 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 120 000,00		4 497 000,00	4 497 000,00	4 497 000,00

TOTAL	5 104 126,34	436 858,86	7 444 894,42	7 444 894,42	7 881 753,28
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

					+
					54 538,13

					=
					TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES
					7 936 291,41

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

4 227 000,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le

22 FEV. 2023

ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

22 FEV, 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	2 676 903,40	0,00	3 244 912,01	3 244 912,01	3 244 912,01
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 319 810,00	0,00	3 507 618,00	3 507 618,00	3 507 618,00
014	Atténuations de produits	5 321 898,73	0,00	5 331 898,73	5 331 898,73	5 331 898,73
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	6 372 880,00	0,00	6 932 988,73	6 932 988,73	6 932 988,73
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		17 691 492,13	0,00	19 017 417,47	19 017 417,47	19 017 417,47
66	Charges financières	155 000,00	0,00	175 000,00	175 000,00	175 000,00
67	Charges spécifiques (3)	10 200,00	0,00	10 370,00	10 370,00	10 370,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	170 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		18 026 692,13	0,00	19 212 787,47	19 212 787,47	19 212 787,47

023	Virement à la section d'investissement (4)	1 958 000,00		3 300 000,00	3 300 000,00	3 300 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 137 000,00		1 142 000,00	1 142 000,00	1 142 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 095 000,00		4 442 000,00	4 442 000,00	4 442 000,00

TOTAL	21 121 692,13	0,00	23 654 787,47	23 654 787,47	23 654 787,47
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	23 654 787,47
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

22 FEV. 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II
C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 184 860,00	0,00	1 564 403,00	1 564 403,00	1 564 403,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	3 643 620,80	0,00	3 960 561,80	3 960 561,80	3 960 561,80
731	Fiscalité locale	10 145 870,00	0,00	10 646 329,00	10 646 329,00	10 646 329,00
74	Dotations et participations (3)	2 554 250,50	0,00	3 386 221,00	3 386 221,00	3 386 221,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	427 438,00	0,00	406 100,00	406 100,00	406 100,00
Total des recettes de gestion courante		17 958 039,30	0,00	19 965 614,80	19 965 614,80	19 965 614,80
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		17 958 039,30	0,00	19 965 614,80	19 965 614,80	19 965 614,80

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	250 000,00		215 000,00	215 000,00	215 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		250 000,00		215 000,00	215 000,00	215 000,00

TOTAL	18 208 039,30	0,00	20 180 614,80	20 180 614,80	20 180 614,80
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	3 474 172,67
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	23 654 787,47
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	4 227 000,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	215 000,00	215 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	960 000,00	0,00	960 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	1 000 889,20	0,00	1 000 889,20
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	587 354,27	0,00	587 354,27
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	2 109 666,57	25 000,00	2 134 666,57
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	2 008 381,37	30 000,00	2 038 381,37
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		7 666 291,41	270 000,00	7 936 291,41

+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

7 936 291,41

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	3 244 912,01		3 244 912,01
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	3 507 618,00		3 507 618,00
014	Atténuations de produits	5 331 898,73		5 331 898,73
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	6 932 988,73	0,00	6 932 988,73
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	175 000,00	0,00	175 000,00
67	Charges spécifiques (9)	10 370,00	0,00	10 370,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	10 000,00	1 142 000,00	1 152 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		3 300 000,00	3 300 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		19 212 787,47	4 442 000,00	23 654 787,47

+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

23 654 787,47

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le

22 FEV. 2023

ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule au
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	10 000,00	0,00	10 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 501 318,86	0,00	1 501 318,86
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 010 000,00	0,00	1 010 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	25 000,00	25 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	30 000,00	30 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	75 751,92	0,00	75 751,92
28	Amortissement des immobilisations		1 142 000,00	1 142 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		3 300 000,00	3 300 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	787 682,50		787 682,50
Recettes d'investissement – Total		3 384 753,28	4 497 000,00	7 881 753,28

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	54 538,13
+	R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 936 291,41

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	2 000,00		2 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 564 403,00		1 564 403,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 960 561,80		3 960 561,80
731	Fiscalité locale	10 646 329,00		10 646 329,00
74	Dotations et participations (8)	3 386 221,00		3 386 221,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	406 100,00	0,00	406 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	215 000,00	215 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		19 965 614,80	215 000,00	20 180 614,80

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	3 474 172,67
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	23 654 787,47

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

22 FEV. 2023

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	4 957 033,64	489 057,14	0,00	7 447 234,27	7 447 234,27	0,00	7 447 234,27	7 936 291,41
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	828 882,80	183 889,20	0,00	817 000,00	817 000,00	0,00	817 000,00	1 000 889,20
204 Subventions d'équipement versées (9)	609 000,00	0,00	0,00	587 354,27	587 354,27	0,00	587 354,27	587 354,27
21 Immobilisations corporelles	622 618,26	14 786,57	0,00	2 094 880,00	2 094 880,00	0,00	2 094 880,00	2 109 666,57
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 065 085,58	290 381,37	0,00	1 718 000,00	1 718 000,00	0,00	1 718 000,00	2 008 381,37
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	3 125 586,64	489 057,14	0,00	5 217 234,27	5 217 234,27	0,00	5 217 234,27	5 706 291,41
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	960 000,00	0,00		960 000,00	960 000,00		960 000,00	960 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	596 447,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	1 556 447,00	0,00	0,00	1 960 000,00	1 960 000,00	0,00	1 960 000,00	1 960 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	4 682 033,64	489 057,14	0,00	7 177 234,27	7 177 234,27	0,00	7 177 234,27	7 666 291,41
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	250 000,00			215 000,00	215 000,00		215 000,00	215 000,00
041 Opérations patrimoniales (7)	25 000,00			55 000,00	55 000,00		55 000,00	55 000,00
Total des dépenses d'ordre	275 000,00			270 000,00	270 000,00		270 000,00	270 000,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées								7 936 291,41

(1) Voir état IB pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS - BP - 2023

(3) Voir l'état III-A2 1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RF 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le

22 FEV. 2023

ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_912023-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		5 046 512,33	436 858,86	7 444 894,42	7 444 894,42	7 881 753,28
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	866 512,33	436 858,86	1 064 460,00	1 064 460,00	1 501 318,86
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 866 512,33	436 858,86	2 064 460,00	2 064 460,00	2 501 318,86
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	50 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	75 751,92	75 751,92	75 751,92
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	787 682,50	787 682,50	787 682,50
Total des recettes financières		60 000,00	0,00	883 434,42	883 434,42	883 434,42
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 926 512,33	436 858,86	2 947 894,42	2 947 894,42	3 384 753,28
021	Virement de la section de fonctionnement	1 958 000,00		3 300 000,00	3 300 000,00	3 300 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 137 000,00		1 142 000,00	1 142 000,00	1 142 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	25 000,00		55 000,00	55 000,00	55 000,00
Total des recettes d'ordre		3 120 000,00		4 497 000,00	4 497 000,00	4 497 000,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)						54 538,13
Affectation au compte 1068 (8)						0,00
Total des recettes d'investissement cumulées						7 936 291,41

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS - BP - 2023

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DF 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le **22 FEV. 2023**

ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		4 957 033,64	489 057,14	0,00	7 447 234,27	7 447 234,27	0,00	7 447 234,27	III = I + II
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	828 882,80	183 889,20	0,00	817 000,00	817 000,00	0,00	817 000,00	1 000 889,20
2031	Frais d'études	496 592,40	183 590,40		265 000,00	265 000,00	0,00	265 000,00	448 590,40
2032	Frais de recherche et de développement	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	317 290,40	298,80		537 000,00	537 000,00	0,00	537 000,00	537 298,80
204	Subventions d'équipement versées (9)	609 000,00	0,00	0,00	587 354,27	587 354,27	0,00	587 354,27	587 354,27
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	400 000,00	0,00		170 426,27	170 426,27	0,00	170 426,27	170 426,27
204133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	0,00	0,00		180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00
2041583	Autres grps-Proj infrastruct Int nation	200 000,00	0,00		232 928,00	232 928,00	0,00	232 928,00	232 928,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	622 618,26	14 786,57	0,00	2 094 880,00	2 094 880,00	0,00	2 094 880,00	2 109 666,57
2111	Terrains nus	3 500,00	0,00		960 000,00	960 000,00	0,00	960 000,00	960 000,00
2112	Terrains de voie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	135,00	135,00		0,00	0,00	0,00	0,00	135,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
21328	Autres bâtiments privés	0,00	10 400,00		0,00	0,00	0,00	0,00	10 400,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00		34 550,00	34 550,00	0,00	34 550,00	34 550,00
2138	Autres constructions	12 133,20	2 426,64		0,00	0,00	0,00	0,00	2 426,64
21588	Autre matériel, outillage incendie	622,04	415,05		0,00	0,00	0,00	0,00	415,05
21831	Matériel informatique scolaire	40 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21838	Autre matériel informatique	52 380,80	1 210,80		41 000,00	41 000,00	0,00	41 000,00	42 210,80
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	422 344,94	0,00		1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	45,48		250,00	250,00	0,00	250,00	295,48
2188	Autres immobilisations corporelles	91 502,28	153,60		38 980,00	38 980,00	0,00	38 980,00	39 133,60
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le 22/02/2023
 ID : 077-20303733-20230209-1_9_2023-DE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information dans le cadre d'une AP	Crédits gérés dans le cadre d'une AP	III = I + II
			I			II			
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 065 085,58	290 381,37	0,00	1 718 000,00	1 718 000,00	0,00	1 718 000,00	2 008 381,37
2313	Constructions	973 789,99	252 070,05		1 082 000,00	1 082 000,00	0,00	1 082 000,00	1 334 070,05
2314	Constructions sur sol d'autrui	53 495,10	8 034,00		0,00	0,00	0,00	0,00	8 034,00
2315	Install., matériel et outill. technique	37 820,49	30 277,32		636 000,00	636 000,00	0,00	636 000,00	686 277,32
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 125 586,64	489 057,14	0,00	5 217 234,27	5 217 234,27	0,00	5 217 234,27	5 706 291,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	960 000,00	0,00		960 000,00	960 000,00		960 000,00	960 000,00
1641	Emprunts en euros	950 000,00	0,00		950 000,00	950 000,00		950 000,00	950 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	596 447,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	69 692,00	0,00		500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
27638	Créance Autres établissements publics	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	517 755,00	0,00		500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 556 447,00	0,00	0,00	1 960 000,00	1 960 000,00	0,00	1 960 000,00	1 960 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		4 682 033,64	489 057,14	0,00	7 177 234,27	7 177 234,27	0,00	7 177 234,27	7 666 291,41
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	250 000,00			215 000,00	215 000,00		215 000,00	215 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	250 000,00			215 000,00	215 000,00		215 000,00	215 000,00
139361	Dotations équip.territoires ruraux transf	4 500,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le 22 FEV. 2023
 ID : 077-20005 2133-20230209-1_0_2023 DE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	hors AP	III = I + II
			I			II			
13938	Autres fonds équip. transférables	245 500,00			210 000,00	210 000,00		210 000,00	210 000,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	25 000,00			55 000,00	55 000,00		55 000,00	55 000,00
21318	Autres bâtiments publics	25 000,00			25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
2313	Constructions	0,00			30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
Total des dépenses d'ordre		275 000,00			270 000,00	270 000,00		270 000,00	270 000,00

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
 (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
 (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
 (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
 (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
 (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 040 = RF 042).
 (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 152 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 041 = RI 041).
 (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

22 FEV. 2023

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

22 FEV. 2023

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

Cet état ne contient pas d'information.



22 FEV. 2023

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEB 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	5 046 512,33	436 858,86	7 444 894,42	7 444 894,42	7 881 753,28
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	866 512,33	436 858,86	1 064 460,00	1 064 460,00	1 501 318,86
1311 Subv. transf. Etat et établi. nationaux	109 810,89	100 515,36	31 833,00	31 833,00	132 348,36
1312 Subv. transf. Régions	86 622,56	27 813,70	3 333,00	3 333,00	31 146,70
1313 Subv. transf. Départements	269 611,00	70 000,00	940 877,00	940 877,00	1 010 877,00
13141 Subv. transf. Communes membres du GFP	30 835,80	30 835,80	0,00	0,00	30 835,80
1318 Autres subventions d'équipement transf.	319 755,08	74 371,00	78 000,00	78 000,00	152 371,00
1321 Subv. non transf. Etat, établi. nationaux	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
13361 Dotation équip.territoires ruraux transf	49 877,00	123 323,00	10 417,00	10 417,00	133 740,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
1641 Emprunts en euros	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	1 866 512,33	436 858,86	2 064 460,00	2 064 460,00	2 501 318,86
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	50 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
10222 FCTVA	50 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
165 Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	75 751,92	75 751,92	75 751,92
2764 Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	0,00	75 751,92	75 751,92	75 751,92
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	787 682,50	787 682,50	787 682,50
Total des recettes financières	60 000,00	0,00	883 434,42	883 434,42	883 434,42
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	1 926 512,33	436 858,86	2 947 894,42	2 947 894,42	3 384 753,28
021 Virement de la section de fonctionnement	1 956 000,00		3 300 000,00	3 300 000,00	3 300 000,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 137 000,00		1 142 000,00	1 142 000,00	1 142 000,00
2802 Frais liés à la réalisation de document	200,00		0,00	0,00	0,00
2804112 Subv. Etat : Bâtiments, installations	5 700,00		6 700,00	6 700,00	6 700,00
2804132 Subv. Dpt : Bâtiments, installations	8 300,00		8 300,00	8 300,00	8 300,00
2804142 Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	6 000,00		5 970,00	5 970,00	5 970,00
280415342 IC : Bâtiments, installations	258 000,00		257 700,00	257 700,00	257 700,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le 22 FEB. 2023
 ID : 077-200037133-20230209-1_0_2023-DE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote	II	III = I + II
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat*	7 400,00		7 400,00		7 400,00	7 400,00
28041583	Autres grpts-Proj Infrastruct int nation	195 000,00		194 620,00		194 620,00	194 620,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0,00		400,00		400,00	400,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	1 500,00		900,00		900,00	900,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	900,00		20 550,00		20 550,00	20 550,00
2811	Terrains de gisement	17 500,00		12 140,00		12 140,00	12 140,00
28128	Autres aménagements de terrains	3 600,00		0,00		0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00		8 750,00		8 750,00	8 750,00
281321	Immeubles de rapport	373 000,00		367 360,00		367 360,00	367 360,00
281328	Autres bâtiments privés	0,00		5 200,00		5 200,00	5 200,00
281351	Bâtiments publics	1 900,00		1 850,00		1 850,00	1 850,00
28138	Autres constructions	11 300,00		13 130,00		13 130,00	13 130,00
28152	Installations de voirie	153 000,00		152 140,00		152 140,00	152 140,00
281558	Autre matériel, outillage incendie	550,00		185,00		185,00	185,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	150,00		375,00		375,00	375,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	3 500,00		3 435,00		3 435,00	3 435,00
2817321	Immeubles de rapport (mise à dispo)	17 000,00		16 755,00		16 755,00	16 755,00
28181	Installations générales, aménagt divers	27 500,00		3 750,00		3 750,00	3 750,00
281838	Autre matériel informatique	7 500,00		10 710,00		10 710,00	10 710,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	6 500,00		6 640,00		6 640,00	6 640,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00		120,00		120,00	120,00
28188	Autres immo. corporelles	30 000,00		36 920,00		36 920,00	36 920,00
041	Opérations patrimoniales (9)	25 000,00		55 000,00		55 000,00	55 000,00
2033	Frais d'insertion	25 000,00		25 000,00		25 000,00	25 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00		30 000,00		30 000,00	30 000,00
Total des recettes d'ordre		3 120 000,00		4 497 000,00		4 497 000,00	4 497 000,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
 (3) Sauf 165, 166 et 16449.
 (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 - DF 042).
 (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre et la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
 (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		21 121 692,13	0,00	0,00	23 654 787,47	23 654 787,47	0,00	23 654 787,47	23 654 787,47
011	Charges à caractère général (3)	2 676 903,40	0,00	0,00	3 244 912,01	3 244 912,01	0,00	3 244 912,01	3 244 912,01
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 319 810,00	0,00		3 507 618,00	3 507 618,00		3 507 618,00	3 507 618,00
014	Atténuations de produits	5 321 898,73	0,00		5 331 898,73	5 331 898,73		5 331 898,73	5 331 898,73
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	6 372 880,00	0,00	0,00	6 932 988,73	6 932 988,73	0,00	6 932 988,73	6 932 988,73
6586	Frais fonctionnement des groupes élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		17 691 492,13	0,00	0,00	19 017 417,47	19 017 417,47	0,00	19 017 417,47	19 017 417,47
66	Charges financières	155 000,00	0,00		175 000,00	175 000,00		175 000,00	175 000,00
67	Charges spécifiques (3)	10 200,00	0,00		10 370,00	10 370,00		10 370,00	10 370,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	170 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		335 200,00	0,00	0,00	195 370,00	195 370,00		195 370,00	195 370,00
Total des dépenses réelles		18 026 692,13	0,00	0,00	19 212 787,47	19 212 787,47	0,00	19 212 787,47	19 212 787,47
023	Virement à la section d'investissement	1 958 000,00			3 300 000,00	3 300 000,00		3 300 000,00	3 300 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 137 000,00			1 142 000,00	1 142 000,00		1 142 000,00	1 142 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 095 000,00			4 442 000,00	4 442 000,00		4 442 000,00	4 442 000,00
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									23 654 787,47

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit de AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS - BP - 2023

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrit en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Affiché le **22 FEV. 2023**
ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_4_2023-01

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	18 208 039,30	0,00	20 180 614,80	20 180 614,80	20 180 614,80
013	Atténuations de charges (2)					
016	APA	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 184 860,00	0,00	1 564 403,00	1 564 403,00	1 564 403,00
731	Fiscalité locale	3 643 620,80	0,00	3 960 561,80	3 960 561,80	3 960 561,80
74	Dotations et participations (2)	10 145 870,00	0,00	10 646 329,00	10 646 329,00	10 646 329,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	2 554 250,50	0,00	3 386 221,00	3 386 221,00	3 386 221,00
	Total des recettes de gestion des services	427 438,00	0,00	406 100,00	406 100,00	406 100,00
76	Produits financiers	17 958 039,30	0,00	19 965 614,80	19 965 614,80	19 965 614,80
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	17 958 039,30	0,00	19 965 614,80	19 965 614,80	19 965 614,80
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	250 000,00		215 000,00	215 000,00	215 000,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	250 000,00		215 000,00	215 000,00	215 000,00
	R002 Résultat reporté ou anticipé (7)					3 474 172,67
	Total des recettes de fonctionnement cumulées					23 654 787,47

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	TOTAL	21 121 692,13	0,00	0,00	23 654 787,47	23 654 787,47	0,00	23 654 787,47	23 654 787,47
011	Charges à caractère général (4)	2 676 903,40	0,00	0,00	3 244 912,01	3 244 912,01	0,00	3 244 912,01	3 244 912,01
6042	Achats de prestations de services	274 100,00	0,00		322 004,00	322 004,00	0,00	322 004,00	322 004,00
60611	Eau et assainissement	73 695,00	0,00		97 900,00	97 900,00	0,00	97 900,00	97 900,00
60612	Energie - Electricité	452 082,00	0,00		879 150,00	879 150,00	0,00	879 150,00	879 150,00
60613	Chauffage urbain	2 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
60622	Carburants	750,00	0,00		1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00
60623	Alimentation	6 750,00	0,00		7 950,00	7 950,00	0,00	7 950,00	7 950,00
60624	Produits de traitement	9 430,00	0,00		20 480,00	20 480,00	0,00	20 480,00	20 480,00
60628	Autres fournitures non stockées	3 950,00	0,00		6 210,00	6 210,00	0,00	6 210,00	6 210,00
60631	Fournitures d'entretien	13 250,00	0,00		19 030,00	19 030,00	0,00	19 030,00	19 030,00
60632	Fournitures de petit équipement	44 900,00	0,00		42 195,00	42 195,00	0,00	42 195,00	42 195,00
60636	Habillement et vêtements de travail	1 200,00	0,00		3 700,00	3 700,00	0,00	3 700,00	3 700,00
6064	Fournitures administratives	8 100,00	0,00		8 493,00	8 493,00	0,00	8 493,00	8 493,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	370,00	0,00		1 978,00	1 978,00	0,00	1 978,00	1 978,00
6068	Autres matières et fournitures	13 400,00	0,00		13 100,00	13 100,00	0,00	13 100,00	13 100,00
611	Contrats de prestations de services	272 400,00	0,00		345 185,00	345 185,00	0,00	345 185,00	345 185,00
6132	Locations immobilières	264 600,00	0,00		297 140,00	297 140,00	0,00	297 140,00	297 140,00
61358	Autres	12 520,00	0,00		16 580,00	16 580,00	0,00	16 580,00	16 580,00
61521	Entretien terrains	12 500,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	49 100,00	0,00		36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	50 980,00	0,00		41 980,00	41 980,00	0,00	41 980,00	41 980,00
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	8 400,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6156	Maintenance	161 603,00	0,00		155 638,00	155 638,00	0,00	155 638,00	155 638,00
6161	Multirisques	13 022,82	0,00		36 550,00	36 550,00	0,00	36 550,00	36 550,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	8 120,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	4 930,00	0,00		5 150,00	5 150,00	0,00	5 150,00	5 150,00
617	Etudes et recherches	80 800,00	0,00		74 800,00	74 800,00	0,00	74 800,00	74 800,00
6182	Documentation générale et technique	420,00	0,00		2 440,00	2 440,00	0,00	2 440,00	2 440,00
6184	Versements à des organismes de formation	44 812,00	0,00		32 172,00	32 172,00	0,00	32 172,00	32 172,00
6188	Autres frais divers	13 500,00	0,00		6 494,01	6 494,01	0,00	6 494,01	6 494,01
62268	Autres honoraires, conseils	55 045,00	0,00		180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Attesté le 22 FEB. 2023

ID : 077-000037133-20230209-F-0-2023-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information		Vote)
							Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	
6228	Divers	11 000,00	0,00		7 100,00	7 100,00	0,00	7 100,00	7 100,00
6231	Annonces et insertions	45 000,00	0,00		54 500,00	54 500,00	0,00	54 500,00	54 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	7 010,00	0,00		3 520,00	3 520,00	0,00	3 520,00	3 520,00
6234	Réceptions	14 220,00	0,00		11 750,00	11 750,00	0,00	11 750,00	11 750,00
6236	Catalogues et imprimés	20 900,00	0,00		22 600,00	22 600,00	0,00	22 600,00	22 600,00
6238	Divers	13 145,00	0,00		8 792,00	8 792,00	0,00	8 792,00	8 792,00
6241	Transports de biens	600,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6247	Transports collectifs	269 700,00	0,00		148 000,00	148 000,00	0,00	148 000,00	148 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	3 000,00	0,00		2 950,00	2 950,00	0,00	2 950,00	2 950,00
6261	Frais d'affranchissement	9 430,00	0,00		10 730,00	10 730,00	0,00	10 730,00	10 730,00
6262	Frais de télécommunications	27 360,00	0,00		14 960,00	14 960,00	0,00	14 960,00	14 960,00
627	Services bancaires et assimilés	4 000,00	0,00		3 200,00	3 200,00	0,00	3 200,00	3 200,00
6281	Concours divers (cotisations)	44 985,00	0,00		44 515,00	44 515,00	0,00	44 515,00	44 515,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	71 150,00	0,00		78 882,00	78 882,00	0,00	78 882,00	78 882,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	53 200,00	0,00		29 000,00	29 000,00	0,00	29 000,00	29 000,00
6288	Autres services extérieurs	5 023,58	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	105 450,00	0,00		113 000,00	113 000,00	0,00	113 000,00	113 000,00
6353	Impôts indirects	9 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	3 000,00	0,00		194,00	194,00	0,00	194,00	194,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	3 319 810,00	0,00		3 507 618,00	3 507 618,00		3 507 618,00	3 507 618,00
6217	Personnel affecté par la commune du GFP	165 000,00	0,00		102 740,00	102 740,00		102 740,00	102 740,00
6218	Autre personnel extérieur	50 800,00	0,00		34 580,00	34 580,00		34 580,00	34 580,00
6331	Versement mobilité	28 400,00	0,00		31 990,00	31 990,00		31 990,00	31 990,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 910,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	30 820,00	0,00		34 560,00	34 560,00		34 560,00	34 560,00
64111	Rémunération principale titulaires	635 620,00	0,00		639 730,00	639 730,00		639 730,00	639 730,00
64112	SFT, indemnité de résidence	10 860,00	0,00		13 120,00	13 120,00		13 120,00	13 120,00
64113	NBI	12 880,00	0,00		13 120,00	13 120,00		13 120,00	13 120,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	1 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	208 710,00	0,00		210 900,00	210 900,00		210 900,00	210 900,00
64131	Rémunérations	1 115 550,00	0,00		1 314 220,00	1 314 220,00		1 314 220,00	1 314 220,00
64132	SFT, indemnité de résidence	3 500,00	0,00		1 635,00	1 635,00		1 635,00	1 635,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	4 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le 22 FEB 2023
 ID: 1077-200037135-20230209-F_6_2023-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information		Vote) III = I + II
							Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00		27 010,00	27 010,00			27 010,00
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	56 608,00	0,00		0,00	0,00			0,00
64164	Emplois aidés - indemnité inflation	100,00	0,00		0,00	0,00			0,00
64168	Autres emplois aidés	2 450,00	0,00		0,00	0,00			0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		38 620,00	38 620,00			38 620,00
64171	Apprentis - rémunérations	42 500,00	0,00		0,00	0,00			0,00
64172	Apprentis - indemnité inflation	100,00	0,00		0,00	0,00			0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	446 936,00	0,00		517 246,00	517 246,00			517 246,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	253 020,00	0,00		263 980,00	263 980,00			263 980,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	46 530,00	0,00		55 670,00	55 670,00			55 670,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	70 470,00	0,00		73 940,00	73 940,00			73 940,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00			1 500,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	680,00	0,00		620,00	620,00			620,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	16 230,00	0,00		22 270,00	22 270,00			22 270,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	17 176,00	0,00		16 047,00	16 047,00			16 047,00
6488	Autres	88 670,00	0,00		84 120,00	84 120,00			84 120,00
014	Atténuations de produits	5 321 898,73	0,00		5 331 898,73	5 331 898,73			5 331 898,73
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00			10 000,00
739211	Attribution de compensation	4 391 748,73	0,00		4 391 748,73	4 391 748,73			4 391 748,73
739215	Reversements conventionnels de fiscalité	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00			10 000,00
739221	FNGIR	895 150,00	0,00		895 150,00	895 150,00			895 150,00
7398	Revers., restitutions et préél. divers	15 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00			25 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	6 372 880,00	0,00	0,00	6 932 988,73	6 932 988,73	0,00	0,00	6 932 988,73
65311	Indemnités de fonction	108 620,00	0,00		108 480,00	108 480,00	0,00	108 480,00	108 480,00
65312	Frais de mission et de déplacement	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
65313	Cotisations de retraite	14 270,00	0,00		14 490,00	14 490,00	0,00	14 490,00	14 490,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	19 320,00	0,00		19 640,00	19 640,00	0,00	19 640,00	19 640,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	210,00	0,00		210,00	210,00	0,00	210,00	210,00
65325	Frais de formation	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6542	Créances éteintes	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65568	Autres contributions	5 864 800,00	0,00		6 262 000,00	6 262 000,00	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	42 100,00	0,00		50 100,00	50 100,00	0,00	50 100,00	50 100,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le 22 FEB. 2023
 ID : 077-200097133-20230209-F19-2023-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	27 950,00	0,00		12 100,00	12 100,00	0,00	12 100,00	12 100,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	0,00	0,00		2 700,00	2 700,00	0,00	2 700,00	2 700,00
657363	Subv. fonct. étab. à caract. adm.	0,00	0,00		52 668,73	52 668,73	0,00	52 668,73	52 668,73
657381	Subv. fonct. autres EPL	22 000,00	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	48 350,00	0,00		103 750,00	103 750,00	0,00	103 750,00	103 750,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	159 150,00	0,00		169 250,00	169 250,00	0,00	169 250,00	169 250,00
65888	Autres	57 010,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		17 691 492,13	0,00	0,00	19 017 417,47	19 017 417,47	0,00	19 017 417,47	19 017 417,47
66	Charges financières	155 000,00	0,00		175 000,00	175 000,00		175 000,00	175 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	150 000,00	0,00		170 000,00	170 000,00		170 000,00	170 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
67	Charges spécifiques (4)	10 200,00	0,00		10 370,00	10 370,00		10 370,00	10 370,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 200,00	0,00		10 370,00	10 370,00		10 370,00	10 370,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	170 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	170 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00				10 000,00	10 000,00
Total des charges financières et spécifiques		335 200,00	0,00	0,00	195 370,00	195 370,00		195 370,00	195 370,00
Total des dépenses réelles		18 026 692,13	0,00	0,00	19 212 787,47	19 212 787,47	0,00	19 212 787,47	19 212 787,47
023	Virement à la section d'investissement	1 958 000,00			3 300 000,00	3 300 000,00		3 300 000,00	3 300 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 137 000,00			1 142 000,00	1 142 000,00		1 142 000,00	1 142 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	1 137 000,00			1 142 000,00	1 142 000,00		1 142 000,00	1 142 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 095 000,00			4 442 000,00	4 442 000,00		4 442 000,00	4 442 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	31 990,67
--------------------------------	-----------

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS - BP - 2023

Montant des ICNE de l'exercice N-1	36 052,84
= Différence ICNE N – ICNE N-1	5 000,00

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le **22 FEV. 2023**

ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RP 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		18 208 039,30	0,00	20 180 614,80	20 180 614,80	20 180 614,80
013	Atténuations de charges (3)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 184 860,00	0,00	1 564 403,00	1 564 403,00	1 564 403,00
70323	Red. occupation dom. public	4 500,00	0,00	4 600,00	4 600,00	4 600,00
70632	Redevances services à caractère loisir	655 500,00	0,00	807 730,00	807 730,00	807 730,00
7068	Redevances services à caractère social	210 960,00	0,00	235 410,00	235 410,00	235 410,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	150 300,00	0,00	123 000,00	123 000,00	123 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	72 000,00	0,00	52 633,00	52 633,00	52 633,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	5 400,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	86 200,00	0,00	335 030,00	335 030,00	335 030,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 643 620,80	0,00	3 960 561,80	3 960 561,80	3 960 561,80
73211	Attribution de compensation	4 588,80	0,00	4 588,80	4 588,80	4 588,80
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	339 883,00	0,00	338 045,00	338 045,00	338 045,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princ.	3 299 149,00	0,00	3 617 928,00	3 617 928,00	3 617 928,00
731	Fiscalité locale	10 145 870,00	0,00	10 646 329,00	10 646 329,00	10 646 329,00
73111	Impôts directs locaux	2 809 425,00	0,00	2 978 136,00	2 978 136,00	2 978 136,00
73112	Cotisation sur la VAE	1 123 855,00	0,00	1 141 279,00	1 141 279,00	1 141 279,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	389 689,00	0,00	372 331,00	372 331,00	372 331,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	181 415,00	0,00	191 582,00	191 582,00	191 582,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	5 544 985,00	0,00	5 831 500,00	5 831 500,00	5 831 500,00
73143	Redevance des mines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731721	Taxe de séjour	75 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
7318	Autres	21 501,00	0,00	21 501,00	21 501,00	21 501,00
74	Dotations et participations (3)	2 554 250,50	0,00	3 386 221,00	3 386 221,00	3 386 221,00
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	455 551,00	0,00	507 877,00	507 877,00	507 877,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	1 070 258,00	0,00	1 057 249,00	1 057 249,00	1 057 249,00
744	FCTVA	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
74611	DGD des communes et EPCI	11 850,00	0,00	14 900,00	14 900,00	14 900,00
74718	Autres participations Etat	300,00	0,00	36 636,00	36 636,00	36 636,00
7472	Participation régions	12 169,50	0,00	29 365,00	29 365,00	29 365,00
7473	Participation départements	144 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
74788	Autres	397 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	548 271,00	548 271,00	548 271,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché en assemblée

ID : 077-200037133-2023020919_2023-DE

22 FEB, 2023

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	V	II	III = I + II
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	308 335,00	0,00	344 747,00		344 747,00	344 747,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	28 098,00	0,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	121 269,00	0,00	120 000,00		120 000,00	120 000,00
74888	Autres	0,00	0,00	542 176,00		542 176,00	542 176,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	427 438,00	0,00	406 100,00		406 100,00	406 100,00
752	Revenus des immeubles	351 830,00	0,00	335 950,00		335 950,00	335 950,00
75888	Autres	75 608,00	0,00	70 150,00		70 150,00	70 150,00
Total des recettes de gestion des services		17 958 039,30	0,00	19 965 614,80		19 965 614,80	19 965 614,80
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des recettes réelles		17 958 039,30	0,00	19 965 614,80		19 965 614,80	19 965 614,80
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	250 000,00		215 000,00		215 000,00	215 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	250 000,00		215 000,00		215 000,00	215 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00		0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		250 000,00		215 000,00		215 000,00	215 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir 8811-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DJ 040) (RP 043 = DP 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		960 000,00	3 453 154,27	0,00	0,00	0,00	638 551,00	169 429,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	960 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	517 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	125 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	403 354,27	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 032 800,00	0,00	0,00	0,00	46 651,00	40 429,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	82 000,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RÉCETTES		1 807 682,50	8 333,00	0,00	0,00	0,00	13 333,00	35 667,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	787 682,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	8 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 010 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 333,00	35 667,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

		IV					A1
Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	1 036 000,00	90 000,00	830 000,00		7 177 234,27
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		960 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	25 000,00	90 000,00	50 000,00		817 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	180 000,00		587 354,27
21	Immobilisations corporelles	0,00	975 000,00	0,00	0,00		2 094 880,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	36 000,00	0,00	600 000,00		1 718 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	656 212,92	60 000,00	366 666,00		2 947 894,42
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		787 682,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	580 461,00	60 000,00	366 666,00		1 064 460,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 010 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	75 751,92	0,00	0,00		75 751,92

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le 22 FEV. 2023
 ID : 077-200037133-20230209-1-0-2023-BP

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports		
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV - ANNEXES

A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

01 - OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01	
	DEPENSES	Opérations non ventilables	
184	Emprunts auprès des établissements financiers		960 000,00
105	Dépôts et cautionnements reçus		950 000,00
	RECETTES		10 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		1 807 882,50
102	Dotations et fonds d'investissement		707 882,50
164	Emprunts auprès des établissements financiers		10 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		1 000 000,00
			10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID: 077-200037133-20230209-1_9_2023_036

IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetiers et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		3 453 154,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	403 354,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	502 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	1 032 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		8 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv. inv. rattachées aux actifs amort.	8 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_91_2023-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco. social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduca. env.	034 Conseil éco. soc. environ. culture éduca.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco. sociale et environnement.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RÉCETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv. inv. rattachées aux actifs amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID: 977-200037133-20230209-1_9_2023.pdf

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.aci* interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 453 154,27
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	403 354,27
205	Licences, brevets, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	502 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 032 800,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 333,00
131	Subv. inv. rattachées aux actifs amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 333,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV 2023**
 ID: 077-200037133-20230209-1_4-2023-001

IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publics	18 Autras Interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200097159-20230209-19-2023-05

IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21			22		
			Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le

22 FEV 2023

ID: 077-200037133-20230209-1_9_2023 DE

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV
	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle					26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID: 077-200037133-20230209-1-9_2023-02

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services particuliers et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV 2023**
 ID : 977-200037133-20230209-1_4_2023-DE

IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libelle	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	4 563,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	4 500,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	13 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv. inv rattachées aux actifs amort.	0,00	0,00	0,00	13 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEB. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_0_2023-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	605 787,00	0,00	0,00	0,00
205	Libences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	9 560,00	0,00	0,00	0,00
216	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	14 237,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	82 000,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv. inv rattachées aux actifs anoré	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_5-2023

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	346 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	8 364,00	0,00	0,00	0,00	638 651,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 950,00
216	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	8 364,00	0,00	0,00	0,00	37 101,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 000,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 333,00
131	Subv. inv. rattachées aux actifs amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 333,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	64 100,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	35 667,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	31 500,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	4 167,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-19_20230000

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42								
		Action sociale								
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance			
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance	
DEPENSES		100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 329,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,60	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEB 2023**
 ID : 077-200037133-20230229-1-9-2023-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169 420,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 320,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 667,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amori	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 500,00
133	Fonds affectés à l'équipement amori	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 167,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEB. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023.DE

IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50		51					
		Services communs		Aménagement et services urbains					
		510	511	512	513	514	515	518	
		Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1-9_2023-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aide d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV 2023**
 ID: 077-200607133-20230219_19_2023

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID: 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	1 036 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	656 212,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachés aux actifs amort	0,00	574 211,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	6 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	75 751,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV 2023**
 ID: 077-200037133-2023020813-3-025-3E

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 038 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	960 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	856 212,92
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	574 211,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 250,00
278	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 751,92

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV 2023**
 ID: 077-200037133-20230209_13_20230209

IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv. inv. rattachées aux actifs amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1-9-2023-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73					74
		Actions en matière de gestion des eaux					
		731	732	733	734	735	
		Politique de l'eau	Eau potable	Assainissement	Eaux pluviales	Lutte contre les inondations	Politique de l'air
	DEPENSES						
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES						
131	Subv. inv. rattachées aux actifs amort.	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le

22 FEV. 2023

ID: 077-200037133-20230209-13_2023_BEU

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel, risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chauffeur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	755 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_8_2023-DE

IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820	821	822	823	824	825	826
				Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv. inv. rattachées aux actifs amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID: 077-200037133-20230209-1-9_2023-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES								
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES								
131	Subv. inv rattachées aux actifs amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEB. 2023**
 ID: 077-200037133-2023-0205-1_9_2023-DEF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voie							
		841 Voie nationale	842 Voie régionale	843 Voie départementale	844 Voie métropolitaine	845 Voie communale	846 Viabilité hivernale et atés climatiques	847 Equipements de voies	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv. inv. rattachées aux actifs amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1-0_2023-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrovy	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES										
		600 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	830 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
RECETTES										
		350 000,00	16 666,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366 666,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	350 000,00	16 666,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366 666,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV 2023**
 ID: 1077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		5 512 898,73	1 449 418,01	0,00	0,00	0,00	3 673 105,00	978 791,00	0,00
011	Charges à caractère général	1 000,00	290 350,01	0,00	0,00	0,00	1 594 366,00	505 310,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	907 148,00	0,00	0,00	0,00	1 976 069,00	423 381,00	0,00
014	Atténuations de produits	5 306 898,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00	241 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 300,00	50 100,00	0,00
66	Charges financières	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370,00	0,00	0,00
RECETTES		11 272 439,80	167 817,00	0,00	0,00	0,00	1 147 272,00	819 085,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	158 587,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	3 950 561,80	0,00	0,00	0,00	0,00	822 130,00	489 310,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 704 829,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 607 049,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	7 230,00	0,00	0,00	0,00	286 852,00	294 055,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 290,00	35 720,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEB 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1-9-2023-02

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

		IV							A2
Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL	
DEPENSES		0,00	220 364,00	873 694,73	6 092 500,00	412 016,00		19 212 787,47	
011	Charges à caractère général	0,00	118 800,00	314 570,00	8 500,00	412 016,00		3 244 912,01	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	101 584,00	99 456,00	0,00	0,00		3 507 618,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00		5 331 898,73	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	434 688,73	6 084 000,00	0,00		6 932 988,73	
6586	Frais fonctionnement des groupes d'états	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		175 000,00	
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 370,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00	
RECETTES		0,00	1 160,00	477 376,00	5 909 365,00	171 100,00		19 965 614,80	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	90 176,00	0,00	4 200,00		1 584 403,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 960 561,80	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	110 000,00	5 831 500,00	0,00		10 646 329,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	77 865,00	120 400,00		3 386 221,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 160,00	277 200,00	0,00	46 500,00		408 100,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	

IV - ANNEXES

A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

01 - OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		
627	Services bancaires et assimilés	5 512 898,73
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	10 000,00
661	Charges d'intérêts	10 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	175 000,00
739	Reversé et restit. sur impôts et taxes	10 000,00
RECETTES		5 308 898,73
731	Fiscalité locale	11 272 435,80
732	Fiscalité reversée	4 704 825,00
735	Fraction de TVA	342 630,80
741	D.G.F.	3 617 928,00
744	FCTVA	1 505 126,00
746	Autres attributions et participations	5 000,00
		1 036 923,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		1 304 498,01	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	19 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	16 085,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	56 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	16 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	12 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	18 700,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	74 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	80 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	29 035,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Déplacements et missions	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	5 670,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	53 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	15 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	554 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	242 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	1 988,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	17 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	96 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervenant cpt prop. - Subvent'	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		167 817,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Autres produits	156 987,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	7 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEB. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1-9-2023-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03							
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduca., env.	034 Conseils		035 Conseil de territoire	036 Autres instances	
					0341 Section éco., sociale et environnement.	0342 Section culture, éducation et sports			
DEPENSES		143 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	142 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervenant cpt prop. - Subvent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 23/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1-9_2023-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop. décent. et interrég. sur intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES							
608	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 449 418,01
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 330,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 085,00
616	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 200,00
618	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 830,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 400,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 700,01
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 280,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 100,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 535,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 570,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 980,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	554 550,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242 520,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 988,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 830,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 920,00
657	Charges interveni* cpt prop. - Subventi*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES							
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 817,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158 987,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 210,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID: 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE
 76.901

IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres Interv. protot. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-119-2023-08

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1-9_2023-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist., actions et manif. cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	572 151,00	0,00	50 298,00	0,00	7 000,00	0,00	61 200,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	1 000,00	0,00	3 036,00	0,00	0,00	0,00	3 700,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00	0,00
613	Locations	0,00	140 445,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	2 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	11 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	30,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	8 940,00	0,00	860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	233 240,00	0,00	22 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	97 220,00	0,00	12 070,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	3 266,00	0,00	142,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	10 360,00	0,00	1 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le

22 FEV. 2023

ID: 077-200037133-20230209-1-3-2023-DL

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture								
			311 Activités artistiques, actions et manifestations	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinéma et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive	
657	Charges intervenant cpt prop - Subvanc	0,00	56 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	169 315,00	0,00	25 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 400,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	102 555,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 400,00	0,00
740	Dotation générale de décentralisation	0,00	0,00	0,00	14 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	49 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	2 760,00	0,00	580,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détaillé: les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321	322	323	324	325	326
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	1 943 305,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	905 000,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	2 450,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	143 520,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	29 300,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	12 450,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	1 357,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	1 240,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00
636	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	0,00	0,00	17 200,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	477 630,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	190 016,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	3 256,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervenant cpt prop - Subvent	0,00	0,00	26 900,00	0,00	0,00	0,00
673	Tâtes annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	43 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	466 130,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	455 000,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
746	Dotation générale de décentralisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Produits divers de gestion courants	0,00	0,00	11 130,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEB 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1-9-2023

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	1 039 497,00	0,00	0,00	0,00	3 673 105,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	107 000,00	0,00	0,00	0,00	107 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	33 370,00	0,00	0,00	0,00	946 100,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 000,00
613	Locations	0,00	0,00	2 635,00	0,00	0,00	0,00	145 570,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	3 263,00	0,00	0,00	0,00	154 663,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 300,00
618	Divers	0,00	0,00	140,00	0,00	0,00	0,00	12 590,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	51 740,00	0,00	0,00	0,00	63 040,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	1 670,00	0,00	0,00	0,00	3 577,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	18 650,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	3 610,00	0,00	0,00	0,00	4 880,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
628	Divers	0,00	0,00	9 110,00	0,00	0,00	0,00	24 110,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	19 980,00	0,00	0,00	0,00	46 980,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	538 900,00	0,00	0,00	0,00	1 272 580,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	226 708,00	0,00	0,00	0,00	526 006,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	5 930,00	0,00	0,00	0,00	12 604,00
649	Autres charges de personnel	0,00	0,00	16 229,00	0,00	0,00	0,00	54 859,00
657	Charges intervenant cpt prop. - Subvent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 360,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	370,00	0,00	0,00	0,00	370,00
RECETTES		0,00	0,00	466 947,00	0,00	0,00	0,00	1 147 272,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	260 175,00	0,00	0,00	0,00	807 730,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 400,00
746	Dotation générale de décentralisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 900,00
747	Participations	0,00	0,00	212 852,00	0,00	0,00	0,00	271 952,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	3 820,00	0,00	0,00	0,00	18 290,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS - BP - 2023

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Affiché le **22 FEV. 2023**
ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres établissements sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	448 248,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	27 700,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	37 700,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	10 140,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	22 687,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	8 300,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	6 750,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	218 455,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	89 020,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	426,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	2 370,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	390 296,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	253 900,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	101 976,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	33 550,00	0,00
						670,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1-9-2023-02

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42							
		420 Services communs	421 Action sociale				422 Action sociale		
			421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		187 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 639,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 400,00	0,00
613	Locations	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 410,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 679,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	96 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 290,00	0,00
628	Divers	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 160,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 130,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 110,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	319,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 091,00	0,00
655	Contributions obligatoires	42 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 379,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 079,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEB 2023**
 ID: 077-200937133-20230209-1-9-2023-024

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	215 064,00	0,00	0,00	0,00	978 791,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	215 064,00	0,00	0,00	0,00	215 064,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 100,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 960,00
616	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 679,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 400,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 790,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 187,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 460,00
635	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 750,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	286 985,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 130,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	745,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 461,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 100,00
RECETTES		0,00	0,00	235 410,00	0,00	0,00	0,00	819 085,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	235 410,00	0,00	0,00	0,00	235 410,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	253 900,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	284 056,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 550,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 170,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID: 1077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	516 Autres actions d'aménagement urbain
			DEPENSES		0,00	120 364,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	7 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	1 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	66 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	28 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	284,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	2 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	1 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	1 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aide d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourn.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locabons	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1-E-2023-DE-3

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES							
606	Achats non stockés de matières et fourn.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 364,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
625	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 400,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 940,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 330,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 270,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	284,00
RECETTES							
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 160,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 160,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEB. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_3-2023-FCT

IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	502 129,73	0,00	0,00	0,00	0,00	371 585,00
606	Achats non stockés de matières et fourn.	0,00	26 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 900,00
615	Entretien et réparations	0,00	50 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 198,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 460,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 416,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 400,00
625	Déplacements et missions	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	10 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 305,00
633	Impôts, taxes, versements (autre org.)	0,00	1 190,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	08 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	56 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 600,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	17 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00	310,00
647	Autres charges sociales	0,00	142,00	0,00	0,00	0,00	0,00	281,00
648	Autres charges de personnel	0,00	1 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 860,00
655	Contributions obligatoires	0,00	179 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* opt prop - Subvent*	0,00	62 168,73	0,00	0,00	0,00	0,00	103 000,00
659	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
739	Reversit. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
RECETTES		0,00	353 356,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 620,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	4 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	82 376,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	265 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 100,00
756	Produits divers de gestion courante	0,00	580,00	0,00	0,00	0,00	0,00	720,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEB. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintenance et dév. des services publics	67 Recherche et Innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	873 634,73
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 400,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 425,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 400,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 416,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 400,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 734,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 190,00
635	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 750,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 310,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 300,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	426,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 230,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 500,00
657	Charges interveni* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 168,73
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
739	Reversé et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	477 376,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 576,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
752	Revenu des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	275 906,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 380,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement
DEPENSES		169 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 831 500,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires honoraires	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Chargés intervenant "cpt prop. - Subvent"	97 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 831 500,00	0,00	0,00
RECETTES		77 865,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 831 500,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 831 500,00	0,00	0,00
747	Participations	77 865,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID: 077-200037133-20230209-1-5-2023 DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73					74
		Actions en matière de gestion des eaux					
		731	732	733	734	735	
		Politique de l'eau	Eau potable	Assainissement	Eaux pluviales	Lutte contre les inondations	Politique de l'air
	DEPENSES						
617	Etudes et recherches	155 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervenant* cpt prop. - Subventif	155 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES						
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1-9-2023-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 092
										500,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 986
657	Charges intervenant cpt.prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 999
										355,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 831
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
										77 665,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820	821	822	823	824	825	826
				Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	391 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	205 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	56 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	160 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	120 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEB. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1-3-2023-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEB. 2023**
 ID: 177-20037133-20230209-1_9_2023-DL

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voies							
		841 Voies nationale	842 Voies régionale	843 Voies départementales	844 Voies métropolitaine	845 Voies communales	846 Viabilité hivernale et aides climatiques	847 Equipements de voies	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrovy	853 Halles, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	20 616,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	412 616,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	9 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 750,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 400,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
628	Divers	0,00	6 366,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 366,00
RECETTES		0,00	10 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 100,00
708	Autres produits	0,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 400,00
752	Revenus des immeubles	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					13 489 007,33									
1641 Emprunts en euros (total)					13 489 007,33									
10IA7514005	CAISSE D'EPARGNE	06/04/2009	01/01/2014	31/07/2014	66 757,33	F		4,450	4,762	EUR	A	C	N	A-1
12/8909007	CAISSE D'EPARGNE	25/03/2011	01/01/2014	05/01/2014	656 250,00	F		4,240	4,464	EUR	T	C	N	A-1
13MON9500499EUR/0500521	CAISSE FRANCAISE DE FINI LOCAL	15/07/2014	07/08/2014	01/11/2014	1 000 000,00	F		2,960	2,851	EUR	T	C	N	A-1
14/0969201	CAISSE D'EPARGNE	24/10/2017	08/11/2017	01/02/2018	700 000,00	F		1,240	1,250	EUR	T	C	N	A-1
15/5638791	CAISSE D'EPARGNE	23/10/2018	23/10/2018	01/02/2019	700 000,00	F		1,430	1,250	EUR	T	C	N	A-1
16/5756558	CAISSE D'EPARGNE	26/06/2019	01/07/2019	05/10/2019	1 400 000,00	F		0,600	0,000	EUR	T	C	N	A-1
17/5921766	CAISSE D'EPARGNE	30/04/2020	10/05/2020	10/08/2020	900 000,00	F		1,330	0,000	EUR	T	C	N	A-1
18/00091512239	C.R.C.A.	17/11/2021	01/12/2021	01/03/2022	1 000 000,00	F		0,560	0,000	EUR	T	C	O	A-1
19/333315q	CAISSE D'EPARGNE	20/07/2022	16/08/2022	25/11/2022	1 000 000,00	F		2,240	0,000	EUR	T	C	O	A-1
2/MON280232EUR/001	CAISSE FRANCAISE DE FINI LOCAL	10/03/2008	18/04/2008	01/02/2009	850 000,00	F		4,500	4,575	EUR	T	P	N	A-1
3/MON280264EUR/001	CAISSE FRANCAISE DE FINI LOCAL	30/09/2010	03/12/2010	01/04/2011	425 000,00	F		1,560	1,570	EUR	T	P	N	A-1
4/MON280262EUR/001	CAISSE FRANCAISE DE FINI LOCAL	30/09/2010	03/12/2010	01/04/2011	575 000,00	F		2,560	2,677	EUR	T	P	N	A-1
5/MIN260208EUR/001	CAISSE FRANCAISE DE FINI LOCAL	29/12/2009	29/06/2010	01/02/2011	1 956 000,00	F		4,130	4,002	EUR	A	C	N	A-1
7/MIN260260EUR/001	CAISSE FRANCAISE DE FINI LOCAL	04/05/2007	14/12/2007	01/02/2008	750 000,00	F		4,260	4,382	EUR	M	C	N	A-1
8/MIN260107EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINI LOCAL	02/07/2013	26/07/2013	01/11/2013	1 500 000,00	F		3,200	3,237	EUR	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200337733-20230229-1_9_2023-15

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Cité des remboursements (6)	Période d'amortissement (7)	Catégorie de remboursement anticipé C/N	Cote d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00			0,000	0,000					
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					13 489 007,33									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)
- (4) Mentionner la ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois)
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)
- (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		6 968 035,58				665 446,31	127 325,89	0,00	24 645,43	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		6 968 035,58				665 446,31	127 325,89	0,00	24 645,43	
10/A7514005	N	0,00	A-1	26 702,91	5,57	F	4,450	4 450,49	1 188,28	0,00	412,60	
12/8628007	N	0,00	A-1	318 750,00	8,25	F	4,240	37 500,00	12 916,76	0,00	2 815,62	
13/MON500499EUR/0500521	N	0,00	A-1	449 959,69	0,06	F	2,660	66 666,68	12 165,00	0,00	883,16	
14/0609201	N	0,00	A-1	466 666,69	0,83	F	1,240	46 666,68	5 569,67	0,00	853,53	
15/5638791	N	0,00	A-1	513 333,28	10,83	F	1,430	46 666,68	7 090,42	0,00	1 093,68	
16/5756568	N	0,00	A-1	1 096 666,71	11,50	F	0,600	93 333,32	6 370,00	0,00	1 421,39	
17/5521796	N	0,00	A-1	750 000,00	12,34	F	1,330	60 000,00	9 675,76	0,00	1 274,58	
18/0001512239	N	0,00	A-1	903 333,32	13,91	F	0,560	66 666,68	5 086,29	0,00	389,89	
19/033315g	N	0,00	A-1	983 333,33	14,64	F	2,240	66 666,68	21 486,67	0,00	1 996,30	
2/MON280232EUR/001	N	0,00	A-1	39 398,23	0,33	F	4,600	39 398,23	666,11	0,00	0,00	
3/MON280264EUR/001	N	0,00	A-1	100 685,17	3,00	F	1,560	30 439,28	1 393,20	0,00	270,92	
4/MON280262EUR/001	N	0,00	A-1	144 593,29	3,00	F	2,660	43 175,65	3 405,03	0,00	664,42	
5/MIN260268EUR/001	N	0,00	A-1	378 347,85	2,08	F	4,130	126 316,94	16 660,55	0,00	9 535,24	
7/MIN260260EUR/001	N	0,00	A-1	190 625,00	5,00	F	4,260	37 500,00	7 480,15	0,00	542,99	
8/MIN280107EUR	N	0,00	A-1	575 000,00	5,58	F	3,200	100 000,00	17 200,00	0,00	2 491,11	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et escomptes reçus (Total)		0,00		52 693,61				10 000,00	0,00	0,00	0,00	
		0,00		52 693,61	0,00		0,000	10 000,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		7 020 729,19					875 446,31	127 325,89	0,00	24 645,43

- (10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
 (11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
 (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
 (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 06111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
 (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

BTJ

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 - Indice zone euro / 2 - Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 - Ecart indice zone euro / 4 - Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 - écarts d'indices hors zone euro / 6 - autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement distinctif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sans unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	15	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,25	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	6 968 035,58	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_0_2023101

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du	
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500 €	08/11/2021	
	Catégories de biens amortis		
		Durée (en années)	
L	Biens de faible valeur (seuil 500)	1	08/11/2021
L	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	2	08/11/2021
L	Frais d'études (non suivis de réalisation)	2	08/11/2021
L	Frais de recherche et développement	2	08/11/2021
L	Frais d'insertion (non suivis de réalisation)	2	08/11/2021
L	Subventions versées pour financement de biens mobiliers, matériel ou études	5	08/11/2021
L	Subventions versées pour financement de biens immobiliers ou installations	30	08/11/2021
L	Subventions versées pour financement de projets d'infrastructures d'intérêt national	40	08/11/2021
L	Concessions et droits similaires	2	08/11/2021
L	Autres immobilisations incorporelles	2	08/11/2021
L	Terrains de gisement	30	08/11/2021
L	Plantations d'arbres et arbustes	10	08/11/2021
L	Bâtiments privés	25	08/11/2021
L	Installations générales, agencements, aménagements de bâtiments privés	10	08/11/2021
L	Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport	25	08/11/2021
L	Réseaux divers	30	08/11/2021
L	Voies navigables	30	08/11/2021
L	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	08/11/2021
L	Matériel et outillage technique	5	08/11/2021
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	5	08/11/2021
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	5	08/11/2021
L	Matériel de transport	5	08/11/2021
L	Matériel informatique	3	08/11/2021
L	Matériel de bureau et mobilier	5	08/11/2021
L	Matériel de téléphonie	3	08/11/2021
L	Cheptel	10	08/11/2021
L	Autres	5	08/11/2021
L	Terrains de gisement reçus au titre d'une mise à disposition	30	08/11/2021
L	Plantations d'arbres et arbustes reçues au titre d'une mise à disposition	10	08/11/2021
L	Bâtiments privés reçus au titre d'une mise à disposition	25	08/11/2021
L	Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport reçus au titre d'une mise à disposition	25	08/11/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-139-2023-01

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Réseaux divers reçus au titre d'une mise à disposition	30	08/11/2021
L	Voies navigables reçues au titre d'une mise à disposition	30	08/11/2021
L	Matériel et outillage technique reçus au titre d'une mise à disposition	5	08/11/2021
L	Autres installations, matériel et outillage techniques reçus au titre d'une mise à disposition	5	08/11/2021
L	Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	5	08/11/2021
L	Terrains de gisement reçus en affectation	30	08/11/2021
L	Plantations d'arbres et arbustes reçues en affectation	10	08/11/2021
L	Bâtiments privés reçus au titre d'une mise en affectation	25	08/11/2021
L	Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport reçus au titre d'une mise en affectation	25	08/11/2021
L	Réseaux divers reçus en affectation	30	08/11/2021
L	Voies navigables reçues au titre d'une mise en affectation	30	08/11/2021
L	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile reçus au titre d'une mise en affectation	10	08/11/2021
L	Matériel et outillage technique reçus en affectation	5	08/11/2021
L	Autres installations, matériel et outillage techniques reçus en affectation	5	08/11/2021
L	Autres immobilisations corporelles reçues en affectation	5	08/11/2021

DM

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	10 000,00		47 604,48	57 604,48	0,00	57 604,48
- des immobilisations	10 000,00		47 604,48	57 604,48	0,00	57 604,48
DEPRECIATION DES CREANCES DOUTEUSES	0,00	26/07/2012	9 040,25	9 040,25	0,00	9 040,25
DEPRECIATION DES CREANCES DOUTEUSES	10 000,00	10/02/2022	38 564,23	48 564,23	0,00	48 564,23
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	10 000,00		47 604,48	57 604,48	0,00	57 604,48
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le 22 FEV. 2023
 ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	D	E = C - D
TOTAL PROVISIONS	10 000,00		47 604,48	57 604,48	0,00	57 604,48

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

22 FEV. 2023

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	85 418,00	28 161,20	
8016 Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017 Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En Intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					65 418,00	28 161,26										1 281,34	3 834,62	
AIP	2009	P	"84/09025460/FINANCEMENT PRET TX "LA CHENOISE"	CREDIT COOPERATIF	65 418,00	28 161,20	6,39	M	F	4,56	F	4,850		EUR	1 281,34	3 834,62		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					65 418,00	28 161,20										1 281,34	3 834,62	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser)

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois...)

(5) Taux annuel, tous frais compris

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENTS HORS BILAN

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	5 115,96
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	5 115,96
Recettes réelles de fonctionnement	II	23 439 787,47
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,02

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-179_2023

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					587 354,27
204112			VOTE EN COURS D ANNEE		170 426,27
204133			VOTE EN COURS D ANNEE		180 000,00
2041583			VOTE EN COURS D ANNEE		232 928,00
20421			VOTE EN COURS D ANNEE		4 000,00
FONCTIONNEMENT (total)					366 968,73
657341			VOTE EN COURS D ANNEE		12 100,00
657351			VOTE EN COURS D ANNEE		4 500,00
657358			VOTE EN COURS D ANNEE		2 700,00
657363			VOTE EN COURS D ANNEE		52 668,73
657381			VOTE EN COURS D ANNEE		22 000,00
657382			VOTE EN COURS D ANNEE		103 750,00
65748			VOTE EN COURS D ANNEE		169 250,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	14,30	4,30	18,60
Adjoint administratif pal 1 cl	C	0,00	0,00	0,00	1,80	0,00	1,80
Adjoint administratif pal 2 cl	C	0,00	0,00	0,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint administratif terr.	C	0,00	0,00	0,00	2,80	3,00	5,80
Attaché	A	0,00	0,00	0,00	2,90	0,00	2,90
Attaché principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,15	1,15
Rédacteur principal 1 cl	B	0,00	0,00	0,00	2,80	0,15	2,95
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	3,31	5,63	8,94
Adjoint technique pal 2 cl	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial	C	0,00	0,00	0,00	0,31	5,63	5,94
Ingénieur hors classe	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 1 cl	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Educateur ter. jeunes enfants	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire puériculture cl. ni	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	2,80	5,26	8,06
Educateur A.P.S pal 1er cl	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Educateur territorial A.P.S	B	0,00	0,00	0,00	1,80	3,26	5,06
Opérateur territorial A.P.S.	C	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	1,51	7,62	9,13
Adjoint du patrimoine pal 2 cl	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,58	0,58
Assistant ens. art. pal 2e cl	B	0,00	0,00	0,00	0,51	7,04	7,55
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	5,00	7,33	12,33

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le 22/02/2023
 ID : 077-200037133-20230209-1-9-2023-DE

22 FEV. 2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P		TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	
Adjoint territorial animation	C	0,00	0,00	0,00	3,00	7,33	10,33
Animateur	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal de 2ème cl	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	28,92	30,14	59,06

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
 (2) Catégories : A, B ou C.
 (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
 (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
 ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
 (5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N
B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif
 TECH : Technique
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 S : Social
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sport
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation
 POL : Police
 POMP : Sapeurs-pompiers
 X : Emplois non cotés

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois
 332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi
 332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
 332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP
 332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants
 332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal
 332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %
 332-9-0* : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (> 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - sauf être nommés en qualité de fonctionnaires stagiaires par l'autorité territoriale
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352)
 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction)
 333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex. : « contrats aidés »)
 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le

22 FEV 2023

ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à SIEGE SOCIAL (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
20/03/2006 - FINANCEMENT PRET TX "LA CHENOISE"	AIP		Autres	65 418,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le **22 FEV. 2023**

ID: 077-200037133-2023020919_2023-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
MISSION LOCALE			80 000,00
SAGE			33 500,00
SMEP			179 500,00
SEINE ET MARNE NUMERIQUE			36 000,00
GEMAPI			121 500,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU - fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
	SPANC LOTISSEMENT	02/04/2013 02/04/2013	26/04/2013 26/04/2013	20003713300044 20003713300028		oui oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		1 165 000,00	I 1 165 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		950 000,00	950 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	950 000,00	950 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		215 000,00	215 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	215 000,00	215 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 165 000,00	489 057,14	0,00	1 654 057,14

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

22 FEV. 2023

IV - ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE - RECETTES

C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		5 315 434,42	III 5 315 434,42
Ressources propres externes de l'année (a)		85 751,92	85 751,92
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	10 000,00	10 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	75 751,92	75 751,92
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		5 229 682,50	5 229 682,50
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	6 700,00	6 700,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	8 300,00	8 300,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	5 970,00	5 970,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	257 700,00	257 700,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	7 400,00	7 400,00
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	194 620,00	194 620,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	400,00	400,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	900,00	900,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	20 550,00	20 550,00
2811	Terrains de gisement	12 140,00	12 140,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	8 750,00	8 750,00
281321	Immeubles de rapport	367 360,00	367 360,00
281328	Autres bâtiments privés	5 200,00	5 200,00
281351	Bâtiments publics	1 850,00	1 850,00
28138	Autres constructions	13 130,00	13 130,00
28152	Installations de voirie	152 140,00	152 140,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	185,00	185,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	375,00	375,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	3 435,00	3 435,00
2817321	Immeubles de rapport (mise à dispo)	16 755,00	16 755,00
28181	Installations générales, aménagt divers	3 750,00	3 750,00
281838	Autre matériel informatique	10 710,00	10 710,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	6 640,00	6 640,00
28185	Matériel de téléphonie	120,00	120,00
28188	Autres immo. corporelles	36 920,00	36 920,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	787 682,50	787 682,50
021	Virement de la section de fonctionnement	3 300 000,00	3 300 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	5 315 434,42	436 858,86	54 538,13	0,00	5 806 831,41

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 654 057,14
Ressources propres disponibles	IV 5 806 831,41
Solde	V = IV - II (8) 4 152 774,27

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV 2023**
 ID : 017-200037135-20230209-1_0_2023-DE

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
	PARC DES DEUX RIVIERES	02/04/2013	26/04/2013	
	CINEMA	02/04/2013	26/04/2013	
	PARC DU DURTEINT	02/04/2013	26/04/2013	
	FERME DE LA CARRELINE A COURTACON	02/04/2013	26/04/2013	
	ZONE D'ACTIVITE DE VILLIERS SAINT GEORGES	02/04/2013	26/04/2013	
	ZONE D'ACTIVITE DE LA ZONE DE LA NOELLE A BETON BAZOCHES	02/04/2013	26/04/2013	
	MAISON DE SANTE	02/04/2013	26/04/2013	



IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB		0,00	7,00	2,40 C		7,00
TFPNB		0,00	7,00	5,03 C	1 014 882,00	7,00
CFE		0,00	0,00	21,71 C	215 288,00	7,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	9,14 C	1 747 986,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00		275 819,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

22 FEV. 2023

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
65568	AUTRES CONTRIBUTIONS	5 831 500,00
66	Charges financières	5 831 500,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Total des dépenses réelles	5 831 500,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	5 831 500,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		
	Dotations et participations reçues	0,00
	Autres recettes de fonctionnement éventuelles	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
	Total des recettes réelles	5 831 500,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_6_2023-DE
5 831 500,00

RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)
TOTAL GENERAL	

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, affectées à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
- (4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement affectées à l'exercice de la compétence susmentionnée.

22 FEV. 2023

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 66

Nombre de membres présents : 51

Nombre de suffrages exprimés : 56

VOTES :

Pour : 56

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 03/02/2023

Présenté par le président (1),

A sourdun, le 09/02/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A sourdun, le 09/02/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

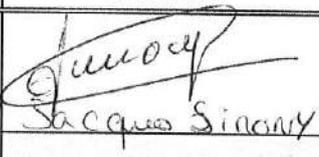
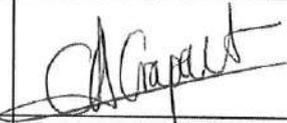
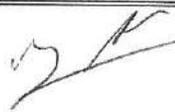
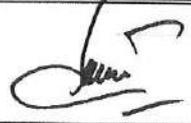
Certifié exécutoire par le président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

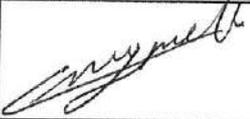
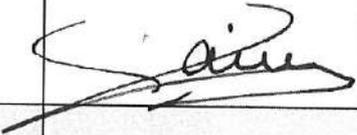
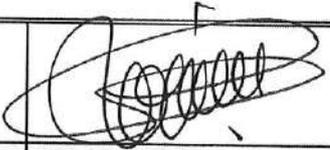
A , le

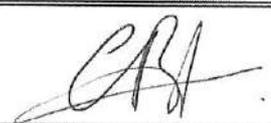
(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

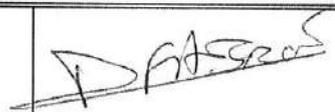
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

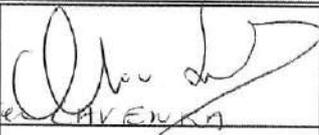
			SIGNATURE
AUGERS EN BRIE	Titulaire	Alain HANNETON <i>Pawana</i>	 <i>Jacques Sinauy</i>
	Suppléant	Pascal BANNE	
BANNOST- VILLEGAGNON	Titulaire	Alexandre DE MEULENAERE	
	Suppléant	Philippe FASSELER	
BEAUCHERY-SAINT- MARTIN	Titulaire	Claire CRAPART	
	Suppléant	Monique GEORGE	
BETON BAZOCHES	Titulaire	Alain BOULLOT	
	Suppléant	Séverine FRANCO	
BEZALLES	Titulaire	Patrick LEBAT	
	Suppléant	Nathalie SNAKKERS	
BOISDON	Titulaire	Fabien PERNEL	
	Suppléant	Michel MILLET	

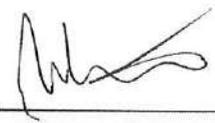
			Signature
CERNEUX	Titulaire	Olivier MAZZUCHELLI	
	Suppléant	Laurent DELPUECH	
CHALAUTRE LA GRANDE	Titulaire	Michèle PANNIER	
	Suppléant	Francis RAVION	
CHALAUTRE-LA-PETITE	Titulaire	Chantal BELLACHE	
	Suppléant	Jean-Marie FONTAINE	
CHAMPCENEST	Titulaire	Catherine PERRIN	
	Suppléant	Pascal CAPOEN	
LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	Titulaire	Bruno PELLICIARI	
	Suppléant	Evelyne FRANCO	
CHENOISE-CUCHARMOY	Titulaire	Alain BONTOUR	
	Titulaire	Véronique DARCY	

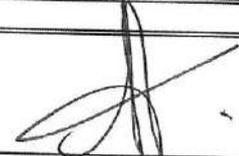
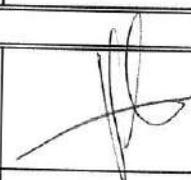
			Signature
COURCHAMP	Titulaire	Christine BOULET	
	Suppléant	Jacky GUERTAULT	

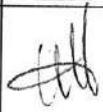
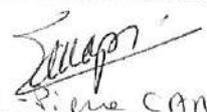
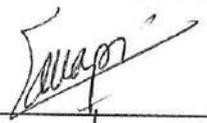
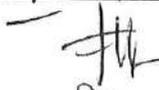
COURTACON	Titulaire	Didier AGNUS	
	Suppléant	Claudine CARON	

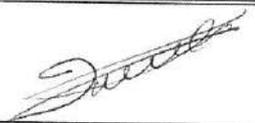
FRETOY	Titulaire	Dominique FABRE	
	Suppléant	Alexandre FLEJO	

JOUY-LE-CHATEL	Titulaire	Stéphane BACHELET	
	Titulaire	Patricia SOULEYREAU	

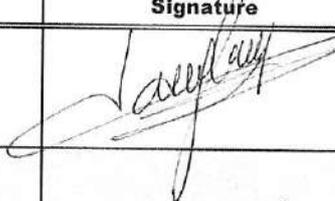
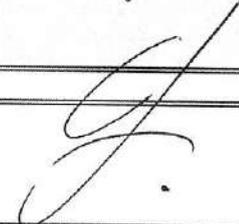
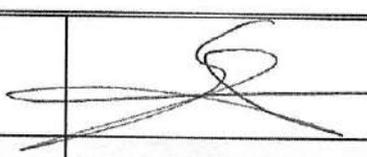
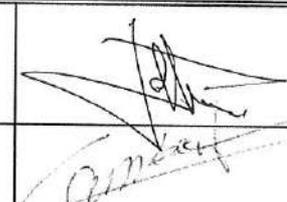
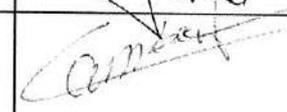
LEHELLE	Titulaire	Martine LEGRAND	
	Suppléant	Eric LEMOT	

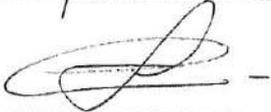
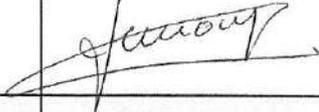
			Signature
LONGUEVILLE	Titulaire	Philippe FORTIN	
	Titulaire	Martine CIOTTI	
	Titulaire	Francis PICCOLO	
LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE	Titulaire	James DANE	
	Suppléant	Louis BOURDON	
MAISON ROUGE	Titulaire	Pierre CAUMARTIN	
	Suppléant	François WALLE	
LES MARETS	Titulaire	Gérard COGYL	
	Suppléant	Jean-Luc CNEUDT	
MELZ-SUR-SEINE	Titulaire	Laure MASSON	
	Suppléant	Jean-Pierre ROCIPON	
MONTCEAUX- LES- PROVINS	Titulaire	Olivier ARTHUR	
	Suppléant	Sandra CARVALHO	

			Signature
PROVINS	Titulaire	Jérôme BENECH	
	Titulaire	Chérifa BAALI CHERIF	
	Titulaire	Eric JEUNEMAITRE <i>Pawana Marie</i>	 <i>Pierre CANAPI</i>
	Titulaire	Marie-Pierre CANAPI	
	Titulaire	Fabien PERRINO	
	Titulaire	Julie HOTIN-LETANG	
	Titulaire	Hervé PATRON	
	Titulaire	Jean-Philippe DELVAUX <i>Pawana Frédéric</i>	 <i>PETROFFE</i>
	Titulaire	Frédérique PETROFFE	
	Titulaire	Patrice BOUDIGNAT	

ROUILLY	Titulaire	Pierre VOISEMBERT	
	Suppléant	Gérard DELETAIN	

RUPEREUX	Titulaire	Flavien BLANCHARD	Excuse
	Suppléant	Virginie HUBLIER	

			Signature
SAINT-BRICE	Titulaire	Bernard LANGLET	
	Suppléant	Marie-Pierre MOTHRE	
SAINT-HILLIERS	Titulaire	Catherine GALLOIS	
	Suppléant	Hugo PIERRU	
SAINT LOUP DE NAUD	Titulaire	Gilbert DAL PAN	
	Suppléant	Béatrice BELANGER	
SAINT-MARTIN DU BOSCHET	Titulaire	Christophe LEFEVRE	
	Suppléant	Maude LOPES	
SAINTE-COLOMBE	Titulaire	Alain BALDUCCI	 
	Titulaire	katia LAMBERT	
	Titulaire	Antonio NAVARRETE	
SANCY-LES-PROVINS	Titulaire	Yvette GALAND	
	Suppléant	Nino ALHY	

			Signature
SOISY BOUY	Titulaire	Jean-Patrick SOTTIEZ	
	Suppléant	Pascal GUILVERT	
SOURDUN	Titulaire	Eric TORPIER	
	Titulaire	Lauréline CARTIER	
VILLIERS-SAINT-GEORGES	Titulaire	Tony PITA	
	Titulaire	Nadège VICQUENAULT	
VOULTON	Titulaire	Jacques SIMONY	
	Suppléant	Annick CRAPARD	
VULAINES-LES-PROVINS	Titulaire	Bertrand de BISSCHOP	
	Suppléant	Emmanuel CHAMPENOIS	

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le **22 FEV, 2023**

ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

NOTE BUDGETAIRE

**Le Budget Principal de le Communauté de Communes du Proinois
2023**

Note de présentation du Budget 2023

Conformément aux articles L2313-1 et L3313-1 du CGCT

Les informations financières et fiscales de la commune sont retracées dans les ratios ci-dessous :

Informations statistiques		Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)		35 758
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)		888
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel adhère : Communauté de Comunes du Proinois		

Informations fiscales				réf fiche individuelle 2022
	Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab.	Moyennes nationales du potentiel Fiscal par habitants de la strate
	Fiscal	Financier	(population DGF)	
CCP	8 705 915	10 271 041	237,567947	306,608120

Informations financières - ratios		Valeurs	Moyennes nationales (données 2020)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	537,30	309,00
2	Produit des impositions directes/population	83,29	305,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	655,51	374,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	98,88	80,00
5	Encours de dette/population	194,87	198,00
6	DGF/population	43,77	49,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (3)	18,26	40,60
9	Dépenses de fonct. Et remb. Dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	86,02	87,70
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	15,08	21,50
11	Encours de la dette/recettes de fonctionnement (2)	29,73	53,10

La section de fonctionnement 2023 s'élève à 23 654 787,47 € tout compris : les prévisions réelles, les opérations d'ordre et la reprise des résultats de 2022.

Selon le même principe, la section d'investissement s'élève quant à elle à 7 936 291,41 €.

Les grandes masses :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Dépenses réelles	19 212 787,47		Recettes réelles	19 965 614,80
	Opérations d'ordre	1 142 000,00		Opérations d'ordre	215 000,00
023	Autofinancement	3 300 000,00			
			002	Résultat 2022	3 474 172,67
		23 654 787,47			23 654 787,47
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Dépenses réelles	4 006 808,00		Recettes Réelles	1 947 894,42
	Opérations d'ordre	270 000,00		Opérations d'ordre	1 197 000,00
			021	Autofinancement	3 300 000,00
	Dépenses d'équilibre	3 170 426,27		Emprunt d'équilibre	1 000 000,00
				Résultat 2022	54 538,13
	Restes à réaliser	489 057,14		Restes à réaliser	436 858,86
		7 936 291,41			7 936 291,41

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le **22 FEV. 2023**

ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

Un vote par chapitres :

Dépenses de Fonctionnement	BP 2023
Opérations réelles	19 212 787,47
Chapitre 011, Charges de gestion courante	3 244 912,01
Chapitre 012, Charges de personnel	3 507 618,00
Chapitre 014, Atténuation de produits	5 331 898,73
Chapitre 022, Dépenses imprévues	
Chapitre 65, Autres charges de gestion courante	6 932 988,73
Chapitre 66, Charges financières	175 000,00
Chapitre 67 68, Charges exceptionnelles	20 370,00
022 Dépenses imprévues	
SOUS TOTAL	19 212 787,47
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	4 442 000,00
TOTAL	23 654 787,47

Recettes de Fonctionnement	BP 2023
Chapitre 002, Résultat de fonctionnement reporté	3 474 172,67
Opérations réelles	19 965 614,80
Chapitre 012 013, Atténuation de charges	2 000,00
Chapitre 70, Produits des services, domaine et divers	1 564 403,00
Chapitre 73, Impôts et taxes	3 960 561,80
Chapitre 731, Fiscalité Locale	10 646 329,00
Chapitre 74, Dotations, subventions et participations	3 386 221,00
Chapitre 75, Autres produits de gestion courante	406 100,00
Chapitre 76, Produits financiers	
Chapitre 77, Produits exceptionnels	
Chapitre 78, Reprise sur provision	
SOUS TOTAL	23 439 787,47
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	215 000,00
TOTAL	23 654 787,47

Dépenses d'investissement	BP 2023
Chapitre 001, Déficit d'investissement reporté	
Opérations réelles	4 006 808,00
Chapitre 020, Dépenses imprévues	
Chapitre 10, Dotations, fonds divers et réserves	
Chapitre 13, Subventions d'investissement	
Chapitre 16, Emprunts et dettes assimilées	960 000,00
Chapitre 20, Immobilisations incorporelles	317 000,00
Chapitre 204, Subvention d'équipement versées	416 928,00
Chapitre 21, Immobilisations corporelles	1 094 880,00
Chapitre 23, Immobilisations en cours	718 000,00
Chapitre 27, Autres immobilisations financières	500 000,00
Restes à réaliser	489 057,14
Dépense d'équilibre	3 170 426,27
SOUS TOTAL	7 666 291,41
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	270 000,00
TOTAL	7 936 291,41

Recettes d'investissement	BP 2023
Chapitre 001, Excédent reporté	54 538
Chapitre 1068, Couverture du déficit	
Opérations réelles	2 947 894,42
024 vente de patrimoine	787 682,50
Chapitre 10, Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00
Chapitre 13, Subventions d'investissement	1 064 460,00
Chapitre 16, Emprunts et dettes assimilées	1 010 000,00
Chapitre 204, Subvention d'équipement versées	
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	
Chapitre 23, Immobilisations en cours	
Chapitre 27, Autres immobilisations financières	75 751,92
Reste à réaliser	436 858,86
SOUS TOTAL	3 439 291,41
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	4 497 000,00
TOTAL	7 936 291,41

Le budget fonctionnement de 2023, conformément au ROB, prendra en compte

- ✓ Une augmentation de 7% des bases du foncier votée par le Parlement
- ✓ 542 176 € de filet de sécurité intégré visant à compenser l'augmentation du coût de l'énergie et l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires.
- ✓ Les tarifs des services actualisés à 5% ou avec une révision dont le montant est en rapport avec la nature de l'activité
- ✓ Une stabilité des taux d'imposition (TF 2.40 % / TFNB 5.03 % / CFE 21.71%)
- ✓ Un stock de dette maintenu à 7 M€

Le résultat de clôture à constater est de 3.474 M€.

La signature des ventes courant et fin 2022 ont permis l'inscription de l'acquisition des terrains de la ZAC pour 960 000 €, financée à hauteur de 564 211 € par le CID modifié.

Les ventes constatées :

- 567 682.50 € pour 9 830 m2 du 15 route de Bray à Provins (terrains de la Distillerie)
- 220 000 € pour le bâtiment de la Carrelaine à Courtacon
- 37 178 € de parcelles sur la zone de la Grande Prairie de Poigny à la SCI VF2A (budget LOTISSEMENT)

Les dépenses réelles de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

Les charges de gestion (011) : 3 244 912.01 €

Ces charges regroupent les achats courants, les dépenses d'entretien, les services extérieurs et les impôts et taxes. Il a fallu toutefois intégrer une augmentation des dépenses de fonctionnements, notamment pour faire face à l'augmentation significative des prix.

La masse salariale brute (012) : 3 507 618 €, mais est à ramener à 3 331 985 € déduction faite des mises à disposition et refacturations.

Sont intégrés :

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le **22 FEV. 2023**

ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

- le recrutement de 2 médecins et d'une infirmière coordinatrice sur une année pleine
- Les revalorisations du SMIC
- la revalorisation des échelles indiciaires
- la consolidation des avancements de grades et échelons 2022
- les avancements d'échelons 2023
- la prévision des avancements de grades 2023
- La revalorisation de l'indice 100 de 3,5 %.
- L'augmentation des charges patronales découlant des augmentations listées ci-dessus

Les atténuations de produits (014) : 5 331 898.73 €

- 4 391 748.73 € d'**Attributions de Compensation** à reverser aux communes (4 588.80 € à percevoir, chapitre 73)
- 895 150 € de **FNGIR**
- 25 000 € de taxes additionnelles sur les encaissements de la taxe de séjour : 15 % pour la Région (Société Grand Paris) et 10% pour le Département
- 20 000 € pour des reversements de fiscalité

Les autres charges de gestion courante (65) : 6 932 988.73 €

On retrouvera notamment :

- Les contributions OM (5.831 M€) avec une anticipation des bases de +7%, aux syndicats
- Les subventions aux associations
- Les indemnités et cotisations des élus

Les charges financières (66) : 175 000 €

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le **22 FEV. 2023**

ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

N° FICHE	ANNÉE RÉALISATION	LIBELLE	PRÉTEUR	DURÉE EN ANNÉES	ENCOURS AU 01/01/2023	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ	Score GISSLER
2	2008	TRAVAUX DE VOIRIE-ACQUISITION BATIMENT LONGUEVILLE	CAISSE FRANCAISE DE FINI LOCAL	15	39 398,23	666,11	39 398,23	40 064,34	A1
3	2010	CONSTRUCTION BUREAUX PARC DU DURTEINT ET CINEMAM	CAISSE FRANCAISE DE FINI LOCAL	15	100 685,17	1 393,20	30 439,28	31 832,48	A1
4	2010	CONSTRUCTION BUREAUX PARC DU DURTEINT ET CINEMAM	CAISSE FRANCAISE DE FINI LOCAL	15	144 593,29	3 405,03	43 175,65	46 580,68	A1
5	2010	INVESTISSEMENTS 2009	CAISSE FRANCAISE DE FINI LOCAL	15	378 947,85	15 650,55	126 315,94	141 966,49	A1
7	2007	INVESTISSEMENTS 2007	CAISSE FRANCAISE DE FINI LOCAL	20	190 625,00	7 490,15	37 500,00	44 990,15	A1
8	2013	INVESTISSEMENTS 2013	CAISSE FRANCAISE DE FINI LOCAL	15	575 000,00	17 200,00	100 000,00	117 200,00	A1
10	2014	SYNDICAT MIXTE DES BRIES CHAMPENOISE ET PROVINOISE	CAISSE D'EPARGNE	15	26 702,91	1 188,28	4 450,49	5 638,77	A1
12	2014	SYNDICAT MIXTE DES BRIES CHAMPENOISE ET PROVINOISE	CAISSE D'EPARGNE	17	318 750,00	12 918,74	37 500,00	50 418,74	A1
13	2014	INVESTISSEMENTS 2014	CAISSE FRANCAISE DE FINI LOCAL	15	449 999,89	12 155,00	66 666,68	78 821,68	A1
14	2017	INVESTISSEMENTS 2017	CAISSE D'EPARGNE	15	466 666,60	5 569,67	46 666,68	52 236,35	A1
15	2018	INVESTISSEMENTS 2018	CAISSE D'EPARGNE	15	513 333,28	7 090,42	46 666,68	53 757,10	A1
16	2019	INVESTISSEMENTS 2019	CAISSE D'EPARGNE	15	1 096 666,71	6 370,00	93 333,32	99 703,32	A1
17	2020	INVESTISSEMENTS 2020	CAISSE D'EPARGNE	15	750 000,00	9 675,74	60 000,00	69 675,74	A1
18	2021	INVESTISSEMENTS 2021	C.R.C.A.	15	933 333,32	5 086,29	66 666,68	71 752,97	A1
19	2022	INVESTISSEMENTS 2022	CAISSE D'EPARGNE	15	983 333,33	21 466,67	66 666,68	88 133,35	A1
TOTAL GENERAL					6 948 035,58	163 714,78	932 112,99	1 095 827,77	

Les charges exceptionnelles (67) et dotations (68)

- 10 370 €, provision pour d'éventuels ajustements en cours d'année
- 10 000 €, provision pour dépréciation de créances douteuses mise en place avec la M57

En face de ces dépenses, les **recettes** :

Les atténuations de charges (013) : 2 000 €, concernent principalement des remboursements de personnel (maladie, assurance ...)

Les produits des services (70) : 1 564 403 €, notamment pour

- l'accueil des enfants dans les Centres de Loisirs
- les élèves du Conservatoire de Musique
- les recettes du portage de repas
- les recettes du CAP
- les mises à disposition de personnel
 - Les charges refacturées aux locataires et redevances d'occupation
- La participation des communes pour l'opération Œufs de Pâques

.....

Les tarifs des services actualisés à 5% ou avec une révision dont le montant est en rapport avec la nature de l'activité

Les impôts et taxes (73) : 3 960 561.80 €

- La suppression de la TH des intercommunalités est compensée par une quote-part de la TVA : reconduction de **3 617 926 € (fraction de TVA nationale)**.
- 0.338 M€ FPIC
- 4 588.80 € d'AC

La fiscalité locale (731) : 10 646 329 €

- La **fiscalité directe**, sera proposée à taux constant, pour un produit de **2 978 136 €** pour les taxes foncières et la CFE. Une estimation de + 7% a été anticipée pour les recettes liées à la fiscalité directe en raison de la révision des bases du foncier. Les ajustements seront constatés après notification effective par les services de l'Etat en cours d'année.
- 1.141 M€ CVAE *qui va être supprimée en 2 ans, et compensée*
- 0.372 M€ TASCOT
- 0.191 M€ IFER
- 5.831 M€ TEOM (5.831 M€) *avec la même anticipation des bases de +7% qu'en dépense*

Les dotations (74) : 2 554 250.50 €

- 1.565 M€ DGF (+1%)
- 0.494 M€ Compensation et exonération de fiscalité
- 0.542 M€ Filet sécurité inflation...

Les autres produits de gestion courante (75) : 406 100 €

Ce sont les revenus locatifs, ainsi que la participation salariale des chèques déjeuners des agents et le toucher de quai.

En investissement :

Ces investissements ont été présentés au moment du ROB il y a 2 mois, le 15 décembre dernier.

Les investissements proposés pour l'exercice 2023, représentent un budget de :

- 3 046 808 €

- dont 1 482 348 € restant à la charge de la Communauté de Communes, après déduction des subventions.

Travaux/entretien des bâtiments : 830 100€

- 180 000 € pour la gare routière du Collège Jules Verne dont le Département assure la maîtrise d'ouvrage
- 625 000 € pour les études et le lancement de la gare routière du Collège de Jouy dont la construction se fera sur 2 ans, et sera financée par le CID et IDF Mobilités
Reste à charge pour 2023 : 275 000 €
- 26 000 € pour des aménagements dans nos bâtiments (15 000 € pour l'installation d'un un skydôme au P2R, financé à 50% par DETR + 10 000 € pour l'installation d'un point d'eau au cabinet d'ostéopathe de la Maison médicale de Villers Saint Georges, financée à 50 % par DETR et 100€ pour la plantation de 3 arbres aux abords de la maison de santé de Chenoise)

Mobilités : 86 000€

- 50 000 € seront consacrés à une étude pour l'extension du parking du Pôle Gare de Provins, avenue Jean Jaurès, financé à 40% par CID.
- 36 000 € pour la création d'un arrêt et d'un abri bus sur la zone du Durteint

Le Numérique et Campus connecté : 252 928€

- 232 928 € seront affectés au déploiement de la fibre des **sites isolés**, estimés à 117 prises.
- 20 000 € seront provisionnés pour les équipements informatiques du projet de Campus connecté, financés à 50% par de la DSIL.

Le Centre Aquatique : 605 787€

- Comme tous les ans, 500 000 € pour le financement du BEA du Centre Aquatique
- 82 000 € de provision pour le gros entretien et le renouvellement technique et le bâtiment intégré dans le P3
- 23 427 € pour des équipements et une auto-laveuse

La Santé : 54 000€

- 54 000 € d'équipements sont prévus pour l'ouverture du centre de santé. Le matériel informatique et l'équipement de la salle d'attente et de l'accueil seront financés par l'ARS à hauteur de 18 000 € et par DSIL à hauteur de 13 500 €.

Les autres dépenses : 257 993€

- 29 800 € pour du matériel informatique et du mobilier
- 13 693 € pour des équipements pour les ALSH et le RPE
- 4 500 € pour l'acquisition d'instruments de musique pour le Conservatoire.
- 20 000 € dans le cadre de la Lecture Publique pour l'acquisition de collections et d'un SIGB, à Villiers Saint Georges pour cette année, et financés à hauteur de 13 333 €
- 90 000 € d'étude de gouvernance Assainissement, financés par l'Agence de l'eau à 80% (60 000 €)
- 100 000 € pour l'étude du Programme Local de l'Habitat (PLH)

Terrains ZAC :

- 960 000€ pour l'acquisition des terrains de la ZAC, qui seront financés par le CID à hauteur de 564 211 €

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le **22 FEV. 2023**

ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

	Dépenses TTC 2023	Recettes 2023	Reste à la charge de la CCDP pour 2023
TRAVAUX	830 100	360 417	469 683
Gare routière Collège Jules Verne	180 000		180 000
Skydôme P2R	15 000	6 250	8 750
Etudes pour la Gare routière de Jouy	25 000		25 000
Gare routière de Jouy	600 000	350 000	250 000
MM Villiers Saint Georges Point d'eau cabinet ostéo	10 000	4 167	5 833
MS Chenoise : 3 arbres	100		100
MOBILITES	86 000	26 666	59 334
Etudes pour l'extension Pôle Gare de Provins	50 000	16 666	33 334
Création d'un arrêt et abris bus sur la zone du Durteint	36 000	10 000	26 000
NUMERIQUE / CAMPUS CONNECTE	252 928	8 333	244 595
Sites isolés (117 prises)	232 928		232 928
Equipement informatique pour Campus connecté	20 000	8 333	11 667
CAP (HT)	105 787	0	105 787
P3 - Gros entretien renouvellement technique et bâtiment	82 000		82 000
Auto laveuse	4 167		4 167
Petites travaux et Equipements	19 620		19 620
SANTE	54 000	31 500	22 500
Centre de Santé du Provinois Mobilier, matériel, logiciel et matériel Informatique	54 000	31 500	22 500
ADMINISTRATION GENERALE	29 800	0	29 800
Matériel de bureau et Informatique	12 000		12 000
Site internet	15 000		15 000
Logiciel	2 000		2 000
Poubelles de tri pour les locaux de la CCDP	800		800
ENFANCE ET PETITE ENFANCE	13 693	0	13 693
Enseigne Hauts de Provins	3 000		3 000
Lot de tables d'activités et chaises Hauts de Provins	1 028		1 028
Lave vaisselle Hauts de Provins	3 977		3 977
Panneaux d'affichage Villiers Saint Georges	359		359
Subvention d'équipement MAM	4 000		4 000
Equipement RPE	1 329		1 329
CONSERVATOIRE	4 500	0	4 500
Instruments de musique	4 500		4 500
LECTURE PUBLIQUE	20 000	13 333	6 667
Collections Villiers Saint Georges	10 000	6 667	3 333
SIGB Villiers Saint Georges	10 000	6 667	3 333
AUTRES	1 150 000	624 211	525 789
Acquisition ZAC	960 000	564 211	395 789
Etude de gouvernance Assainissement	90 000	60 000	30 000
Etude PLH (Programme Local de l'Habitat)	100 000		100 000
TOTAL	2 546 808	1 064 460	1 482 348

Pour mémoire :

BEA	500 000		500 000
-----	---------	--	---------

BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Les informations financières et fiscales de la Communauté de Communes du Provinois sont retracées dans les ratios ci-dessous :

La section de fonctionnement 2023 s'élève à 23 654 787,47 € tout compris : les prévisions réelles, les opérations d'ordre et la reprise des résultats de 2022.

Selon le même principe, la section d'investissement s'élève quant à elle à 7 936 291,41 €.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Dépenses réelles	19 212 787,47		Recettes réelles	19 965 614,80
	Opérations d'ordre	1 142 000,00		Opérations d'ordre	215 000,00
023	Autofinancement	3 300 000,00			
			002	Résultat 2022	3 474 172,67
		23 654 787,47			23 654 787,47
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Dépenses réelles	4 006 808,00		Recettes Réelles	1 947 894,42
	Opérations d'ordre	270 000,00		Opérations d'ordre	1 197 000,00
	Dépenses d'équilibre	3 170 426,27	021	Autofinancement	3 300 000,00
				Emprunt d'équilibre	1 000 000,00
				Résultat 2022	54 538,13
	Restes à réaliser	489 057,14		Restes à réaliser	436 858,86
		7 936 291,41			7 936 291,41

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le **22 FEV. 2023**

ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

Dépenses de Fonctionnement	BP 2023
Opérations réelles	19 212 787,47
Chapitre 011, Charges de gestion courante	3 244 912,01
Chapitre 012, Charges de personnel	3 507 618,00
Chapitre 014, Atténuation de produits	5 331 898,73
Chapitre 022, Dépenses imprévues	
Chapitre 65, Autres charges de gestion courante	6 932 988,73
Chapitre 66, Charges financières	175 000,00
Chapitre 67 68, Charges exceptionnelles	20 370,00
022 Dépenses imprévues	
SOUS TOTAL	19 212 787,47
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	4 442 000,00
TOTAL	23 654 787,47

Recettes de Fonctionnement	BP 2023
Chapitre 002, Résultat de fonctionnement reporté	3 474 172,67
Opérations réelles	19 965 614,80
Chapitre 012 013, Atténuation de charges	2 000,00
Chapitre 70, Produits des services, domaine et divers	1 564 403,00
Chapitre 73, Impôts et taxes	3 960 561,80
Chapitre 731, Fiscalité Locale	10 646 329,00
Chapitre 74, Dotations, subventions et participations	3 386 221,00
Chapitre 75, Autres produits de gestion courante	406 100,00
Chapitre 76, Produits financiers	
Chapitre 77, Produits exceptionnels	
Chapitre 78, Reprise sur provision	
SOUS TOTAL	23 439 787,47
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	215 000,00
TOTAL	23 654 787,47

Dépenses d'investissement	BP 2023
Chapitre 001, Déficit d'investissement reporté	
Opérations réelles	4 006 808,00
Chapitre 020, Dépenses imprévues	
Chapitre 10, Dotations, fonds divers et réserves	
Chapitre 13, Subventions d'investissement	
Chapitre 16, Emprunts et dettes assimilées	960 000,00
Chapitre 20, Immobilisations incorporelles	317 000,00
Chapitre 204, Subvention d'équipement versées	416 928,00
Chapitre 21, Immobilisations corporelles	1 094 880,00
Chapitre 23, Immobilisations en cours	718 000,00
Chapitre 27, Autres immobilisations financières	500 000,00
Restes à réaliser	489 057,14
Dépense d'équilibre	3 170 426,27
SOUS TOTAL	7 666 291,41
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	270 000,00
TOTAL	7 936 291,41

Recettes d'investissement	BP 2023
Chapitre 001, Excédent reporté	54 538
Chapitre 1068, Couverture du déficit	
Opérations réelles	2 947 894,42
024 vente de patrimoine	787 682,50
Chapitre 10, Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00
Chapitre 13, Subventions d'investissement	1 064 460,00
Chapitre 16, Emprunts et dettes assimilées	1 010 000,00
Chapitre 204, Subvention d'équipement versées	
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	
Chapitre 23, Immobilisations en cours	
Chapitre 27, Autres immobilisations financières	75 751,92
Reste à réaliser	436 858,86
SOUS TOTAL	3 439 291,41
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	4 497 000,00
TOTAL	7 936 291,41

PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les charges de gestion (011) : 3 244 912.01 €

Ces charges regroupent les achats courants, les dépenses d'entretien, les services extérieurs et les impôts et taxes.

La masse salariale brute (012) : 3 507 618 € mais est à ramener à 3 331 985 € déduction faite des mises à disposition et refacturations.

Les atténuations de produits (014) : 5 331 898.73 €

- 4 391 748.73 € d'Attributions de Compensation à reverser aux communes
(4 588.80 € à percevoir, chapitre 73)
- 895 150 € de FNGIR
- 25 000 € de taxes additionnelles sur les encaissements de la taxe de séjour : 15 % pour la Région (Société Grand Paris) et 10% pour le Département
- 20 000 € pour des versements de fiscalité

Les autres charges de gestion courante (65) : 6 932 988.73 €

- Les contributions OM, aux syndicats
- Les subventions aux associations
- Les indemnités et cotisations des élus

Les charges financières (66) : 175 000 €

Les charges exceptionnelles (67) et dotations (68)

- 10 370 €, provision pour d'éventuels ajustements en cours d'année
- 10 000€, provision pour dépréciation de créances douteuses mise en place avec la M57

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les atténuations de charges (013) : 2 000 €, concernent principalement des remboursements de personnel (maladie, assurance ...)

Les produits des services (70) : 1 564 403 €

- l'accueil des enfants dans les Centres de Loisirs
- les élèves du Conservatoire de Musique
- les recettes du portage de repas
- les recettes du CAP
- les mises à disposition de personnel
- Les charges refacturées aux locataires et redevances d'occupation
- La participation des communes pour l'opération Œufs de Pâques

Les impôts et taxes (73) : 3 960 561,80 €

La fiscalité locale (731) : 10 646 329 €

Les dotations (74) : 2 554 250,50 €

Les autres produits de gestion courante (75) : 406 100 €

Ce sont les revenus localifs, ainsi que la participation salariale des chèques déjeuners des agents et le toucher de quai.

PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les investissements proposés pour l'exercice 2023, représentent un budget de :

- 3 046 808 €
- dont 1 482 348 € restant à la charge de la Communauté de Communes, après déduction des subventions.

➤ **Développement économique et travaux :**

- ✓ 180 000 € pour la gare routière du Collège Jules Verne dont le Département assure la maîtrise d'ouvrage
- ✓ 625 000 € pour les études et le lancement de la gare routière du Collège de Jouy dont la construction se fera sur 2 ans, et sera financée par le CID et IDF Mobilités
- ✓ Reste à charge pour 2023 : 275 000 €
- ✓ 26 000 € pour des aménagements dans nos bâtiments (15 000 € pour l'installation d'un skydôme au P2R, financé à 50% par DETR + 10 000 € pour l'installation d'un point d'eau au cabinet d'ostéopathe de la Maison médicale de Villers Saint Georges, financée à 50 % par DETR et 100€ pour la plantation de 3 arbres aux abords de la maison de santé de Chenoise)

➤ **Travaux et mobilités :**

- ✓ 50 000 € seront consacrés à une étude pour l'extension du parking du Pôle Gare de Provins, avenue Jean Jaurès, financé à 40% par CID.
- ✓ 36 000 € pour la création d'un arrêt et d'un abri bus sur la zone du Durteint

➤ **Le Numérique et Campus connecté :**

✓ **Les sites isolés**

200 000 € seront affectés à un traitement dit « complétude », pour le déploiement de la fibre des **sites isolés**, estimés à 535 prises.

✓ **Le Campus connecté**

- ✓ 232 928 € seront affectés au déploiement de la fibre des sites isolés, estimés à 117 prises.
- ✓ 20 000 € seront provisionnés pour les équipements informatiques du projet de Campus connecté, financés à 50% par de la DSIL.

➤ **Le Centre Aquatique :**

- ✓ 500 000 € pour le financement du BEA du Centre Aquatique
- ✓ 82 000€ de provision pour le gros entretien et le renouvellement technique et le bâtiment intégré dans le P3
- ✓ 23 427 € pour des équipements et une auto-laveuse

➤ **La Santé :**

54 000 € d'équipements sont prévus pour l'ouverture du centre de santé. Le matériel informatique et l'équipement de la salle d'attente et de l'accueil seront financés par l'ARS à hauteur de 18 000 € et par DSIL à hauteur de 13 500 €.

➤ **Les autres dépenses :**

- ✓ 29 800€ pour du matériel informatique, du mobilier
- ✓ 13 693 € pour des équipements pour les ALSH et le RPE
- ✓ 4 500 € pour l'acquisition d'instruments de musique pour le Conservatoire
- ✓ 20 000 € dans le cadre de la Lecture Publique pour l'acquisition de collections et d'un SIGB, à Villiers Saint Georges pour cette année, et financés à hauteur de 13 333 €
- ✓ 90 000 € d'étude de gouvernance Assainissement, financés par l'Agence de l'eau à 80% (60 000 €)
- ✓ 100 000 € pour l'étude du Programme Local de l'Habitat (PLH)

➤ **Terrains ZAC :**

- ✓ 960 000 € pour l'acquisition des terrains de la ZAC, qui seront financés par le CID à hauteur de 564 211 €

Le conseil communautaire est invité à voter le Budget Primitif 2023 pour le Budget Principal.

ENGAGEMENTS REPORTES

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

Budget : **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS** Exercice : **2022** Section : **INVESTISSEMENT**

ENGAGEMENT	FONCT	NATUR	OPERATIO	TIERS	SOLDE ENG.	ENGAGE	DEGAGE	GESTION	SERV	ANTENNE
CC21090101	323	2031		MISSICH H2O	975.00 HT	975.00 HT	HT	CTRE	AQU	CAP

Mission AMO Etude de faisabilité pour une plaine d e jeux extérieurs sur le solarium du Centre Aquat

COMM. SERV FAIT

CC22069301	323	2031		PROPOLIS	25 875.00 HT	25 875.00 HT	HT	CTRE	AQU	CAP
------------	-----	------	--	----------	--------------	--------------	----	------	-----	-----

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un aménagement ludique extérieur

COMM. SERV FAIT

CC22025801	01	2031		ALISEA	3 330.00 TTC	3 330.00 TTC	TTC	DMPT	EC	
------------	----	------	--	--------	--------------	--------------	-----	------	----	--

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage développ ement durable sur le projet de réhabilitation de l

COMM. SERV FAIT

CC2118701	01	2031		AMENAGEMENT 77	13 200.00 TTC	13 200.00 TTC	TTC	DMPT	EC	
-----------	----	------	--	----------------	---------------	---------------	-----	------	----	--

Mandat d'études préalables en vue de créer les con ditions de mise en oeuvre d'une opération d'aménag

COMM. SERV FAIT

CC22075701	01	2031		BTP CONSULTANTS SAS	5 880.00 TTC	5 880.00 TTC	TTC	DMPT	EC	JOUY
------------	----	------	--	---------------------	--------------	--------------	-----	------	----	------

Mission Contrôle technique réalisation gare routè re à Jouy le Châtel

COMM. SERV FAIT

CC22075801	01	2031		BTP CONSULTANTS SAS	4 752.00 TTC	4 752.00 TTC	TTC	DMPT	EC	JOUY
------------	----	------	--	---------------------	--------------	--------------	-----	------	----	------

Mission SPS réalisation gare routière à Jouy le Châtel

COMM. SERV FAIT

CC2119201	01	2031		CDVIA	18 278.40 TTC	18 278.40 TTC	TTC	DMPT	EC	
-----------	----	------	--	-------	---------------	---------------	-----	------	----	--

Etude de circulation et de stationnement

COMM. SERV FAIT

CC2118801	01	2031		CHAMP LIBRE	21 600.00 TTC	21 600.00 TTC	TTC	DMPT	EC	
-----------	----	------	--	-------------	---------------	---------------	-----	------	----	--

Mission de conception urbaine / architecturale / p aysagère et technique sur le projet de réhabilitat

COMM. SERV FAIT

CC22064101	01	2031		CREMNITZER JEAN BERNARD	840.00 TTC	840.00 TTC	TTC	DMPT	EC	
------------	----	------	--	-------------------------	------------	------------	-----	------	----	--

Mission de conception urbaine / architecturale / p aysagère et technique et pour le projet de réhabilit

COMM. SERV FAIT

ENGAGEMENTS REPORTES

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

CC21119401P_61	2031	CLBE2	5 850.00 TTC	5 850.00 TTC	TTC DVPT ECO	
Mission de conception urbaine / architecturale / paysagère et technique sur le projet de réhabilitation						
COMM. SERV FAIT						
CC22025701P_61	2031	EVEN CONSEIL SAS	6 790.00 TTC	6 780.00 TTC	TTC DVPT ECO	
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage développement durable sur le projet de réhabilitation de l						
COMM. SERV FAIT						
CC21119101P_61	2031	HUB ENVIRONNEMENT	4 320.00 TTC	4 320.00 TTC	TTC DVPT ECO	
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de sites et sols pollués sur le projet de réhab						
COMM. SERV FAIT						
CC22032401P_61	2031	JAKUBCZAK DIDIER	36 000.00 TTC	36 000.00 TTC	TTC DVPT ECO	JOUY
Réalisation de maîtrise d'oeuvre pour la création de gare routière de Jouy le Chétif						
COMM. SERV FAIT						
CC22049701P_61	2031	NDBD	10 800.00 TTC	10 800.00 TTC	TTC DVPT ECO	
Mission AMO en matière de concertation publique - réhabilitation fiche Degord à LonguevilleElapes 1						
COMM. SERV FAIT						
CC20095301P_61	2031	PROPOLIS	25 110.00 TTC	25 110.00 TTC	TTC DVPT ECO	JOUY
Phase 1 - Etat des lieux et pré-programmation						
COMM. SERV FAIT						
CC22118901P_020	2031	JVS MAIRISTEM	298.80 TTC	298.80 TTC	TTC ADM	ADM
Pack office home et business 2021						
COMM. SERV FAIT						
CC17009901P_414	2115	CONSEIL DEPARTEMENTAL	135.00 TTC	135.00 TTC	TTC DVPT ECO MSV	
Acquisition bâtiment "ancienne Gendarmerie" situés 7 4-76 Rue de Provins à Villers St Georges						
COMM. SERV FAIT						
CC22111101P_414	21328	LETELLIER AXEL ET BOURTAYRE DA	10 400.00 TTC	10 400.00 TTC	TTC SANTE	CS
Acquisition locaux CMA s/s Place Honoré de Bazac - PROVINS						
COMM. SERV FAIT						
CC21126901P_518	2138	ABRI PLUS	2 426.64 TTC	2 426.64 TTC	TTC DVPT ECO	
Abri vélos Grand Lieu NC 8x2.5 - réf. 27057						
COMM. SERV FAIT						

ENGAGEMENTS REPORTES

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le **22 FEV. 2023**

ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

CC22040101P 61	21568	ARLJ	221.91 TTC	221.91 TTC	TTC	DMPT ECO GEND		
Extincteur 6l eau + additif écologique - réf. AC18 077								
COMM. SERV FAIT								
CC2202501P 633	21568	ARLJ	193.14 TTC	193.14 TTC	TTC	DMPT ECO OT		
Extincteur 2kg CO2								
COMM. SERV FAIT								
CC22118902P 020	21838	JVS MAIRISTEM	1018.80 TTC	1018.80 TTC	TTC	ADM	ADM	
Portable Premium / replicateur de ports et extension de garantie								
COMM. SERV FAIT								
CC22053901P 338	21838	JVS MAIRISTEM	192.00 TTC	192.00 TTC	TTC	ADM	ALSH	HAUTS PRO
Moniteur LED multimédia 24" Full HD								
COMM. SERV FAIT								
CC22122801P 338	2185	ORANGE	45.48 TTC	45.48 TTC	TTC	ADM	ALSH	LONG CH
Téléphone Samsung Galaxy A13 V2 noir 64Go								
COMM. SERV FAIT								
CC20072401P 020	2188	UMHS	153.60 TTC	153.60 TTC	TTC	DMPT ECO STEG		
Marchepied 4 marches								
COMM. SERV FAIT								
CC22115301P 323	2313	DALKIA GROUPE EDF	59 274.87 HT	59 274.87 HT	HT	CTRE AQU	CAP	
Mise en place d'un éclairage LEDS dans le Centre Aquatique								
COMM. SERV FAIT								
CC22078101P 323	2313	PAGOT	117 094.85 HT	117 094.85 HT	HT	CTRE AQU	CAP	
Travaux de rénovation du Centre Aquatique du Provi nois situé Route de Nanteuil à PROVINS cf marché								
COMM. SERV FAIT								
CC22111201P 414	2313	PAGOT	55 926.67 TTC	55 926.67 TTC	TTC	SANTE	CS	
Travaux d'aménagement centre de santé Place Honoré de Balzac cf devis Z2100428 du 22/08/2022								
COMM. SERV FAIT								
CC22114801P 61	2313	KLB	4 797.66 TTC	4 797.66 TTC	TTC	DMPT ECO CHEN		
Installation d'une chaudière gaz murale à condensation								
COMM. SERV FAIT								

ENGAGEMENTS REPORTES

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

CC22103401 633 2313 FONTES - MOURRET SARL 14 976.00 TTC 14 976.00 TTC TTC DVPT ECO OT

Protection et balisage des zones de travail

COMM. SERV FAIT

CC18070101 414 2314 QUALICONSULT 1 440.00 TTC 1 440.00 TTC TTC DVPT ECO MSS

Mission de contrôle technique

COMM. SERV FAIT

CC20021101 518 2314 DOMINIQUE BON INGENIERIE 3 000.00 TTC 3 000.00 TTC TTC DVPT ECO

Contrat de maîtrise d'oeuvre pour les études en vue de la création d'un parking relais sur un terrain

COMM. SERV FAIT

CC2100140P 518 2314 DOMINIQUE BON INGENIERIE 2 280.00 TTC 2 280.00 TTC TTC DVPT ECO

MO POUR ETUDE PARKING SAINTE COLOMBE

COMM. SERV FAIT

CC17036201 633 2314 ORANGE LILLE CAISSE IMMO 1 314.00 TTC 1 314.00 TTC TTC DVPT ECO CPER

Etude, conseil, suivi travaux et recette de confort mixé des infrastructures jusqu'au local opération

COMM. SERV FAIT

CC22103301 61 2315 RMB TP SARL 30 277.32 TTC 30 277.32 TTC TTC DVPT ECO POIG

Installation de chantier, mise en protection, balisage et signalisation du site - forfait

COMM. SERV FAIT

TOTAL 489 057.14 TTC 489 057.14 TTC TTC

24/01/2023



MME GROUPEAU Valérie
 INSPECTRICE DIVISIONNAIRE



ENGAGEMENTS REPORTES

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

Budget : **COMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINCIS** Exercice : **2022** Section : **INVESTISSEMENT**

ENGAGEMENT	FONCT	NATUR	OPERATO	TERS	SOLDE ENG.	ENGAGE	DEGAGE	GESTION	SERV	ANTENNE
CC21-01196P	61	1311		ETAT	39 122,89 TTC	39 122,89 TTC		TTC	DVPT	EC
SUBV. REHABILITATION FRICHE LONGUEVILLE / DSIL 2020										
COMM. SERV FAIT										
CC22-01194P	61	1311		ETAT	5 877,11 TTC	5 877,11 TTC		TTC	DVPT	EC
SUBV. REHABILITATION FRICHE DE LONGUEVILLE DSIL 2020										
COMM. SERV FAIT										
CC22-01195P	61	1311		ETAT	55 515,36 TTC	55 515,36 TTC		TTC	DVPT	EC
SUBV. REHABILITATION FRICHE DE LONGUEVILLE FONDS FRICHE										
COMM. SERV FAIT										
CC21-01271P	518	1312		CONSEIL REGIONAL IDF	1 324,40 TTC	1 324,40 TTC		TTC	DVPT	EC
SUBV. ABRI A VELO - CONVENTION CP2020-459 DU 13/11/2020										
COMM. SERV FAIT										
CC21-01198P	61	1312		CONSEIL REGIONAL IDF	11 189,88 TTC	11 189,88 TTC		TTC	DVPT	EC
SUBV. REHABILITATION FRICHE LONGUEVILLE										
COMM. SERV FAIT										
CC22-01196P	61	1312		CONSEIL REGIONAL IDF	15 299,44 TTC	15 299,44 TTC		TTC	DVPT	EC
SUBV. REHABILITATION FRICHE DE LONGUEVILLE										
COMM. SERV FAIT										
CC22-01189P	414	1313		CONSEIL DEPARTEMENTAL	70 000,00 TTC	70 000,00 TTC		TTC	SANTE	CS
CID / AMENGT CENTRE DE SANTE										
COMM. SERV FAIT										
CC19-01180P	61	13141		COMMUNE DE LONGUEVILLE	30 835,80 TTC	30 835,80 TTC		TTC	DVPT	EC
PART SUBVENTION FRICHE DE LONGUEVILLE - PHASE 1										
COMM. SERV FAIT										
CC22-01190P	414	1318		AGENCE REGIONALE DE SANT	74 371,00 TTC	74 371,00 TTC		TTC	SANTE	CS
SUBVENTION										
COMM. SERV FAIT										

ENGAGEMENTS REPORTES

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

CC22-01221P 510	1321	ETAT	10 000.00 TTC	10 000.00 TTC	TTC	URBA	URBA
SUBVENTION LOGICIEL URBA							
COMM. SERV FAIT							
CC22-01183P 323	13361	ETAT	96 779.00 HT	96 779.00 HT	HT	CTREAOU	CAP
ARRETE DETR 2022/DCSE/BQ/DETR074 DU 14/03/2022							
COMM. SERV FAIT							
CC20-00483P 633	13361	ETAT	26 544.00 TTC	26 544.00 TTC	TTC	DMPTCOQ	OT
SUBV. CLASSES PATRIMOINE / ARRETE 2020/DCOL/BFL/DETR035							
COMM. SERV FAIT							
TOTAL			436 858.86 TTC	436 858.86 TTC	TTC		

24/01/2023

MME GROLEAU Valérie
 INSPECTRICE DIVISIONNAIRE



[Handwritten signature]

Résultats 2022 du Budget Principal CCDP

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

		Dépenses	Recettes	Solde (r ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2022	18 801 863,24	19 362 383,08	560 519,84
	Résultats antérieurs reportés <i>li. ne 002</i>		2 913 652,83	2 913 652,83
	Résultats à affecter	18 801 863,24	22 276 035,91	3 474 172,67
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2022	2 490 465,86	2 692 096,69	201 630,83
	Résultats antérieurs reportés <i>li. ne 001</i>	147 092,70		-147 092,70
	Solde global d'exécution	2 637 558,56	2 692 096,69	54 538,13
Restes à réaliser au 31/12/2022	Fonctionnement			
	Investissement	489 057,14	436 858,86	-52 198,28
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	3 126 615,70	3 128 955,55	2 339,85
Résultats cumulés 2022 (y compris RAR en Inv)		21 928 478,94	25 404 991,46	3 476 512,52
Affectation 2022	Prévision d'affectation en réserve <i>com. te 1068</i>			0,00
	Report en fonctionnement en Recettes			3 474 172,67

Résultat global de la section de fonctionnement 2022	3 474 172,67
Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	54 538,13
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2022	-52 198,28
Excédent de financement de la section d'investissement	2 339,85
Couverture du besoin de financement 2022 (compte 1068)	0,00
Solde du résultat de fonctionnement	3 474 172,67

24/01/2023



MME GROLLEAU Valérie
INSPECTRICE DIVISIONNAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Conseil communautaire du 13 décembre 2019
Salle polyvalente
77370 MAISON-ROUGE-EN-BRIE

Vendredi 13 décembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle de Maison-Rouge-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 06/12/2019
Date d'affichage : 06/12/2019
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 56

Pouvoirs : 6
Nombre de votants : 62
Séance : n°5/94

Étaient présents : Alain HANNETON (Augers en Brie), Philippe FASSELER (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Véronique NEYRINCK (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Jean-Pierre NUYTENS (Chalautre-la-Petite), Annick LANTENOIS (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BOUTOUR, Dominique VERDENET, Evelyne D'HAINAUT (Chenoise-Cucharmoy), Jacky GUERTAULT (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Fretoy), Patrice CAFFIN, Patricia SOBCZAK (Jouy-le-Châtel), Guy-Jacques PAGET (Léchelle), Martine CIOTTI, Francis PICCOLO (Longueville), James DANÉ (Louvain-Villegrais-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Jean-Pierre ROCIPON (Melz-Sur-Seine), Nicolas FENART (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVERAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Jérôme BENECH, Josiane MARTIN, Marie-Pierre CANAPI, Virginie SPARACINO, Ghislain BRAY, Chantal BAIOCCHI, Éric JEUNEMAITRE, Chérifa BAALI-CHERIF, Patricia CHEVET, Hervé PATRON, Maria-Isabel GONCALC, Pierre MARTINAND (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup de Naud), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARRETE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER, Cécile CHARPENTIER (Sourdun), Tony PITA, Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Annick CRAPARD (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Philippe FORTIN (Longueville), Isabelle ANDRE, Laurent DEMAISON (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin du Boschet), Josèphe LINA (Sainte-Colombe).

Pouvoirs de : Jean-Claude RAMBAUD (Champcenest) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Virginie BACQUET (Provins) à Virginie SPARACINO (Provins), Dominique GAUFILLIER (Provins) à Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Christian JACOB (Provins) à Olivier LAVENKA (Provins), Abdelhafid JIBRIL (Provins) à Josiane MARTIN (Provins), Delphine PRADOUX (Provins) à Maria-Isabel GONCALVES (Provins),

Secrétaire de séance : Chantal BAIOCCHI

Le quorum est atteint, plus de la moitié des conseillers communautaires sont présents. La séance est déclarée ouverte.

VENTE D'UN TERRAIN ROUTE DE BRAY A PROVINS

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président sur la politique de développement économique de la Communauté de Communes du Provinois.

Vu le courrier en date du 3 juin 2019 de Mme Nathalie LE BARBU, Directrice du Développement et de la Construction de la société LOGIRYS du groupe POLYLOGIS, adressé au Président de la Communauté de Communes du Provinois, faisant part de son intention d'acquérir un terrain de 9 830 m², route de Bray à Provins, terrains de l'ancienne distillerie,

Vu l'avis du service du domaine en date du 2 décembre 2019 relatif à la valeur vénale de la parcelle cadastrée AV 357p, route de Bray à Provins,

Considérant que la société LOGIRYS porte un double projet :

- Le projet de la TABLE RONDE (ACPPA) de 59 lits et 14 lits supplémentaires dans le cadre d'une unité pour personnes handicapées vieillissantes.
- Le projet de l'EPMS pour la construction d'un foyer de vie et d'un foyer d'hébergement (45 logements).

Considérant que le prix de vente accepté par le futur acquéreur a été fixé à 52,50 € du m².

Considérant que le coût total pour l'acquisition de ces parcelles est de 516 075 €.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 29 novembre 2019.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

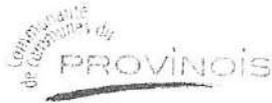
Autorise la vente de la parcelle cadastrée AV 357p d'une superficie de 9 830 m² situées route de Bray à Provins, à la société LOGIRY, domiciliée au 127, rue Gambetta à Suresnes.

Autorise cette vente au prix de 52,50 € du m², soit 516 075 € (cinq cent seize mille soixante – quinze euros) pour 9 830 m².

Dit que l'étude notariale de Pierre BACQUET et Virginie MARTINEZ – 13, Place Saint-Ayoul 77160 Provins, est mandatée pour procéder à cette transaction.

Dit que les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Affiché le **22 FEV. 2023**
ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE



Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le
ID : 077-200037133-20191213-5_94-DE

Autorise le Président ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tous documents nécessaires se reportant à cette vente.

Dit que les opérations budgétaires sont inscrites au budget.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déferée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021
Salle Germain DELOR
77650 SOISY BOUY**

Jeudi seize décembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle Germain Delor (77650 Soisy Bouy) sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 10/12/2021
Date d'affichage : 10/12/2021
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 44

Pouvoirs : 15
Nombre de votants : 58
Séance : n°6/80

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers en Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenes), Alain BONTOUR, Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET, Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Rodolphe RENAI (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton),

Absents excusés : Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), et Jean-Philippe DELVAUX, Frédérique PETROFFE et Yves MONNICAULT (Provins), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet),

Excusés représentés par suppléant : Jean-Pierre ROCIPON (Melz-sur-Seine),

Pouvoirs de : Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice) à Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins) à Stéphane BACHELET (Jouy-Le-Chatel), Marie DAMEME (Provins) à Abdelhafid JIBRIL, Augustine ENAMA (Provins) à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Isabelle MAHIEU (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Virginie SPARCACINO (Provins) à Julie HOTIN-LETANG (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Olivier LAVENKA (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Hervé PATRON (Provins) à Abdelhafid JIBRIL (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Catherine GALLOIS (Rouilly), Carinne GOMES (Sainte Colombe) à Antonio NAVARETTE, Yvette GALAND (Sancy-les-Provins) à Alain BALDUCCI (Sainte Colombe), Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges) à Tony PITA (Villiers-Saint Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins) à Xavier BOUVRAIN (Mortery),

Catherine PERRIN est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

VENTE DE LA FERME DE LA CARRELINÉ A COURTAÇON

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu le plan masse joint en annexe,

Vu la proposition d'achat adressée au Président de la Communauté de Communes du Provinois, le 11 octobre 2021 par laquelle la commune de Courtaçon a fait part de son intention d'acquérir l'ensemble situé au 9205 Route nationale 4, 77560 Courtaçon, composé des parcelles C 205 pour 00 ha 41 a 27 ca, C 206 pour 00 ha 15 a 33 ca et C 208 pour 00 ha 06 a 03 ca, soit une surface totale de 00 ha 62 a 63 ca,

Considérant que le coût total pour l'acquisition de cette parcelle est de 220 000 €.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 2 décembre 2021,

Après en avoir délibéré,

A la majorité,

Autorise la vente de cet ensemble, situé 9205 Route nationale 4 à Courtaçon, en faveur de la commune de Courtaçon.

Autorise cette vente au prix de 220 000€ (deux cent vingt mille euros).

Dit que l'étude notariale de Maîtres LETELLIER et BOURTAYRE - 13, Place Saint-Ayoul 77160 Provins, est mandatée pour procéder à cette transaction.

Dit que les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs.

Autorise le Président ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tous documents nécessaires se rapportant à cette vente.

Dit que les opérations budgétaires sont inscrites au budget.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Affiché le **22 FEV. 2023**
ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

Envoyé en préfecture le 22/07/2021
Reçu en préfecture le 22/07/2021
Affiché le **22 JUL. 2021**
ID : 077-200037133-20210715-3_46-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JUILLET 2021
CENTRE CULTUREL ET SPORTIF SAINT AYOUL
77160 PROVINS**

Jeudi 15 juillet deux mille vingt et un à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis au Centre Culturel et Sportif Saint Ayoul à PROVINS (77160) sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 08/07/2021
Date d'affichage : 08/07/2021
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 42

Pouvoirs : 13
Nombre de votants : 55
Séance : n°3/46

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers en Brie), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Jean-Marie FONTAINE - suppléant (Chalautre-la-Petite), Bruno PELLIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR et Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villeguis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Jean-Pierre, ROCIPON (Melz-sur-Seine), Guy GODRON - Suppléant (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Virginie SPARCACINO, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Yves MONNICAULT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Virginie HUBLIER - Suppléante (Rupéreau), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Corinne GOMES (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Pascal GUILVERT - suppléant (Saisy-Bouy), Éric TORPIER, Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton).

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN (Longueville), Martine CIOTTI (Longueville), Francis PICCOLO (Longueville), Gérard COGNYL (Les Marêts), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Isabelle MAHIEU et Jérôme BENECH (Provins), Bernard LANGLET (Saint-Brice).

Excusés représentés par suppléant : Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Flavien BLANCHARD (Rupéreau), Jean-Patrick SOTTIEZ (Saisy-Bouy).

Pouvoirs de : Catherine PERRIN (Champcénest) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Christine RAMEAUX (Provins) à François MARCHAND (Provins), Abdelhafid JIBRIL (Provins) à Eric TORPIER (Sourdun), Marie DAMEME (Provins) à Hervé PATRON (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Dominique GAUFILIER (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Chérifa BAALI CHERIF (Provins) à Fabien PERRINO (Provins), Julie HOTIN-LETANG (Provins) à Nadège VICQUENAU (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Yves MONNICAULT (Provins), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe) à Corinne GOMES (Sainte-Colombe), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins) à Eric JEUNEMAITRE (Provins)

Alain BOULLOT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le **22 FEV. 2023**

ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE



Envoyé en préfecture le 22/07/2021

Reçu en préfecture le 22/07/2021

Affiché le **22 JUL. 2021**

ID : 077-200037133-20210715-3_46-DE

VENTE DU LOT F DE LA ZONE D'ACTIVITE DE LA GRANDE PRAIRIE A POIGNY

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, qui rappelle la politique de développement économique de la Communauté de Communes du Provinois.

Vu le plan de composition joint en annexe,

Vu le courrier adressé au président le 14 juin 2021 par lequel Monsieur et Madame FOURCART, (SCI VF2A) ont fait part de leur intention d'acquérir un terrain de 1 881m² - parcelle cadastrée YB 111p lot F, sur la zone d'activités de la Grande Prairie à Poigny.

Considérant que le coût total pour l'acquisition de cette parcelle est de 33 858€.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 1^{er} juillet 2021.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise la vente de la parcelle cadastrée YB 111p lot F, située sur la zone d'activités de la Grande Prairie à Poigny, à Monsieur et Madame FOURCART.

Autorise cette vente au prix de 33 858€ (trente-trois mille huit cent cinquante-huit euros) pour 1 881m².

Dit que l'étude notariale de Maîtres LETELLIER et BOURTAYRE - 13, Place Saint-Ayoul 77160 Provins, est mandatée pour procéder à cette transaction.

Dit que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Autorise le Président ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tous documents nécessaires se reportant à cette vente.

Dit que les opérations budgétaires sont inscrites au budget.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.



Envoyé en préfecture le 22/02/2023
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Affiché le **22 FEV. 2023**
ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

Envoyé en préfecture le 22/07/2021
Reçu en préfecture le 22/07/2021
Affiché le **22 JUIL. 2021**
ID : 077-200037133-20210715-3_46-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JUILLET 2021
CENTRE CULTUREL ET SPORTIF SAINT AYOUL
77160 PROVINS**

Jeudi 15 juillet deux mille vingt et un à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis au Centre Culturel et Sportif Saint Ayoul à PROVINS (77160) sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 08/07/2021
Date d'affichage : 08/07/2021
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 42

Pouvoirs : 13
Nombre de votants : 55
Séance : n°3/46

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers en Brie), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Jean-Marie FONTAINE - suppléant (Chalautre-la-Petite), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR et Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villeguis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Jean-Pierre, ROCIPON (Melz-sur-Seine), Guy GODRON - Suppléant (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Virginie SPARCACINO, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Yves MONNICAULT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Virginie HUBLIER - Suppléante (Rupéroux), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Corinne GOMES (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Pascal GUILVERT - suppléant (Soisy-Bouy), Éric TORPIER, Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Vaulton).

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN (Longueville), Martine CIOTTI (Longueville), Francis PICCOLO (Longueville), Gérard COGNYL (Les Marêts), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Isabelle MAHIEU et Jérôme BENECH (Provins), Bernard LANGLET (Saint-Brice).

Excusés représentés par suppléant : Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy).

Pouvoirs de : Catherine PERRIN (Champcénést) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Christine RAMEAUX (Provins) à François MARCHAND (Provins), Abdelhafid JIBRIL (Provins) à Eric TORPIER (Sourdun), Marie DAMEME (Provins) à Hervé PATRON (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Dominique GAUFLIER (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Chérifa BAALI CHERIF (Provins) à Fabien PERRINO (Provins), Julie HOTIN-LETANG (Provins) à Nadège VICQUENAU (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Yves MONNICAULT (Provins), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe) à Corinne GOMES (Sainte-Colombe), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins) à Eric JEUNEMAITRE (Provins)

Alain BOULLOT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Affiché le **22 FEV. 2023**
ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

Envoyé en préfecture le 18/11/2021
Reçu en préfecture le 18/11/2021
Affiché le **18 NOV. 2021**
ID : 077-200037133-20211108-5_67-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 NOVEMBRE 2021
Salle Jeannine Griveau
77650 SAINTE COLOMBE**

Lundi 8 novembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures trente, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Proinois se sont réunis à la salle Jeanine GRIVEAU (77650 Sainte Colombe) sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Proinois.

Date de convocation : 29/10/2021
Date d'affichage : 29/10/2021
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 50

Pouvoirs : 6
Nombre de votants : 56
Séance : n°5/67

Etaient présents : Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Evelyne FRANCO (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET, Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), James Dane (Louvain-Villegrais-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Jean-Pierre ROCIPON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Yves MONNICAULT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Corinne GOMES et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourdon), Tony PITA et Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Alain HANNETON (Augers en Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Martine LEGRAND (Léchelle) Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Isabelle MAHIEU et Jérôme BENECH (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins)

Excusés représentés par suppléant : Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice)

Pouvoirs de : Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy) à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Marie DAMEME (Provins) à Hervé PATRON (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Dominique GAUFILIER (Provins) à Eric JEUNEMAITRE (Provins) Virginie SPARCACINO (Provins) à Julie HOTIN-LETANG (Provins), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins).

Chantal BELLACHE est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.



Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le **22 FEV. 2023**

ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE

Envoyé en préfecture le 18/11/2021

Reçu en préfecture le 18/11/2021

Affiché le **18 NOV. 2021**

ID : 077-200037133-20211108-5_67-DE

VENTE D'UN TERRAIN SUR LA ZONE DE LA GRANDE PRAIRIE A POIGNY

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu le plan masse joint en annexe,

Vu la délibération du 15 juillet 2021 autorisant la vente de la parcelle cadastrée YB 111p lot F, située sur la zone d'activités de la Grande Prairie à Poigny, à Monsieur et Madame FOURCART,

Vu la proposition d'achat adressée au Président, le 15 octobre 2021 par laquelle monsieur et madame FOURCART ont fait part de leur intention d'acquérir un terrain de 332 m² - parcelle cadastrée YB 112p sur la zone d'activités de la Grande Prairie à Poigny.

Considérant que le coût total pour l'acquisition de cette parcelle est de 3 320 €.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 21 octobre 2021.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise la vente de la parcelle cadastrée YB 112p, située sur la zone d'activités de la Grande Prairie à Poigny, à Monsieur et Madame FOURCART.

Autorise cette vente au prix de 3 320€ (trois mille trois cent vingt euros) pour 332 m².

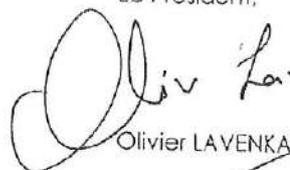
Dit que l'étude notariale de Maîtres LETELLIER et BOURTAYRE - 13, Place Saint-Ayoul 77160 Provins, est mandatée pour procéder à cette transaction.

Dit que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Autorise le Président ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tous documents nécessaires se reportant à cette vente.

Dit que les opérations budgétaires sont inscrites au budget.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Affiché le **22 FEV. 2023**
ID : 077-200037133-20230209-1_9_2023-DE



Communauté
de communes du
PROVENÇAIS

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le **21 DEC. 2021**
ID : 077-200037133-20211216-6_80_1-DE





Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_10_23-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2023
 Salle des fêtes de Sourduin
 77171 SOURDUN**

Jeudi neuf février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sourduin sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 03/02/2023
 Date d'affichage : 03/02/2023
 Nombre de conseillers en exercice : 66
 Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 5
 Nombre de votants : 56
 Séance : n°1/10

Etaient présents : Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Jérôme BENECH, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON et Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Virginie HUBLIER – Suppléante (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourduin), Tony PITA et Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Flavien BLANCHARD (Rupéreau)

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers en Brie) à Jacques Simony (Voulton), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins).

Martine LEGRAND est désignée secrétaire de séance.
 Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu la délibération du conseil communautaire n°6-77 date du 15 décembre 2022 reçue en Préfecture de Seine-et-Marne le 22 décembre 2022 en vertu de laquelle l'assemblée délibérante a pris acte, à l'unanimité, des orientations budgétaires de la Communauté de Communes du Provinois pour l'année 2023, telles que proposées et présentées par le Président lors du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Considérant que :

- Chaque conseiller communautaire a été destinataire d'une note de synthèse, jointe à la convocation pour la présente séance, détaillant la proposition de budget annexe du S.P.A.N.C pour l'exercice 2023,

- Le budget proposé s'équilibre en dépenses et recettes :

↳ En section de FONCTIONNEMENT à hauteur de 14 400,77 €

↳ En section d'INVESTISSEMENT à hauteur de 323 838,92 €

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 2 février 2023.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif 2023 pour le budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20003713300044	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT BUDGET ANNEXE DU SPANC COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PROVINS

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : SPANC (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales	
Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	17
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	18
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	19
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
D - Arrêté et signatures	
D - Arrêté et signatures	23

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES
MODALITÉS DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE****EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	14 400,77	1 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 13 400,77
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		14 400,77	14 400,77

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	323 838,92	115 719,77
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 208 119,15
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		323 838,92	323 838,92
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		338 239,69	338 239,69

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
Total des dépenses de gestion des services		50 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		51 000,00	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	7 597,52		8 900,77	8 900,77	8 900,77
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		7 597,52		8 900,77	8 900,77	8 900,77
TOTAL		58 597,52	0,00	14 400,77	14 400,77	14 400,77

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

14 400,77

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		6 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

13 400,77

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

14 400,77

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	8 900,77
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le **22 FEV. 2023**

ID : 077-200037133-20230209-1_10_23-DE

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	306 492,26	0,00	323 838,92	323 838,92	323 838,92
	Total des dépenses réelles d'investissement	306 492,26	0,00	323 838,92	323 838,92	323 838,92
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	306 492,26	0,00	323 838,92	323 838,92	323 838,92

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	323 838,92
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	99 000,00	0,00	106 819,00	106 819,00	106 819,00
	Total des recettes réelles d'investissement	99 000,00	0,00	106 819,00	106 819,00	106 819,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	7 597,52		8 900,77	8 900,77	8 900,77

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00		
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 597,52		8 900,77	8 900,77	8 900,77
TOTAL		106 597,52	0,00	115 719,77	115 719,77	115 719,77

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	208 119,15
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	323 838,92
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	8 900,77
---	-----------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 000,00		1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00		4 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		8 900,77	8 900,77
	Dépenses d'exploitation – Total	5 500,00	8 900,77	14 400,77

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES**14 400,77**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	323 838,92	0,00	323 838,92
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	323 838,92	0,00	323 838,92

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**323 838,92**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	1 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		1 000,00	0,00	1 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	13 400,77
---	------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 400,77
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	106 819,00	0,00	106 819,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		8 900,77	8 900,77
Recettes d'investissement – Total		106 819,00	8 900,77	115 719,77

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	208 119,15
--	-------------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	323 838,92
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
618	Divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	45 000,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	45 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	4 000,00	4 000,00	4 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		50 000,00	5 000,00	5 000,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		51 000,00	5 500,00	5 500,00
023	Virement à la section d'investissement	7 597,52	8 900,77	8 900,77
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		7 597,52	8 900,77	8 900,77
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		7 597,52	8 900,77	8 900,77
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		58 597,52	14 400,77	14 400,77

+	
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 400,77

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 000,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	5 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		5 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7711	Dédits et pénalités perçus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		6 000,00	1 000,00	1 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 000,00	1 000,00	1 000,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	13 400,77
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 400,77

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
4581999	CONTROLE DIAGNOSTIC ANC (6)	122 760,00	82 460,00	82 460,00
45820	REMBOURSEMENT TITRE ANNULÉ / EXERCICE ANTERIEUR (6)	178 732,26	236 378,92	236 378,92
4582999	CONTROLE DIAGNOSTIC SPANC (6)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		306 492,26	323 838,92	323 838,92
TOTAL DEPENSES REELLES		306 492,26	323 838,92	323 838,92
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		306 492,26	323 838,92	323 838,92

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	323 838,92
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
4582999	CONTROLE DIAGNOSTIC SPANC (5)	99 000,00	106 819,00	106 819,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		99 000,00	106 819,00	106 819,00
TOTAL RECETTES REELLES		99 000,00	106 819,00	106 819,00
021	Virement de la section d'exploitation	7 597,52	8 900,77	8 900,77
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		7 597,52	8 900,77	8 900,77
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		7 597,52	8 900,77	8 900,77
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		106 597,52	115 719,77	115 719,77

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
---------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	208 119,15
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	323 838,92
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES****A4.2****RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		8 900,77	III 8 900,77
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		8 900,77	8 900,77
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	8 900,77	8 900,77

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	8 900,77	0,00	208 119,15	0,00	217 019,92

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 217 019,92
Solde	V = IV – II (6) 217 019,92

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 1		Intitulé de l'opération : TRANCHE 1		Date de la délibération : 02/12/2013	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
45.1 TRANCHE 1 (5)	548 460,87	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	528 052,49	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
45.1 Annulations sur dépenses (c) (6)	20 408,38	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	528 052,49	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)					
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
45.2 Financement par d'autres tiers (7)	591 462,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	591 462,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 2		Intitulé de l'opération : TRANCHE 2		Date de la délibération : 02/12/2013	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
45.1 (5)	202 595,07	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	202 595,07	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	202 595,07	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)					
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
45.2 Financement par d'autres tiers (7)	252 017,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	252 017,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 3		Intitulé de l'opération : TRANCHE 3		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	463 540,53	0,00	0,00	0,00
45.1 (5)	462 699,86	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
45.1 Annulations sur dépenses (c) (6)	840,67	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	462 699,86	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	485 810,03	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
45.2 Financement par d'autres tiers (7)	485 810,03	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	485 810,03	0,00	0,00	0,00

N° opération : 4		Intitulé de l'opération : TRANCHE 4			Date de la délibération : 02/12/2013
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	359 600,13	0,00	0,00	0,00	
45.1 (5)	359 600,13	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	359 600,13	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	421 427,20	0,00	0,00	0,00	
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
45.2 Financement par d'autres tiers (7)	421 427,20	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	421 427,20	0,00	0,00	0,00	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS - SPANC - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le 22 FEV. 2023

ID: 077-200037133-20230209-1_10_23-DE

N° opération : 5		Intitulé de l'opération : TRANCHE 5		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	275 571,37	0,00	0,00	0,00
45.1 (5)	275 571,37	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	275 571,37	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	348 800,40	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
45.2 Financement par d'autres tiers (7)	348 800,40	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	348 800,40	0,00	0,00	0,00

N° opération : 6		Intitulé de l'opération : TRANCHE 6			Date de la délibération : 02/12/2013 01/12/2013
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	36 589,73	0,00	0,00	0,00	
45.1 (5)	35 719,24	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
45.1 Annulations sur dépenses (c) (6)	870,49	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	35 719,24	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	51 396,67	0,00	0,00	0,00	
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
45.2 Financement par d'autres tiers (7)	51 396,67	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	51 396,67	0,00	0,00	0,00	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS - SPANC - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
 Reçu en préfecture le 02/02/2023
 Affiché le 22 FEV. 2023
 ID : 077-200037133-20230209-t_10_23-DE

N° opération : 999		Intitulé de l'opération : TRANCHE 999		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveau votés	
DEPENSES (a)	279 135,91	0,00	87 460,00	87 460,00
45.1 (5)	278 283,16	0,00	82 460,00	82 460,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
45.1 Annulations sur dépenses (c) (6)	852,75	0,00	5 000,00	5 000,00
Dépenses nettes (a - c)	278 283,16	0,00	82 460,00	82 460,00
RECETTES (b)	271 604,92	0,00	106 819,00	106 819,00
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
45.2 Financement par d'autres tiers (7)	271 604,92	0,00	106 819,00	106 819,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	271 604,92	0,00	106 819,00	106 819,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
 (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
 (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
 (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
 (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 66

Nombre de membres présents : 51

Nombre de suffrages exprimés : 56

VOTES :

Pour : 56

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 03/02/2023

Présenté par (1) le président,

A sourdun le 09/02/2023

(1) le président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A sourdun, le 09/02/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

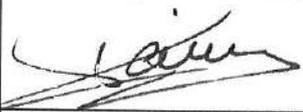
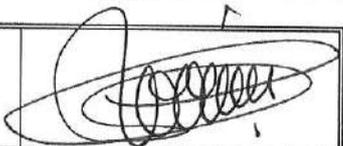
(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante.

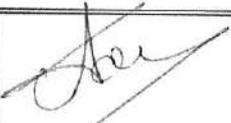
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



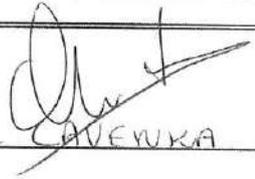
			SIGNATURE
AUGERS EN BRIE	Titulaire	Alain HANNETON <i>Pascal BANNE</i>	
	Suppléant	Pascal BANNE	
BANNOST-VILLEGAGNON	Titulaire	Alexandre DE MEULENAERE	
	Suppléant	Philippe FASSELER	
BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	Titulaire	Claire CRAPART	
	Suppléant	Monique GEORGE	
BETON BAZOCHES	Titulaire	Alain BOULLOT	
	Suppléant	Séverine FRANCO	
BEZALLES	Titulaire	Patrick LEBAT	
	Suppléant	Nathalie SNAKKERS	
BOISDON	Titulaire	Fabien PERNEL	
	Suppléant	Michel MILLET	

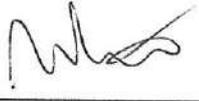
			Signature
CERNEUX	Titulaire	Olivier MAZZUCHELLI	
	Suppléant	Laurent DELPUECH	
CHALAUTRE LA GRANDE	Titulaire	Michèle PANNIER	
	Suppléant	Francis RAVION	
CHALAUTRE-LA-PETITE	Titulaire	Chantal BELLACHE	
	Suppléant	Jean-Marie FONTAINE	
CHAMPCENEST	Titulaire	Catherine PERRIN	
	Suppléant	Pascal CAPOEN	
LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	Titulaire	Bruno PELLICIARI	
	Suppléant	Evelyne FRANCO	
CHENOISE-CUCHARMOY	Titulaire	Alain BONTOUR	
	Titulaire	Véronique DARCY	

			Signature
COURCHAMP	Titulaire	Christine BOULET	
	Suppléant	Jacky GUERTAULT	

COURTACON	Titulaire	Didier AGNUS	
	Suppléant	Claudine CARON	

FRETOY	Titulaire	Dominique FABRE	
	Suppléant	Alexandre FLEJO	

JOUY-LE-CHATEL	Titulaire	Stéphane BACHELET	 <i>Pawina à Olivier CAVENKA</i>
	Titulaire	Patricia SOULEYREAU	

LEHELLE	Titulaire	Martine LEGRAND	
	Suppléant	Eric LEMOT	

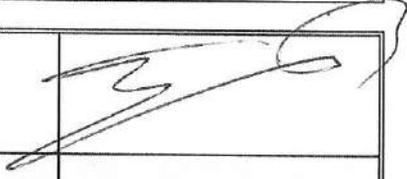
22 FEV. 2023

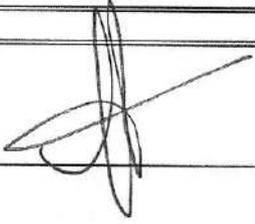
Signature

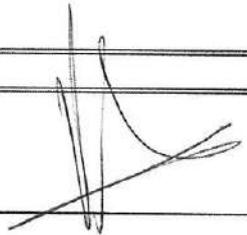
LONGUEVILLE	Titulaire	Philippe FORTIN	
	Titulaire	Martine CIOTTI	
	Titulaire	Francis PICCOLO	

LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE	Titulaire	James DANE	
	Suppléant	Louis BOURDON	

MAISON ROUGE	Titulaire	Pierre CAUMARTIN	
	Suppléant	François WALLE	

LES MARETS	Titulaire	Gérard COGYL	
	Suppléant	Jean-Luc CNEUDT	

MELZ-SUR-SEINE	Titulaire	Laure MASSON	
	Suppléant	Jean-Pierre ROCIPON	

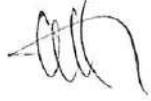
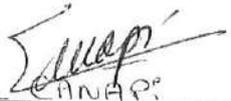
MONTCEAUX- LES- PROVINS	Titulaire	Olivier ARTHUR	
	Suppléant	Sandra CARVALHO	

		Signature
MORTERY	Titulaire	Xavier BOUVRAIN
	Suppléant	Guy GODRON

POIGNY	Titulaire	Claude BONICI
	Suppléant	François MORIN

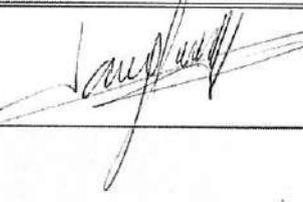
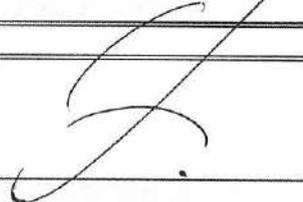
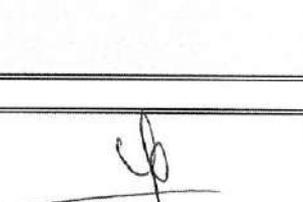
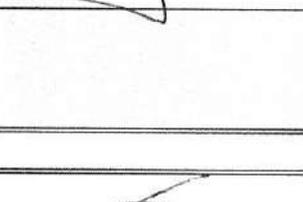
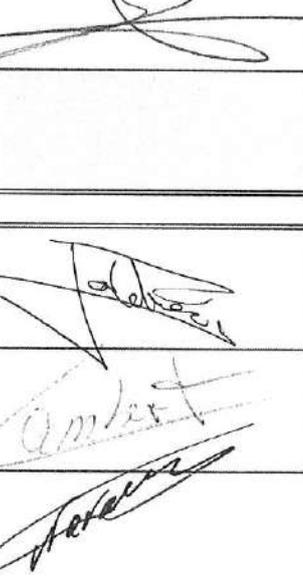
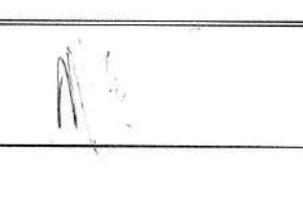
PROVINS	Titulaire	Olivier LAVENKA
	Titulaire	Christine RAMEAUX
	Titulaire	Abdelhafid JIBRIL
	Titulaire	Marie DAMEME
	Titulaire	Valentin GRAJQEVCI
	Titulaire	Augustine ENAMA <i>Pauvra a' Che'ng'a BAZALI-CHERIF</i>
	Titulaire	François MARCHAND
	Titulaire	Isabelle MAHIEU
	Titulaire	Dominique GAUFILIER
Titulaire	Virginie SPARACINO	

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_10_23-DE

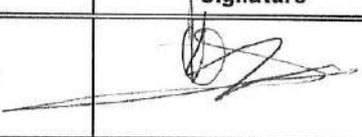
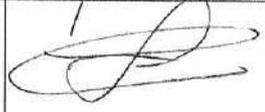
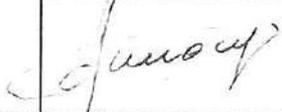
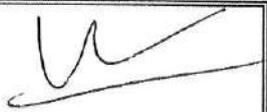
		Titulaire	Signature
PROVINS	Titulaire	Jérôme BENECH	
	Titulaire	Chérifa BAALI CHERIF	
	Titulaire	Eric JEUNEMAITRE <i>Pouvoir a Marie-Pierre CANAPI</i>	
	Titulaire	Marie-Pierre CANAPI	
	Titulaire	Fabien PERRINO	
	Titulaire	Julie HOTIN-LETANG	
	Titulaire	Hervé PATRON	
	Titulaire	Jean-Philippe DELVAUX <i>Pouvoir a Frédéric PETROFFE</i>	
	Titulaire	Frédérique PETROFFE	
	Titulaire	Patrice BOUDIGNAT	

ROUILLY	Titulaire	Pierre VOISEMBERT	
	Suppléant	Gérard DELETAIN	

RUPEREUX	Titulaire	Flavien BLANCHARD	<i>Excluse</i>
	Suppléant	↓ Virginie HUBLIER	

			Signature
SAINT-BRICE	Titulaire	Bernard LANGLET	
	Suppléant	Marie-Pierre MOTHRE	
SAINT-HILLIERS	Titulaire	Catherine GALLOIS	
	Suppléant	Hugo PIERRU	
SAINT LOUP DE NAUD	Titulaire	Gilbert DAL PAN	
	Suppléant	Béatrice BELANGER	
SAINT-MARTIN DU BOSCHET	Titulaire	Christophe LEFEVRE	
	Suppléant	Maude LOPES	
SAINTE-COLOMBE	Titulaire	Alain BALDUCCI	
	Titulaire	katia LAMBERT	
	Titulaire	Antonio NAVARRETE	
SANCY-LES-PROVINS	Titulaire	Yvette GALAND	
	Suppléant	Nino ALHY	

22 FEV. 2023

			Signature
SOISY BOUY	Titulaire	Jean-Patrick SOTTIEZ	
	Suppléant	Pascal GUILVERT	
SOURDUN	Titulaire	Eric TORPIER	
	Titulaire	Lauréline CARTIER	
VILLIERS-SAINT-GEORGES	Titulaire	Tony PITA	
	Titulaire	Nadège VICQUENAU	
VOULTON	Titulaire	Jacques SIMONY	
	Suppléant	Annick CRAPARD	
VULAINES-LES-PROVINS	Titulaire	Bertrand de BISSCHOP	
	Suppléant	Emmanuel CHAMPENOIS	

BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget annexe 2023 du S.P.A.N.C intègre les opérations de contrôles des systèmes d'assainissement non collectifs et la réhabilitation des installations en A.N.C.

La section de **FONCTIONNEMENT** s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 14 400.77 €, et correspondant :

- ✓ 13 400.77 € de résultat 2022 repris
- ✓ 1 000 € de provision pour majoration des pénalités pour refus de contrôle ou d'accès prévues par le règlement du SPANC (délibération du 13 octobre 2017)
- ✓ 4 000 € d'admission en non-valeur et provision d'annulations de titres à annuler éventuellement dans l'année
- ✓ 1 500 € de provision d'annulation de titres et régularisation

oOo

La section d'**INVESTISSEMENT** décrit les tranches en cours pour 323 838.92 €.

L'exercice 2023 devra prendre en compte en dépenses, la campagne des contrôles obligatoires pour 82 460 :

- 600 contrôles de ventes de bon fonctionnement
- 60 contrôles de conception / réalisation
- 40 contrôles de réalisation

106 819 € en recettes pour les facturations aux usagers aux tarifs suivants :

- 170 € le contrôle périodique et cession
- 120 € le contrôle de conception / réalisation

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
6541	Admission en non valeur	4 000.00			
673	Provisions Annulation de titres	500.00			
616	Provisions régularisation	1 000.00	7711	Provisions majoration des pénalités	1 000.00
023	Autofinancement	8 900.77			
			002	Résultat 2022	13 400.77
		14 400.77			14 400.77
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
4581999	Contrôles périodiques de bon fonctionnement (existants et neufs)	82 460.00	4582999	Facturation des contrôles	106 819.00
4582999	Annulation de titres / années antérieures	5 000.00			
	Dépense d'équilibre	236 378.92	021	Autofinancement	8 900.77
			001	Résultat 2022	208 119.15
		323 838.92			323 838.92

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le **22 FEV. 2023**

ID : 077-200037133-20230209-1_10_23-DE

Le conseil communautaire est invité à voter le Budget Primitif 2023 pour le Budget annexe du S.P.A.N.C.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2023
Salle des fêtes de Sourdu
77171 SOURDUN**

Jeudi neuf février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sourdu sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 03/02/2023
Date d'affichage : 03/02/2023
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 56
Séance : n°1/11

Etaient présents : Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Jérôme BENECH, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON et Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Virginie HUBLIER – Suppléante (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourdu), Tony PITA et Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Flavien BLANCHARD (Rupéroux)

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers en Brie) à Jacques Simony (Voulton), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins).

Martine LEGRAND est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT »

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2224-1 et L.2224-2,

Vu l'obligation d'équilibrer le budget annexe du lotissement,

Il est demandé au conseil communautaire :

- D'accorder une subvention de fonctionnement de 52 668,73 € du Budget Général, nature 657363, au profit du Budget annexe LOTISSEMENT, nature 757363
- En parallèle, le budget annexe du Lotissement reversera une partie de l'avance au budget général pour 75 751,92 €
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 2 février 2023.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accorde une subvention de fonctionnement de 52 668,73 € du Budget Général, nature 657363, au profit du Budget annexe LOTISSEMENT, nature 757363.

Accorde le reversement d'une partie de l'avance au budget général pour 75 751,92 €.

Autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2023
Salle des fêtes de Sourdun
77171 SOURDUN**

Jeudi neuf février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sourdun sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 03/02/2023
Date d'affichage : 03/02/2023
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 56
Séance : n°1/12

Étaient présents : Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétay), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Jérôme BENECH, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON et Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Virginie HUBLIER – Suppléante (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Flavien BLANCHARD (Rupéreau)

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers en Brie) à Jacques Simony (Voulton), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins).

Martine LEGRAND est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu la délibération du conseil communautaire n°6-77 date du 15 décembre 2022 reçue en Préfecture de Seine-et-Marne le 22 décembre 2022 en vertu de laquelle l'assemblée délibérante a pris acte, à l'unanimité, des orientations budgétaires de la Communauté de Communes du Provinois pour l'année 2023, telles que proposées et présentées par le Président lors du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Considérant que :

- Chaque conseiller communautaire a été destinataire d'une note de synthèse, jointe à la convocation pour la présente séance, détaillant la proposition de budget annexe du lotissement pour l'exercice 2023,

- Le budget proposé s'équilibre en dépenses et recettes :

↳ En section de FONCTIONNEMENT à hauteur de 90 004,21 €

↳ En section d'INVESTISSEMENT à hauteur de 89 846,73 €

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 2 février 2023

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif 2023 pour le budget annexe du lotissement.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS (2)

Numéro SIRET : 20003713300028

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PROVINS

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : LOTISSEMENT (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	39
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	43
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	44
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_12_2023-DE

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	45
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	46
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	48

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	35852

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	10 351,12	924,20	45,57	A1 -9 381,35
Investissement	9 426,92	0,00 (3)	45,57	A2 -9 381,35
Fonctionnement	924,20	924,20 (4)	0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

	RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	A1 + B1	-9 381,35
Investissement	A2 + B2	-9 381,35
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe - si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

22 FEV. 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	80 465,38	89 846,73
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 9 381,35	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		89 846,73	89 846,73
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	90 004,21	90 004,21
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		90 004,21	90 004,21
TOTAL DU BUDGET (4)		179 850,94	179 850,94

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

22 FEV 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0.00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0.00
TOTAL GENERAL			0.00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulés si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID: 077-200037133-20230209-1_12-2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISS

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 000,00	0,00	80 386,64	80 386,64	80 386,64
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		9 000,00	0,00	80 386,64	80 386,64	80 386,64
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		9 000,00	0,00	80 386,64	80 386,64	80 386,64

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	500,00		78,74	78,74	78,74
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		500,00		78,74	78,74	78,74

TOTAL	9 500,00	0,00	80 465,38	80 465,38	80 465,38
--------------	-----------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+				
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				
9 381,35				

=				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				
89 846,73				

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II
C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	8 954,43	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		8 954,43	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		8 954,43	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	500,00		89 846,73	89 846,73	89 846,73
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		500,00		89 846,73	89 846,73	89 846,73

TOTAL	9 454,43	0,00	89 846,73	89 846,73	89 846,73
--------------	-----------------	-------------	------------------	------------------	------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	89 846,73
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

89 767,99

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

22 FEV. 2023

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	500,00	0,00	78,74	78,74	78,74
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		500,00	0,00	78,74	78,74	78,74

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	500,00		89 846,73	89 846,73	89 846,73
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	500,00		78,74	78,74	78,74
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 000,00		89 925,47	89 925,47	89 925,47

TOTAL	1 500,00	0,00	90 004,21	90 004,21	90 004,21
--------------	-----------------	-------------	------------------	------------------	------------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
---	--	--	--	--	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					90 004,21
--	--	--	--	--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II
C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	37 178,00	37 178,00	37 178,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	500,00	0,00	52 668,73	52 668,73	52 668,73
Total des recettes de gestion courante		500,00	0,00	89 846,73	89 846,73	89 846,73
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		500,00	0,00	89 846,73	89 846,73	89 846,73

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	500,00		78,74	78,74	78,74
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	500,00		78,74	78,74	78,74
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 000,00		157,48	157,48	157,48

TOTAL	1 500,00	0,00	90 004,21	90 004,21	90 004,21
--------------	-----------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	90 004,21
--	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	89 767,99
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	80 386,64	0,00	80 386,64
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		78,74	78,74
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		80 386,64	78,74	80 465,38

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

9 381,35

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

89 846,73

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		78,74	78,74
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	78,74	0,00	78,74
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		89 846,73	89 846,73
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		78,74	89 925,47	90 004,21

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

90 004,21

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le **22 FEV. 2023**

ID : 077-200037133-20230209-1_12_2023-DE

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule au

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – RECETTES

Affiché le

22 FEV. 2023

ID : 077-200037133-20230209-1_12_2023-DE

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		89 846,73	89 846,73
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	89 846,73	89 846,73

+		R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
+		R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
=		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	89 846,73

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	37 178,00		37 178,00
71	Production stockée (ou déstockage)		78,74	78,74
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	52 668,73	0,00	52 668,73
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		78,74	78,74
Recettes de fonctionnement – Total		89 846,73	157,48	90 004,21

+		R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	90 004,21

22 FEV. 2023

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	9 500,00	0,00	0,00	80 465,38	80 465,38	0,00	80 465,38	80 465,38
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	9 000,00	0,00		80 386,64	80 386,64		80 386,64	80 386,64
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	9 000,00	0,00	0,00	80 386,64	80 386,64	0,00	80 386,64	80 386,64
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	9 000,00	0,00	0,00	80 386,64	80 386,64	0,00	80 386,64	80 386,64
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	500,00			78,74	78,74		78,74	78,74
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	500,00			78,74	78,74		78,74	78,74
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								9 381,35
Total des dépenses d'investissement cumulées								89 846,73

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS - LOTISSEMENT - BP - 2023

(3) Voir l'état III-A2 1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RF 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III - VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES**

A

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		9 454,43	0,00	89 846,73	89 846,73	89 846,73
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	8 954,43	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		8 954,43	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		8 954,43	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	500,00		89 846,73	89 846,73	89 846,73
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		500,00		89 846,73	89 846,73	89 846,73
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)						0,00
Affectation au compte 1068 (8)						0,00
Total des recettes d'investissement cumulées						89 846,73

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS - LOTISSEMENT - BP - 2023

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre et la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Affiché le **22 FEV. 2023**
ID : 077-200037133-20230209-1_12_2023-DE

22 FEB. 2023

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		9 500,00	0,00	0,00	80 465,38	80 465,38	0,00	80 465,38	80 465,38
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	9 000,00	0,00		80 386,64	80 386,64		80 386,64	80 386,64
1641	Emprunts en euros	9 000,00	0,00		4 634,72	4 634,72		4 634,72	4 634,72
168741	Dettes - Communes membres du GFP	0,00	0,00		75 751,92	75 751,92		75 751,92	75 751,92
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Depenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		9 000,00	0,00	0,00	80 386,64	80 386,64	0,00	80 386,64	80 386,64
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		9 000,00	0,00	0,00	80 386,64	80 386,64	0,00	80 386,64	80 386,64
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	500,00			78,74	78,74		78,74	78,74

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS - LOTISSEMENT - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le infobudget.fr
 ID : 077-200037133-20230200-1_12_2023-0E

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information dans le cadre d'une AP	Crédits gérés dans le cadre d'une AP	III = I + II
		I			II			
<i>Reprise sur autofinancement antérieur</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<i>Charges transférées (7)</i>	500,00			78,74	78,74		78,74	78,74
3555 <i>Terrains aménagés</i>	500,00			78,74	78,74		78,74	78,74
041 <i>Opérations patrimoniales (8)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	500,00			78,74	78,74		78,74	78,74

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RP 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_12_2023-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

22 FEV. 2023

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le **22 FEV. 2023**

ID : 077-200037133-20230209-1_12_2023-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		9 454,43	0,00	89 846,73	89 846,73	89 846,73
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	8 954,43	0,00	0,00	0,00	0,00
168741	Dettes - Communes membres du GFP	8 954,43	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		8 954,43	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		8 954,43	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	500,00		89 846,73	89 846,73	89 846,73
3555	Terrains aménagés	500,00		89 846,73	89 846,73	89 846,73
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		500,00		89 846,73	89 846,73	89 846,73

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 1649.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 99 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS - LOTISSEMENT - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
Reçu en préfecture le 23/02/2023
Affiché le **22 FEV. 2023**
ID : 077-200037133-20230209-1_12_2023-DE



III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 500,00	0,00	0,00	90 004,21	90 004,21	0,00	90 004,21	90 004,21
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	500,00	0,00		78,74	78,74		78,74	78,74
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	500,00	0,00	0,00	78,74	78,74		78,74	78,74
	Total des dépenses réelles	500,00	0,00	0,00	78,74	78,74	0,00	78,74	78,74
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	500,00			89 846,73	89 846,73		89 846,73	89 846,73
043	Opérations ordre intérieur de la section	500,00			78,74	78,74		78,74	78,74
	Total des dépenses d'ordre	1 000,00			89 925,47	89 925,47		89 925,47	89 925,47
								D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
								Total des dépenses de fonctionnement cumulées	90 004,21

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS - LOTISSEMENT - BP - 2023

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017

(4) Les comptes 66 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Affiché le **22 FEV. 2023**
ID : 077-200037133-20230209-1_12_2023-DÉ



Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_12_2023-DE

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 500,00	0,00	90 004,21	90 004,21	90 004,21
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	37 178,00	37 178,00	37 178,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	500,00	0,00	52 668,73	52 668,73	52 668,73
	Total des recettes de gestion des services	500,00	0,00	89 846,73	89 846,73	89 846,73
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	500,00	0,00	89 846,73	89 846,73	89 846,73
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	500,00		78,74	78,74	78,74
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	500,00		78,74	78,74	78,74
	Total des recettes d'ordre	1 000,00		157,48	157,48	157,48
	R002 Résultat reporté ou anticipé (7)					0,00
	Total des recettes de fonctionnement cumulées					90 004,21

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 + DI 040).

(4) Les comptes 76 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 500,00	0,00	0,00	90 004,21	90 004,21	0,00	90 004,21	90 004,21
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
86	Charges financières	500,00	0,00		78,74	78,74		78,74	78,74
66111	Intérêts réglés à l'échéance	500,00	0,00		78,74	78,74		78,74	78,74
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	500,00	0,00	0,00	78,74	78,74		78,74	78,74
	Total des dépenses réelles	500,00	0,00	0,00	78,74	78,74	0,00	78,74	78,74
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	500,00			89 846,73	89 846,73		89 846,73	89 846,73
7133	Varia ⁿ en-cours de production biens	500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
71355	Varia ⁿ stocks terrains aménagés	0,00			89 846,73	89 846,73		89 846,73	89 846,73
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	500,00			78,74	78,74		78,74	78,74
	Total des dépenses d'ordre	1 000,00			89 925,47	89 925,47		89 925,47	89 925,47

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS - LOTISSEMENT - BP - 2023

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_12_2023-DE

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE**

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 500,00	0,00	90 004,21	90 004,21	90 004,21
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7015	Ventes de terrains aménagés	0,00	0,00	37 178,00	37 178,00	37 178,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	37 178,00	37 178,00	37 178,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	500,00	0,00	52 668,73	52 668,73	52 668,73
757363	Établiss. et serv. caract. adminis.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	500,00	0,00	52 668,73	52 668,73	52 668,73
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	500,00	0,00	89 846,73	89 846,73	89 846,73
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	500,00		78,74	78,74	78,74
71355	Varial* stocks terrains aménagés	500,00		78,74	78,74	78,74
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	500,00		78,74	78,74	78,74
796	Transferts charges financières	500,00		78,74	78,74	78,74
	Total des recettes d'ordre	1 000,00		157,48	157,48	157,48

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS - LOTISSEMENT - BP - 2023

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 74 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Affiché le **22 FEV. 2023**
ID : 077-200037133-20230209-1_12_2023-DE

22 FEV 2023

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					100 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					100 000,00									
1641/04/260233EUR/001	CAISSE FRANCAISE DE FINT LOCAL	10/03/2006	18/04/2008	01/02/2009	100 000,00	F		4,500	4,748	EUR	T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS - LOTISSEMENT - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1-12_2023-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Cédibilité des remboursements (6)	Forme d'amortissement (7)	Sur remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					100 000,00									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimés en point de pourcentage).
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
 (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		4 634,72				4 634,72	78,74	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 634,72				4 634,72	78,74	0,00	0,00	
1.MDN280233EUR/001	N	0,00	A-1	4 634,72	0,33	F	4,500	4 634,72	78,74	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tracé sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		4 634,72				4 634,72	78,74	0,00	0,00	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS - LOTISSEMENT - BP - 2023

- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une prime).
- (14) Mentionner l'index en cours ou D101/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 666.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 763.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Affiché le **22 FEV. 2023**
ID : 077-200037133-20230209-1_12_2023-0

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 977-200937133-20230209-1-12-2023-DE

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (5)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couvertures éventuelles.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 - indice zone euro / 2 - indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 - Ecart indice zone euro / 4 - indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
 (5) Taux hors opération de couverture : indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Taux hors opération de couverture : indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
 (8) Montant, index ou formule.
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
 (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
 (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement, Echange de taux structurés contre taux variable ou taux fixe (sens unique), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 634,72	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles

IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES****C1.1****DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		80 386,64	80 386,64
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		80 386,64	80 386,64
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 634,72	4 634,72
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	75 751,92	75 751,92
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	80 386,64	0,00	9 381,35	89 767,99

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES
ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	89 767,99
Ressources propres disponibles	IV	0,00
Solde	V = IV – II (8)	-89 767,99

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

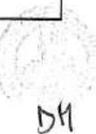
(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Affiché le **22 FEV. 2023**
ID : 077-200037133-20230209-1_12_2023-DE



22 FEV. 2023**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 66

Nombre de membres présents : 51

Nombre de suffrages exprimés : 56

VOTES :

Pour : 56

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 03/02/2023

Présenté par le président (1),

A sourdun, le 09/02/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A sourdun, le 09/02/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

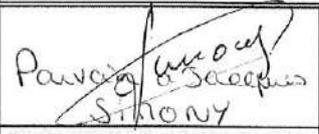
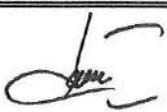
Certifié exécutoire par le président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

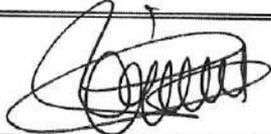
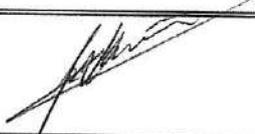
(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

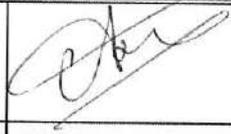
			SIGNATURE
AUGERS EN BRIE	Titulaire	Alain HANNETON	 Pouvoir de Signature STRONY
	Suppléant	Pascal BANNE	
BANNOST- VILLEGAGNON	Titulaire	Alexandre DE MEULENAERE	
	Suppléant	Philippe FASSELER	
BEAUCHERY-SAINT- MARTIN	Titulaire	Claire CRAPART	
	Suppléant	Monique GEORGE	
BETON BAZOCHES	Titulaire	Alain BOULLOT	
	Suppléant	Séverine FRANCO	
BEZALLES	Titulaire	Patrick LEBAT	
	Suppléant	Nathalie SNAKKERS	
BOISDON	Titulaire	Fabien PERNEL	
	Suppléant	Michel MILLET	


DM

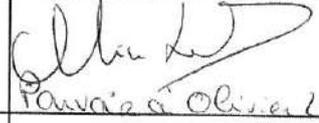
			Signature
CERNEUX	Titulaire	Olivier MAZZUCHELLI	
	Suppléant	Laurent DELPUECH	
CHALAUTRE LA GRANDE	Titulaire	Michèle PANNIER	
	Suppléant	Francis RAVION	
CHALAUTRE-LA-PETITE	Titulaire	Chantal BELLACHE	
	Suppléant	Jean-Marie FONTAINE	
CHAMPCEVEST	Titulaire	Catherine PERRIN	
	Suppléant	Pascal CAPOEN	
LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	Titulaire	Bruno PELLICIARI	
	Suppléant	Evelyne FRANCO	
CHENOISE-CUCHARMOY	Titulaire	Alain BONTOUR	
	Titulaire	Véronique DARCY	

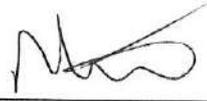
Envoyé en préfecture le 22/02/2023
 Reçu en préfecture le 22/02/2023
 Affiché le **22 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_12_2023-DE

			Signature
COURCHAMP	Titulaire	Christine BOULET	
	Suppléant	Jacky GUERTAULT	

COURTACON	Titulaire	Didier AGNUS	
	Suppléant	Claudine CARON	

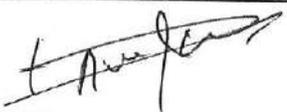
FRETOY	Titulaire	Dominique FABRE	
	Suppléant	Alexandre FLEJO	

JOUY-LE-CHATEL	Titulaire	Stéphane BACHELET	
	Titulaire	Patricia SOULEYREAU	<i>Patricia Souleyreau</i>

LECHELLE	Titulaire	Martine LEGRAND	
	Suppléant	Eric LEMOT	

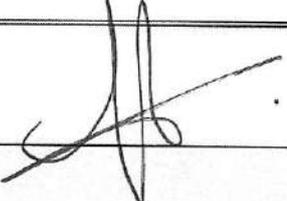
Signature

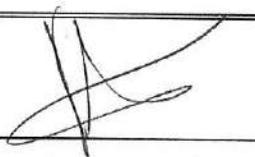
LONGUEVILLE	Titulaire	Philippe FORTIN	
	Titulaire	Martine CIOTTI	
	Titulaire	Francis PICCOLO	

LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE	Titulaire	James DANE	
	Suppléant	Louis BOURDON	

MAISON ROUGE	Titulaire	Pierre CAUMARTIN	
	Suppléant	François WALLE	

LES MARETS	Titulaire	Gérard COGYL	
	Suppléant	Jean-Luc CNEUDT	

MELZ-SUR-SEINE	Titulaire	Laure MASSON	
	Suppléant	Jean-Pierre ROCIPON	

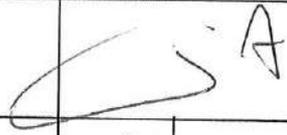
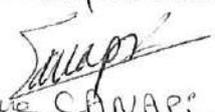
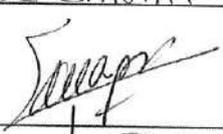
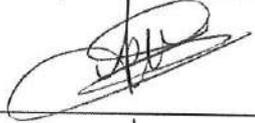
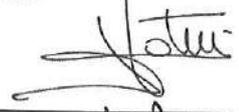
MONTCEAUX- LES- PROVINS	Titulaire	Olivier ARTHUR	
	Suppléant	Sandra CARVALHO	

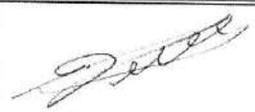
		Signature
MORTERY	Titulaire	Xavier BOUVRAIN
	Suppléant	Guy GODRON



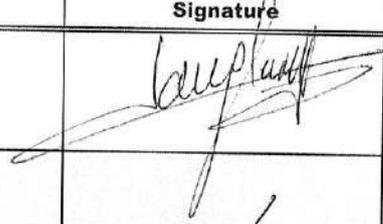
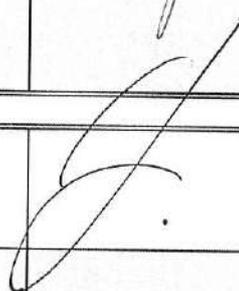
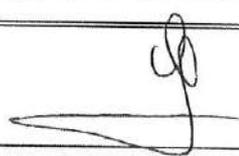
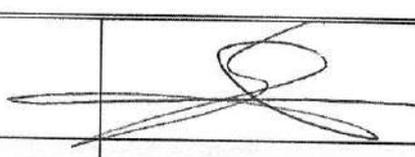
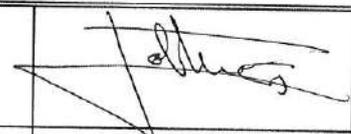
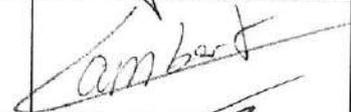
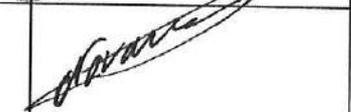
POIGNY	Titulaire	Claude BONICI
	Suppléant	François MORIN

PROVINS	Titulaire	Olivier LAVENKA
	Titulaire	Christine RAMEAUX
	Titulaire	Abdelhafid JIBRIL
	Titulaire	Marie DAMEME
	Titulaire	Valentin GRAJQEVCI
	Titulaire	Augustine ENAMA Pouvoir à charge BADEL HERIF
	Titulaire	François MARCHAND
	Titulaire	Isabelle MAHIEU
	Titulaire	Dominique GAUFILIER
	Titulaire	Virginie SPARACINO

			Signature
PROVINS	Titulaire	Jérôme BENECH	
	Titulaire	Chérifa BAALI CHERIF	
	Titulaire	Eric JEUNEMAITRE <i>Pouvoir à Marie-Pierre CANAPI</i>	
	Titulaire	Marie-Pierre CANAPI	
	Titulaire	Fabien PERRINO	
	Titulaire	Julie HOTIN-LETANG	
	Titulaire	Hervé PATRON	
	Titulaire	Jean-Philippe DELVAUX <i>Pouvoir à Frédérique PETROFFE</i>	
	Titulaire	Frédérique PETROFFE	
	Titulaire	Patrice BOUDIGNAT	

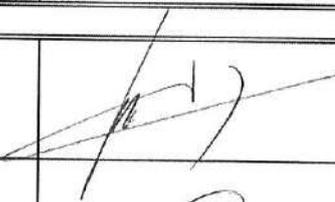
ROUILLY	Titulaire	Pierre VOISEMBERT	
	Suppléant	Gérard DELETAIN	

RUPEREUX	Titulaire	Flavien BLANCHARD	<i>Excuse</i>
	Suppléant	↓ Virginie HUBLIER	

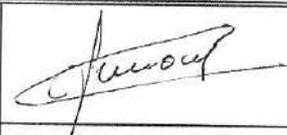
			Signature
SAINT-BRICE	Titulaire	Bernard LANGLET	
	Suppléant	Marie-Pierre MOTHRE	
SAINT-HILLIERS	Titulaire	Catherine GALLOIS	
	Suppléant	Hugo PIERRU	
SAINT LOUP DE NAUD	Titulaire	Gilbert DAL PAN	
	Suppléant	Béatrice BELANGER	
SAINT-MARTIN DU BOSCHET	Titulaire	Christophe LEFEVRE	
	Suppléant	Maude LOPES	
SAINTE-COLOMBE	Titulaire	Alain BALDUCCI	  
	Titulaire	katia LAMBERT	
	Titulaire	Antonio NAVARRETE	
SANCY-LES-PROVINS	Titulaire	Yvette GALAND	
	Suppléant	Nino ALHY	

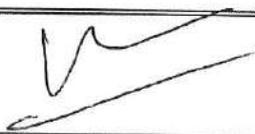


			Signature
SOISY BOUY	Titulaire	Jean-Patrick SOTTIEZ	
	Suppléant	Pascal GUILVERT	

SOURDUN	Titulaire	Eric TORPIER	
	Titulaire	Lauréline CARTIER	

VILLIERS-SAINT-GEORGES	Titulaire	Tony PITA	
	Titulaire	Nadège VICQUENAULT	

VOULTON	Titulaire	Jacques SIMONY	
	Suppléant	Annick CRAPARD	

VULAINES-LES-PROVINS	Titulaire	Bertrand de BISSCHOP	
	Suppléant	Emmanuel CHAMPENOIS	

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Toutes les dépenses de budget annexe retrace tous les travaux d'aménagement des zones d'activités de Poigny et Longueville.
C'est un budget M57 en comptabilité de stock.

Pour 2023 :

- le remboursement de prêt (fin 2023)
- les écritures de vente à VF2A d'une parcelle de terrains et les écritures qui en découlent
- la régularisation du déficit 2022
- Les subventions d'équilibre au Budget Principal

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
Dépenses Réelles				
66111	chapitre 06 intérêts	78,74	7015	Vente à VF2A
				37 178,00
Dépenses d'ordre			Recettes d'ordre	
608	chapitre 043 Opérations d'ordre / intérêts	78,74	796	chapitre 043 Opérations d'ordre / intérêts
				78,74
71355	chapitre 042 Sortie des terrains vendus	89 846,73	71355	chapitre 042 Intégration des lots achevés
				78,74
			757363	chapitre 75 Subvention d'équilibre Budget Principal
				52 668,73
				<small>mandat au 857363 sur le BP</small>
		90 004,21		90 004,21
INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
Dépenses Réelles				
1641	chapitre 16 remboursement dette	4 634,72		
Dépenses d'ordre			Recettes d'ordre	
3555	chapitre 040 Intégration des lots achevés			
	Terrains aménagés	78,74	3555	chapitre 040 Sortie des terrains vendus
				terrains aménagés
				89 846,73
167841	chapitre 16 Avance du Budget Principal	75 751,92		
	<small>Titre au 2754 sur le BP</small>			
001	Résultat 2022	9 381,35		
		89 846,73		89 846,73

Le conseil communautaire est invité à voter le Budget Primitif 2023 pour le Budget annexe du lotissement.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2023
Salle des fêtes de Sourdun
77171 SOURDUN**

Jeudi neuf février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sourdun sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 03/02/2023
Date d'affichage : 03/02/2023
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 55
Séance : n°1/13

Etaient présents : Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Jérôme BENECH, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON et Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Virginie HUBLIER – Suppléante (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Flavien BLANCHARD (Rupéroux)

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers en Brie) à Jacques Simony (Voulton), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins).

Martine LEGRAND est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS ET AUTORISATION AU PRESIDENT POUR SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, sur le fait que le conseil communautaire est invité à délibérer sur le montant des subventions qu'il attribue chaque année aux associations culturelles.

Considérant que la commission culture s'est réunie le 13 décembre 2022 pour étudier les demandes déposées par les associations,

Considérant qu'au titre de l'exercice budgétaire 2023, les propositions suivantes ont été faites :

- Cinéma « Le Remy » / société APP : 10 000 €
- Inventio : 3 500 €
- Orchestre d'Harmonie de Provins et du Provinois : 16 500 €
- Les Amis de Notre- Dame de Voulton : 1 000 €
- Les Amis de Lourps : 400 €
- Commune Libre de la Ville-Haute : 12 000 €

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 2 février 2023.

Ne prend pas part au vote monsieur François MARCHAND

Après en avoir délibéré,

A la majorité,

Décide d'attribuer aux associations, au titre de l'exercice budgétaire 2023, les subventions suivantes :

- Cinéma « Le Remy » / société APP : 10 000 €
- Inventio : 3 500 €
- Orchestre d'Harmonie de Provins et du Provinois : 16 500 €
- Les Amis de Notre- Dame de Voulton : 1 000 €
- Les Amis de Lourps : 400 €
- Commune Libre de la Ville-Haute : 12 000 €

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions à venir.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être détournée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

SUBVENTION 2023 ET AUTORISATION AU PRESIDENT POUR SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Comme chaque année, le conseil communautaire est invité à délibérer sur le montant des subventions qu'il attribuera aux associations, au titre de l'exercice budgétaire 2023.

La commission culture s'est réunie le 13 décembre pour étudier les demandes reçues et fait les propositions suivantes :

Total subventions	
APP	10 000
Inventio	3 500
Orchestre d'Harmonie de Provins et du Provinois	5 500 - orchestre
	10 000 : harmonie à l'école
	1 000 : renforts musicaux
Les amis de Notre Dame de Voullon	1 000
Les amis de Lourps	400
Commune Libre de la Ville Haute	12 000

Le conseil communautaire est invité à :

- Voter les subventions en faveur des associations au titre de l'exercice budgétaire 2023.
- Et à autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2023
Salle des fêtes de Sourdun
77171 SOURDUN**

Jeudi neuf février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sourdun sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 03/02/2023
Date d'affichage : 03/02/2023
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 56
Séance : n°1/14

Etaient présents : Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Jérôme BENECH, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON et Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Virginie HUBLIER – Suppléante (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Flavien BLANCHARD (Rupéreau)

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers en Brie) à Jacques Simony (Voulton), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins).

Martine LEGRAND est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

**AUTORISATION AU PRESIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
AVEC LE REXY**

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président sur les engagements du cinéma LE REXY.

Vu le projet de convention envoyé avec les notes de synthèses.

Considérant que la Communauté de communes du Provinois souhaite soutenir l'activité de ce bien intercommunautaire.

Considérant que la commission culture a proposé le renouvellement de cette convention le 13 décembre 2022.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 02 février 2023.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de renouveler, dans les termes actuels, la convention d'objectifs et de moyens signée avec LE REXY jusqu'au 31 décembre 2025.

Autorise le Président à signer la convention.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Provinois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

AUTORISATION AU PRESIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS LE REXY

La convention d'objectifs et de moyens pour le développement culturel cinématographique signée précédemment avec le cinéma LE REXY a été prolongée d'une année pour prendre fin au 31 décembre 2022.

La location de ce bâtiment intercommunautaire par la société APP représentée par M. Aurélio Pinto est une représentation de l'activité culturelle de notre territoire.

Les modalités, en contrepartie du versement d'une subvention annuelle de 10 000 €, restent identiques, en particulier :

- l'organisation du FESTIVAL DU CINEMA pour les élèves du CP au CM2 au tarif de 1€ la place
- la réduction de 2€ sur présentation de la CARTE DU PROVINOIS
- l'achat de la carte d'abonnement de 10 entrées sur présentation de la CARTE DU PROVINOIS qui donnera lieu à une place offerte
- participer aux évènements culturels du territoire (proximité du Centre Culturel Saint-Ayoul)

La convention prendra effet au 1^{er} janvier 2023 et est conclue jusqu'au 31 décembre 2025. Elle pourra être reconduite par tacite reconduction 3 fois 1 an.

Le conseil communautaire est invité à approuver la convention d'objectifs et de moyens pour le développement culturel cinématographique à signer avec la société APP gestionnaire du cinéma LE REXY

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

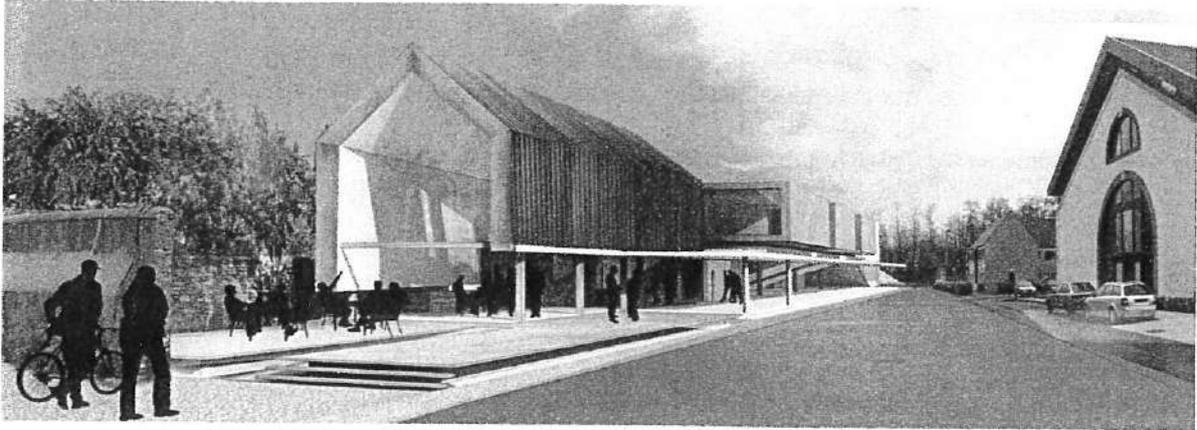
Affiché le **16 FEV. 2023**

ID : 077-200037133-20230209-1_14_2023-DE

Projet de convention :



**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
POUR
LE DEVELOPPEMENT CULTUREL CINEMATOGRAPHIQUE**



Cinéma LE REXYProvins

ENTRE

La Communauté de Communes du Provinois, représentée par son vice-président Alain BONTOUR, en vertu de l'arrêté de délégation du 10 juillet 2020, ci-après désigné "La Communauté".

ET

Monsieur Aurélio PINTO exploitant du cinéma le REXY, ci-après dénommé « APP »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

La Communauté de Communes du Provinois s'est engagée, dans un projet commun avec d'autres collectivités de Seine-et-Marne, à construire à Provins un cinéma doté de 4 salles et 556 places et pallier ainsi le déficit d'offre cinématographique de qualité sur le territoire Est Seine-et-Marnais.

Les cinémas de proximité doivent jouer un véritable rôle d'animation culturelle de territoire, notamment par des animations spécifiques visant à accroître la connaissance du cinéma, en particulier chez le jeune public.

Le cinéma quatre salles de Provins, est exploité depuis le 28 juillet 2020 par Monsieur Aurélio PINTO « APP » sous l'enseigne « LE REXY ».

Monsieur PINTO s'engage aux côtés de « la Communauté » à promouvoir et favoriser un cinéma de qualité, par la mise en œuvre d'évènements spécifiques.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Article 1.1 : Engagements de l'exploitant.

Monsieur Aurélio PINTO « APP » s'engage à :

1. Organiser par semaine, au minimum, dans chacune des 4 salles le nombre de séances cinématographiques suivant (les jours fériés étant considérés comme des dimanches) :
 - Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : au moins une séance,
 - Les mercredis, samedis et dimanches : au moins deux séances.
2. Diffuser des films « jeune public » voire obtenir l'obtention du classement « jeune public » accordé par le Centre National du Cinéma (CNC).
3. Ne pas diffuser d'œuvres classés X par la commission ad hoc du CNC.
4. Accueillir au cinéma LE REXY au cours du mois de mars la semaine du "FESTIVAL DU CINEMA" de la Communauté de Communes du Provinois":

Monsieur Aurélio PINTO « APP » proposera chaque année avant le 15 novembre un catalogue de 8 à 10 films.

Le choix de 4 films sera fait par une commission spéciale réunissant des membres de la commission culture et des représentants de l'Education Nationale désignés par l'I.E.N de Provins.

Cette semaine sera proposée aux classes des écoles élémentaires des communes adhérentes à la Communauté au tarif de 1 € la place, réglé directement à l'exploitant par les écoles participantes.

5. Appliquer une réduction de 2 €, sur le tarif normal, sur présentation de la Carte du Provinois à toutes les séances.
6. Sur présentation de la Carte du Provinois, l'achat d'une carte d'abonnement de 10 entrées (1^{er} achat ou recharge d'une carte) donnera lieu à une place offerte.
7. Participer à des événements culturels avec les différentes institutions du territoire (centre culturel, salon du livre....)

Article 1.2 : Engagements de la Communauté de Communes du Provinois.

La Communauté de Communes, considérant le caractère d'intérêt général répondant à ses objectifs de favoriser l'accès au cinéma au plus grand nombre et particulièrement aux plus jeunes s'engage à :

- **Subventionner annuellement Monsieur Aurélio PINTO « APP » à hauteur de dix mille Euro (10 000 €).**

ARTICLE 2 : Contrôle de la collectivité

Dans le cadre du Festival du cinéma sera présenté chaque année, au plus tard un mois après la tenue de ce festival :

- Nombre de tickets vendus dans le cadre du FESTIVAL DU CINEMA.
- Etat nominatif des classes reçues, dates et nombre d'enfants.

Par ailleurs, Monsieur Aurélio PINTO « APP » présentera à la fin de chaque trimestre un état reprenant les données suivantes :

- Nombre de tickets à tarif réduit, vendus à l'appui de la carte du Provinois.
- Nombre d'entrées permettant ainsi de constater la fréquentation du cinéma.

La Communauté de Communes se réserve le droit de contrôler en cours d'année le respect des dispositions de la présente convention.

Le chiffre d'affaires généré par le Festival du Cinéma ne sera pas inclus dans le calcul du loyer du cinéma.

ARTICLE 3 : Durée

La Convention prend effet le 1er janvier 2023 et est conclue jusqu'au 31 décembre 2025. Elle pourra être reconduite par tacite reconduction 3 fois 1 an.

Elle peut être dénoncée par l'une des deux parties, trois mois avant son échéance par lettre recommandée avec accusé de réception soit tous les ans à la date du 31 décembre.

ARTICLE 4 : Modalités d'exécution

La subvention annuelle sera versée automatiquement à Monsieur Aurélio PINTO « APP » selon les procédures comptables après la validation du budget annuel.

ARTICLE 5 : Modifications

Toutes modifications des conditions ou modalités d'exécution, convenues entre les deux parties feront l'objet d'un avenant.

ARTICLE 6 : Résiliation

En cas de non respect des engagements inscrits dans la présente convention, par Monsieur Aurélio PINTO « APP », la Communauté de Communes pourra la résilier de plein droit et demander le remboursement de la subvention versée, après envoi d'un premier avertissement notifié, par lettre recommandée avec accusé de réception.

La présente convention sera visée par la Préfecture de Seine-et-Marne pour contrôle de légalité.

Fait à Provins en deux exemplaires originaux, le

Pour APP	Pour la Communauté de communes du Provinois
	Par délégation du Président Alain BONTOUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2023
Salle des fêtes de Sourdun
77171 SOURDUN**

Jeudi neuf février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sourdun sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 03/02/2023
Date d'affichage : 03/02/2023
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 56
Séance : n°1/15

Etaient présents : Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Pefite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Jérôme BENECH, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON et Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Virginie HUBLIER – Suppléante (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Flavien BLANCHARD (Rupéreau)

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers en Brie) à Jacques Simony (Voulton), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins).

Martine LEGRAND est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

SUBVENTION 2023 A L'ASSOCIATION AJECTA ET AUTORISATION AU PRESIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, qui rappelle que dans le cadre de la compétence Tourisme, le conseil communautaire est invité à délibérer sur le montant de la subvention qu'il attribuera à l'AJECTA (Association des Jeunes pour l'Entretien et la Conservation des Trains d'Autrefois), au titre de l'exercice budgétaire 2023.

Considérant que l'association demande au titre de l'année 2023 une subvention de 2 000 €.

Considérant que l'AJECTA organise au printemps 2023 le festival « Trains à vapeur », dont le thème majeur serait la fin de la seconde guerre mondiale.

Considérant que le coût de l'événement est estimé à 627 327€.

Considérant qu'il est proposé au conseil communautaire d'accorder une subvention exceptionnelle de 15 000 € à l'Ajecta pour l'organisation de cet évènement.

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire dans sa séance du 2 février 2023

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vote une subvention de 2 000 € en faveur de l'association au titre de l'exercice budgétaire 2023.

Vote une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 €.

Dit que les opérations sont écrites au budget.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents aux effets ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Provinois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2023
Salle des fêtes de Sourduin
77171 SOURDUN**

Jeudi neuf février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sourduin sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 03/02/2023
Date d'affichage : 03/02/2023
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 56
Séance : n°1/16

Étaient présents : Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Jérôme BENECH, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON et Frédérique PETROFF (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Virginie HUBLIER - Suppléante (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourduin), Tony PITA et Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Marlène CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEMÉ, Isabelle MAHIEU et Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Flavien BLANCHARD (Rupéreau)

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers en Brie) à Jacques Simony (Voulton), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFF (Provins).

Martine LEGRAND est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS DE NATATION ET AUTORISATION AU PRESIDENT POUR SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, sur le fait que le conseil communautaire est invité à délibérer sur le montant des subventions qu'il attribue chaque année aux associations de natation.

Considérant qu'au titre de l'exercice budgétaire 2023, les propositions suivantes ont été faites :

- **PROVINS NATATION : Proposition : 15 500 €**
- **ASSUPRO : Proposition : 1 500 €**
- **AQUACYCLOPEDUS : Proposition : 700 €**

Considérant que depuis la reprise en régie du Centre Aquatique, les associations de natation disposent des lignes d'eau gratuitement.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'attribuer aux associations de natation, au titre de l'exercice budgétaire 2023, les subventions suivantes :

- **PROVINS NATATION : 15 500 €**
- **ASSUPRO : 1 500 €**
- **AQUACYCLOPEDUS : 700 €**

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions à venir.

Dit que cette délibération annule et remplace la délibération n° 1-16 visée par le contrôle de légalité le 16 février 2023.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Olivier Lavenka

Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2023
Salle des fêtes de Sourdun
77171 SOURDUN**

Judi neuf février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sourdun sous la présidence de Claire CRAPART, Vice-Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 03/02/2023
Date d'affichage : 03/02/2023
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 48
Séance : n°1/17

Étaient présents : Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Jérôme BENECH, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON et Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Virginie HUBLIER – Suppléante (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Flavien BLANCHARD (Rupéroux)

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers en Brie) à Jacques Simony (Voulton), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins).

Martine LEGRAND est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

VOTE D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE « PROVINS TOURISME ENTRE BASSEE, MONTOIS ET MORIN » ET AUTORISATION AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION RELATIVE

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu le projet de convention joint en annexe.

Considérant que pour mener à bien ses projets en matière de Tourisme, la Communauté de Communes du Provinois charge PROVINS TOURISME entre Bassée, Montois et Morin d'une mission de conseils et d'assistance technique et administrative et toute action visant à servir le développement du tourisme territorial.

- que dans ce cadre, PROVINS TOURISME entre Bassée, Montois et Morin s'engage à accompagner les projets initiés par la Communauté de Communes du Provinois par :
 - o La réalisation et la diffusion des brochures dénommées « Guides du Visiteur 2022 »
 - o Acquérir sous forme de contrat de location longue durée 2 véhicules de service pour faciliter la mobilité du personnel de Provins Tourisme sur le territoire intercommunautaire.
 - o La réalisation et la diffusion de plaquettes de circuits de randonnées pédestres avec traduction en anglais et la réalisation de panneaux signalétiques.

Considérant que les Communautés de Communes du Provinois, de Bassée Montois et des 2 Morin participeront au financement des actions ci-dessus au prorata de leur population respective.

- que pour la Communauté de Communes du Provinois il est demandé une subvention de 8 450,97 € au titre de l'année 2022 en faveur de PROVINS TOURISME entre Bassée, Montois et Morin.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 2 février 2023.

Ne prennent pas part au vote :

- Alain BOULLOT
- Christine BOULET
- François MARCHAND
- Dominique GAUFILIER
- Virginie SPARACINO
- Jérôme BENECH
- Catherine GALLOIS
- Eric TORPIER

Après en avoir délibéré,

A la majorité,

Attribue une subvention de 8 450,97€ à PROVINS TOURISME entre Bassée, Montois et Morin.

Autorise le Président à signer la convention d'attribution de cette subvention.



Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déferée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.



Convention

Entre la Communauté de communes du PROVINOIS représentée par son Président, Olivier LAVENKA,

Et PROVINS TOURISME entre Bassée, Montois et Morin représenté par son Président François MARCHAND

Pour mener à bien ses projets en matière de Tourisme, la Communauté de communes du Provinois charge PROVINS TOURISME entre Bassée, Montois et Morin d'une mission de conseils et d'assistance technique et administrative et toute action visant à servir le développement du tourisme territorial

Dans ce cadre, PROVINS TOURISME entre Bassée, Montois et Morin s'engage à :

Accompagner les projets initiés par la Communauté de communes du Provinois par :

- La réalisation et la diffusion des brochures dénommées « Guides du Visiteur 2022 »
- Acquérir sous forme de contrat de location longue durée 2 véhicules de service pour faciliter la mobilité du personnel de Provins Tourisme sur le territoire intercommunautaire.
- La réalisation et la diffusion de plaquettes de circuits de randonnées pédestres avec traduction en anglais et la réalisation de panneaux signalétiques.

Modalités :

- Provins Tourisme entre Bassée, Montois et Morin se rencontreront autant que de besoin et au moins une fois par mois au cours de réunions techniques.
- Provins Tourisme entre Bassée, Montois et Morin participera aux commissions Tourisme pour faire le point sur l'avancée des projets,

Les réunions de travail seront organisées au siège de la Communauté de communes du Provinois.

Par ailleurs Provins Tourisme entre Bassée, Montois et Morin s'engage.

Rémunération :

- Les Communautés de communes du Provinois, du Bassée Montois et des 2 Morin participeront au financement des actions ci-dessus au prorata de leur population respective.
- La Communauté de communes du Provinois versera une subvention de 8 450.97 € à PROVINS TOURISME entre Bassée, Montois et Morin, sur présentation d'un état récapitulatif justifiant des dépenses à supporter et présentant la proratisation de la population entre chacune des trois Communautés de communes partenaires.

La présente convention prendra effet à la date de sa signature.

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Affiché le **16 FEV. 2023**

ID : 077-200037133-20230209-1_17_2023-DE

Fait à Provins en deux exemplaires originaux,

Président de PROVINS TOURISME
Entre Bassée, Montois et Morin

Président de la Communauté de Communes du
Provinois

François MARCHAND

Olivier LAVENKA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2023
Salle des fêtes de Sourdun
77171 SOURDUN**

Jeudi neuf février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sourdun sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 03/02/2023
Date d'affichage : 03/02/2023
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 4
Nombre de votants : 52
Séance : n°1/18

Etaient présents : Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BOUTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villeguis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Jérôme BENECH, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON et Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Virginie HUBLIER – Suppléante (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Flavien BLANCHARD (Rupéreux)

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers en Brie) à Jacques Simony (Voulton), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins).

Martine LEGRAND est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE LA MISSION LOCALE DU PROVINOIS

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, qui indique que par courrier en date du 6 janvier 2023, Monsieur Grajčevci, Président de la Mission Locale du Provinois sollicite une subvention exceptionnelle de 3 000 € pour soutenir le Forum de l'emploi et de la Formation.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 2 février 2023.

Ne prennent pas part au vote :

- Valentin GRAJQEVI
- Augustine ENAMA pouvoir à Chérifa BAALI CHERIF
- Julie HOTIN-LETANG
- Claude BONICI

Après en avoir délibéré,

A la majorité,

Décide d'attribuer à la Mission Locale du Provinois une participation exceptionnelle de 2 000 € pour l'organisation du Forum de l'emploi et de la formation.

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2023
Salle des fêtes de Sourdun
77171 SOURDUN**

Jeudi neuf février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sourdun sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 03/02/2023
Date d'affichage : 03/02/2023
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 56
Séance : n°1/19

Etaient présents : Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BOUTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Jérôme BENECH, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON et Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Virginie HUBLIER – Suppléante (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Flavien BLANCHARD (Rupéreau)

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers en Brie) à Jacques Simony (Voulton), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins).

Martine LEGRAND est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2023 VERSEE A L'ASSOCIATION « ERRANCE » POUR SON PROJET DE SPECTACLE AUTOUR D'UN RESCAPE D'EYSSES ET DACHAU

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, sur la demande de subvention de l'association « ERRANCE »

Considérant qu'il s'agit d'accompagner les récits d'un rescapé de Dachau, Jean Lafaurie. Avec son arrière-petit-fils, il intègre la troupe en racontant son expérience en déportation.

Considérant que la commission culture réunie le 13 décembre 2022, propose de verser une subvention exceptionnelle de 1000 € pour ce projet.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'attribuer à l'association « ERRANCE », au titre de l'exercice budgétaire 2023, une subvention de 1.000 €

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Autorise le Président ou son représentant à signer la convention à venir.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Provinois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2023
Salle des fêtes de Sourdun
77171 SOURDUN**

Jeudi neuf février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sourdun sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 03/02/2023
Date d'affichage : 03/02/2023
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 56
Séance : n°1/20

Etaient présents : Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Jérôme BENECH, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON et Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Virginie HUBLIER – Suppléante (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-lès-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-lès-Provins)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Flavien BLANCHARD (Rupéreux)

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers en Brie) à Jacques Simony (Voulton), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins).

Martine LEGRAND est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

VOTE D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DES PROJETS PEDAGOGIQUES A VOCATION CULTURELLE DES ECOLES

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu la délibération n°2/46 du conseil communautaire en date du 5 avril 2019, visée par la Préfecture de Seine-et-Marne le 16 avril 2019 intitulée « Fixation des modalités d'attribution des subventions pour les projets pédagogiques à vocation culturelle des écoles du territoire »,

Considérant les modalités d'attribution des subventions :

- Les projets présentés doivent avoir une visée culturelle (artistique, patrimoniale, historique),
- La possible subvention s'exercera sur la partie culture, selon les modalités suivantes :
 - ✓ Un projet par an et par école,
 - ✓ Prise en compte de 20 % du coût culture, plafonné à 1 000 €,
 - ✓ Le demandeur devra remplir un dossier prévu à cet effet. Ce dossier fera apparaître de manière explicite le volet culture, et devra être accompagné des devis et projets pédagogiques concernés,
- Le vote d'une éventuelle subvention se fera avant ou après réalisation du projet ; le versement de la subvention n'interviendra qu'après réalisation du projet, sur présentation des factures,
- La commission culture examinera la recevabilité de la demande,

ooooOoooo

Considérant le dossier de demande de subvention déposé par l'école maternelle Raymond Louis, pour son projet pédagogique axé sur la découverte du Moyen-Âge.

Considérant que le coût total du projet culturel pour l'école s'élève à 3.775€,

Considérant que la commission culture s'est réunie le 13 décembre 2022 pour étudier cette demande de subvention,

- Qu'en application des modalités de calcul des subventions, la commission culture a proposé d'attribuer à l'école maternelle Raymond Louis une subvention de 755€ correspondant à 20 % du budget culturel global.

ooooOoooo

Considérant le dossier de demande de subvention déposé par l'école élémentaire de Bannost-Villegagnon, pour son projet pédagogique liant des activités physiques et du cirque à la prise d'assurance dans l'assimilation de la lecture.

Considérant le dossier de demande de subvention déposé par l'école élémentaire de Bannost-Villegagnon,

Considérant que la commission culture s'est réunie le 13 décembre 2022 pour étudier cette demande de subvention,

- Qu'en application des modalités de calcul des subventions, la commission culture a proposé d'attribuer à l'école élémentaire de Bannost-Villegagnon une subvention de 1.000€ correspondant à 20 % plafonné du budget culturel global.

OoooOoooo

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 02 février 2023,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vote en faveur de l'école maternelle Raymond Louis, une subvention d'un montant de 755€ pour son projet pédagogique à vocation culturelle,

Vote en faveur de l'école élémentaire de Bannost-Villegagnon, une subvention d'un montant de 1 000€ pour son projet pédagogique à vocation culturelle,

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être détournée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2023
Salle des fêtes de Sourdun
77171 SOURDUN**

Judi neuf février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sourdun sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 03/02/2023
Date d'affichage : 03/02/2023
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 56
Séance : n°1/21

Etaient présents : Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cermeux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtaçon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Jérôme BENECH, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON et Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Virginie HUBLIER – Suppléante (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Flavien BLANCHARD (Rupéreau)

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers en Brie) à Jacques Simony (Voulton), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins).

Martine LEGRAND est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

CANDIDATURES AU FOND D'APPUI AUX INITIATIVES DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (FAITES) – ATTRIBUTION

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu, le règlement du FAITES,

Considérant que le Fond d'Appui aux Initiatives de Transition Ecologique et Solidaire (FAITES) a été institué par la Communauté de communes du Provinois par délibération du 8 avril 2021.

Il s'adresse aux projets portés par des associations locales et des établissements scolaires qui s'inscrivent dans une démarche de transition écologique conforme à la stratégie portée par la Communauté de communes.

Considérant que :

- L'enveloppe annuelle votée pour les projets 2023 est de 4 000€.
- l'aide attribuée prend la forme d'une subvention représentant entre 10% et 70% du coût du projet, toutes subventions cumulées dans la limite de 80 % et plafonnée à 2 000€.

Considérant que, 2 (deux) dossiers de demandes ont été instruits.

Considérant qu'une convention de financement sera signée avec la structure attributaire de la subvention pour fixer le montant de l'aide et les modalités du suivi des actions accompagnées.

Considérant l'avis favorable du comité d'attribution du F.A.I.T.E.S du 16 janvier 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Attribue l'aide du FAITES aux deux écoles candidates :

- **ECOLE MATERNELLE RAYMOND LOUIS**
Provins
Projet pédagogique : Jardinons à l'école – second volet
Montant du projet (assiette) : 1 040€
Montant de l'aide demandé : 726,07€ (plafond des 70%)
Montant de subvention proposé : **720 €**
- **ECOLE ELEMENTAIRE DE BANNOST-VILLEGAGNON**
Bannost-Villegagnon
Projet pédagogique : Education à l'Ecocitoyenneté
Montant du projet (assiette) : 2 871€
Montant de l'aide demandé : 2 000€ (plafond d'aide FAITES)
Montant de subvention proposé : **1 500 €**

Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2023
Salle des fêtes de Sourdun
77171 SOURDUN**

Jeudi neuf février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sourdun sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 03/02/2023
Date d'affichage : 03/02/2023
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 56
Séance : n°1/22

Etaients présents : Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BOUTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Jérôme BENECH, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON et Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Virginie HUBLIER - Suppléante (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Flavien BLANCHARD (Rupéroux)

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers en Brie) à Jacques Simony (Voulton), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins).

Martine LEGRAND est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

VENTE D'UN TERRAIN DE 1 500 M² SUR LA PLAINE D'ACTIVITES DE VILLIERS SAINT GEORGES

Le conseil communautaire,

Vu le plan masse joint en annexe,

Vu la demande d'avis des domaines en cours.

Vu la proposition d'achat adressée au Président, le 27 janvier 2023 par laquelle monsieur [redacted] a fait part de son intention d'acquérir un terrain de 1 500 m² - parcelle cadastrée D n°1299 terrain B, sur la zone d'activités de Villiers-Saint-Georges.

Considérant que le coût total pour l'acquisition de cette parcelle est de 24 000 €.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 2 février 2023.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise la vente de la parcelle cadastrée D 1299, située sur la zone d'activités de Villiers-Saint-Georges, à Monsieur [redacted], avec faculté de substitution au profit de toute personne morale dans laquelle ils seraient associés.

Autorise cette vente au prix de 24 000 € (vingt-quatre mille euros) pour 1 500 m².

Dit que l'étude notariale de Maîtres LETELLIER et BOURTAYRE – 13, Place Saint-Ayoul 77160 Provins, est mandatée pour procéder à cette transaction.

Dit que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Autorise le Président ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tous documents nécessaires se reportant à cette vente.

Dit que les opérations budgétaires sont inscrites au budget.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA

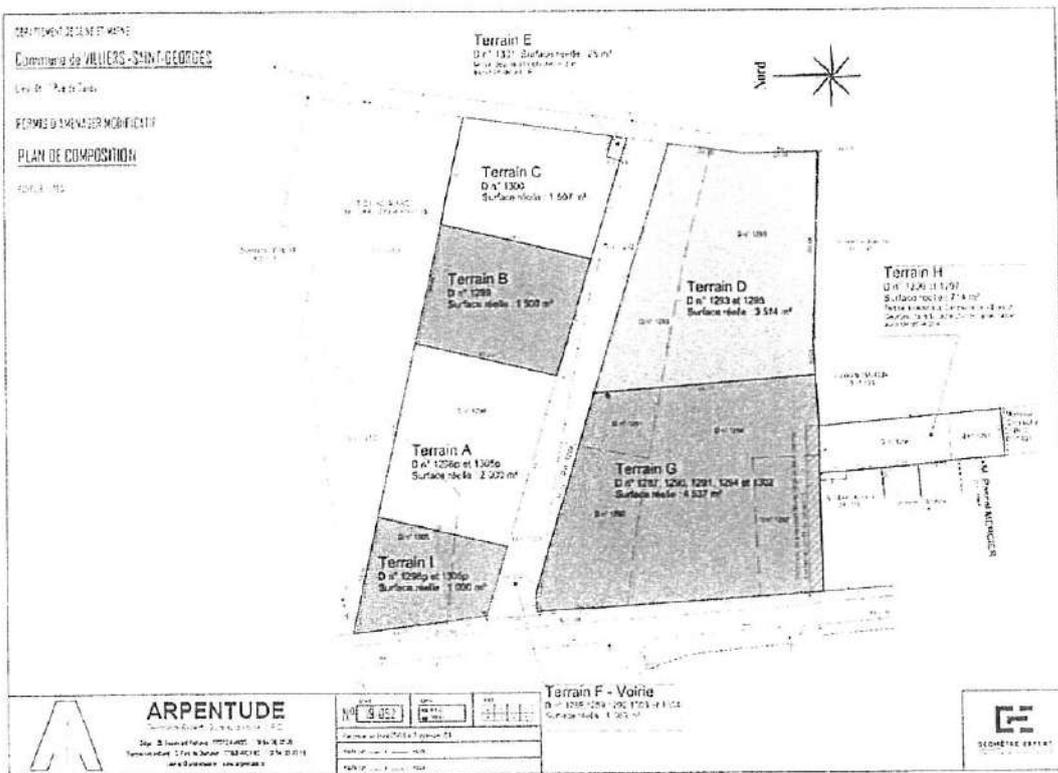


La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.



Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Affiché le **16 FEV. 2023**
ID : 077-200037133-20230209-1_22_2023-DE

01



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2023
Salle des fêtes de Sourdun
77171 SOURDUN

Jeudi neuf février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sourdun sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 03/02/2023
Date d'affichage : 03/02/2023
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 56
Séance : n°1/23

Etaient présents : Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Jérôme BENECH, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON et Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Virginie HUBLIER – Suppléante (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Flavien BLANCHARD (Rupéreux)

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers en Brie) à Jacques Simony (Voulton), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins).

Martine LEGRAND est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

LANCEMENT DE L'ETUDE DE GOUVERNANCE POUR LA PRISE DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU DE SEINE NORMANDIE

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président qui indique que la Communauté de communes du Provinois devra prendre la compétence assainissement collectif au plus tard au 1^{er} janvier 2026.

Considérant le transfert obligatoire, au plus tard au 1^{er} janvier 2026, des compétences « eau potable » et « assainissement » aux Communautés de communes prévu dans les lois NOTRE (07/08/15), Ferrand (03/08/18), Engagement et proximité (27/12/19) et 3DS (21/02/22) ;

Considérant la nécessité d'appréhender, dans les meilleures conditions, les impacts technico-financiers de ce transfert de compétences par le biais d'une étude de gouvernance et d'en anticiper les conséquences budgétaires, de gestion patrimoniale et de moyens humains ;

Considérant l'adhésion de la Communauté de communes au groupement d'intérêt public « ID 77 » et sa possibilité de bénéficier d'un appui d'ingénierie départementale ;

Considérant les premiers éléments d'information apportés par les services du Département, de la DDT et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) aux services techniques intercommunaux lors de la réunion du 02/02/2023 ;

Considérant qu'il convient, pour la Communauté de communes, de s'attacher les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour définir le contenu de cette étude, l'appuyer pour son lancement et son suivi ;

Considérant que le budget prévisionnel de cette étude est estimé, en première approche, à environ 150 000 € HT (mission d'AMO incluse) ;

Considérant l'existence de subventions de l'AESN pour ce type d'étude ;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 2 février 2023.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) **Décide** de s'engager dans la démarche de réalisation d'une étude de gouvernance sur son territoire et de nommer Pierre CAUMARTIN (Vice-Président en charge du cycle de l'eau et de l'environnement) et des référents techniques Déborah FOURNIER (DGS) et Patrick JACQUIOT (DST) en charge de son suivi ;
- 2) **Sollicite** l'ingénierie départementale via « ID 77 » pour l'aider à recruter un AMO qui l'accompagnera dans le choix et le suivi d'un groupement de bureaux d'études ayant pour mission la réalisation de cette étude ;
- 3) **Sollicite** les subventions de l'AESN à hauteur de 80 % ;
- 4) **S'engage** sur le planning prévisionnel suivant :
 - Etape 1 : choix d'un AMO (consultation en mars 2023 pour un démarrage de la mission en juin 2023) ;

- Etape 2 : choix du groupement de bureaux d'études (consultation en octobre 2023 pour un démarrage de l'étude au premier trimestre 2024) ;
- Fin de l'étude et organisation d'un débat sur la tarification des services et les investissements liés aux compétences transférées : premier semestre 2025.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2023
Salle des fêtes de Sourdun
77171 SOURDUN**

Judi neuf février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sourdun sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 03/02/2023
Date d'affichage : 03/02/2023
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 56
Séance : n°1/24

Etaient présents : Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEYCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Jérôme BENECH, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON et Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Virginie HUBLIER – Suppléante (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Flavien BLANCHARD (Rupéreux)

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers en Brie) à Jacques Simony (Voulton), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins).

Martine LEGRAND est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

AVENANT A LA CONVENTION STRATEGIQUE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES UD PROVINOIS ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président qui rappelle que la convention stratégique entre la Communauté de communes du Provinois et l'E.P.F.I.F, signée en 2020, a permis à l'EPPFIF d'épauler la Communauté de communes dans l'accompagnement de plusieurs communes du territoire, Poigny, Chenoise et Longueville afin d'analyser différentes opportunités foncières pour des opérations de logement.

Considérant que la convention stratégique a permis aussi un cofinancement à hauteur de 25% de 80 000 € d'une étude pré-opérationnelle en vue de la réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

Considérant que l'objet du présent avenant est de :

- redéployer le partenariat sur notamment la thématique habitat pour permettre un cofinancement d'une partie des études relatives au programme local de l'habitat (PLH) de la Communauté de communes; mais aussi sur le développement économique et l'approche environnementale des territoires.
- Modifier la durée de la convention : elle s'achèvera au plus tard le 30 juin 2027 (au lieu de 2024).

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 2 février 2023.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président ou son représentant à signer cet avenant à la convention stratégique entre la Communauté de communes du Provinois et l'établissement public foncier d'Île-de-France.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être détournée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

AVENANT N°1
A LA CONVENTION STRATEGIQUE
EN DATE DU 24 JANVIER 2020



ENTRE

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS

Représentée par :

Monsieur Olivier LAVENKA, agissant en qualité de Président, dûment habilité à signer la présente convention stratégique par délibération du conseil communautaire en date du 9 février 2023 ;

ci-après dénommée « l'EPCI »

d'une part,

ET

L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE,

Etablissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, créé par décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006, dont le siège est situé 14 rue Ferrus, à Paris 14ème arrondissement

Représenté par :

Monsieur Gilles BOUVELOT, agissant en qualité de Directeur Général nommé par arrêté ministériel du 18 décembre 2020 et habilité à signer la présente convention stratégique par délibération du Bureau en date du 2 octobre 2019 ;

ci-après dénommé « l'EPPFIF »,

d'autre part.

Préambule

La convention stratégique entre la communauté de communes du Provinois et l'EPFIF, signée en 2020, a permis à l'EPFIF d'épauler la CC dans l'accompagnement de Bourgs et Villages afin d'analyser différentes opportunités foncières pour des opérations de logements. L'objet du présent avenant est de redéployer le partenariat sur la thématique habitat, mais aussi sur le développement économique et l'approche environnementale des territoires.

Cela étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1- Modification de la durée de la convention

L'Article 1 « Durée de la convention stratégique » de la convention stratégique conclue entre la communauté de communes du Provinois et l'Etablissement public foncier Ile-de-France, en date du 24 janvier 2020 est modifié de la façon suivante :

« La présente **convention stratégique** prend effet à la date de sa signature par toutes les parties et s'achève au plus tard le 30 juin ~~2024~~ 2027. »

Article 2 – Modification du champ d'action de la convention

L'Article 6 « champ d'action de la présente convention » de la convention stratégique conclue entre la communauté de communes du Provinois et l'Etablissement public foncier Ile-de-France, en date du 24 janvier 2020 est remplacé par :

« L'EPFIF accompagne l'EPCI dans la définition d'une stratégie foncière globale au service de l'habitat, du développement économique, de l'environnement, de la ruralité. A visée stratégique et pré-opérationnelle, elle permettra de mieux identifier les enjeux fonciers du territoire, anticiper les interventions, et pourra également alimenter, le cas échéant, l'élaboration des documents de planification règlementaires.

Habitat

Sur sollicitation de l'EPCI, l'EPFIF pourra l'accompagner, notamment par un cofinancement d'études, dans le cadre de l'approfondissement de la stratégie foncière alimentant le programme local de l'habitat (PLH).

Dans la suite du PLH, l'EPFIF pourra accompagner, le cas échéant par un cofinancement, la mise en place de l'observatoire de l'habitat et du foncier tel que défini par le décret n° 2022-1309 du 12 octobre 2022 relatif aux observatoires de l'habitat et du foncier.

Sur sollicitation et après examen conjoint des besoins, l'EPFIF pourra cofinancer des études de mutabilité et/ou de capacité en secteurs diffus, principalement à vocation de logement. Ces études peuvent être réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'EPFIF nécessitant, le cas échéant, un marché d'étude.

Développement économique

En préparation d'une intervention opérationnelle, l'EPFIF accompagne l'EPCI sur des études pré-opérationnelles visant à implanter et/ou maintenir des activités économiques et commerciales ou à définir des modalités de valorisation ou de reconversion de sites d'activités. L'accompagnement, le cas échéant par un cofinancement d'études, porte en particulier sur le volet foncier, la programmation et le montage de projets économiques.

Revitalisation territoriale et ruralité

L'EPFIF pourra accompagner l'EPCI sur toute démarches de revitalisation du territoire, notamment dans le cadre du programme « Petites villes de demain ». Il peut être associé au volet foncier des études et apporter, en amont, une expertise en termes de stratégie opérationnelle, sur la faisabilité et le montage d'opération.

En ce qui concerne l'action opérationnelle dans les bourgs, villages et hameaux, pour la production de logements, l'EPFIF accompagne l'EPCI, dans une démarche de travail expérimentale avec les communes concernées et nécessitant, à l'échelle intercommunale, d'identifier les besoins et d'associer les partenaires mobilisables.

Environnement, agriculture et transition écologique

L'Environnement, l'agriculture ainsi que la transition écologique sont des enjeux à prendre en compte comme déterminants de l'action foncière. L'EPFIF porte des exigences d'aménagement et de qualité environnementale ambitieuses qui ménagent et préservent l'espace et les ressources et s'inscrit dans la logique « Eviter, Réduire, Compenser ».

Sur sollicitation de l'EPCI, l'EPFIF cofinance des études environnementale et agricole sur le territoire de l'EPCI sous réserve de l'accord des communes concernées. Ces études pourront permettre une meilleure prise en compte de ces aspects sur le territoire de l'EPCI, notamment dans le cadre d'une stratégie foncière à moyen et long terme. A la demande de l'EPCI, l'EPFIF pourra étudier l'opportunité de mener ou d'accompagner l'EPCI dans la réalisation des diagnostics de foncier agricole, faune-flore et d'identification et caractérisation de zones humides.

En parallèle, sur sollicitation, l'EPFIF pourra accompagner l'EPCI en préfiguration d'opérations qu'il pourra être amené à porter, mobilisant des problématiques liées au développement durable (gestion de l'eau, énergie, espaces verts, biodiversité...). »

Les autres dispositions de la convention stratégique conclue entre la communauté de communes du Provinois et l'Etablissement public foncier Ile-de-France, en date du 24 janvier 2020 demeurent inchangées.

Fait à Paris, le..... En deux (2) exemplaires originaux.

La communauté de communes
du Provinois

Olivier LAVENKA
Le Président

L'Etablissement Public Foncier
d'Ile-de-France

Gilles BOUVELOT
Le Directeur Général

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Affiché le .
ID : 077-200037133-20230209-1_24_2023-DE

10 FEV. 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2023
Salle des fêtes de Sourdun
77171 SOURDUN**

Jeudi neuf février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sourdun sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 03/02/2023
Date d'affichage : 03/02/2023
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 56
Séance : n°1/25

Etaient présents : Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Jérôme BENECH, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON et Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Virginie HUBLIER – Suppléante (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Flavien BLANCHARD (Rupéreux)

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers en Brie) à Jacques Simony (Voulton), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins).

Martine LEGRAND est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, qui rappelle que le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Vu le Code Général de la fonction publique.

Vu la délibération n°5-78 du 15 décembre 2022 portant modification du tableau des effectifs du personnel de la Communauté de Communes du Provinois ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer les postes suivants :

- Pour le centre de santé :
 - deux postes de médecin hors classe à temps complet,
 - deux postes de médecin hors classe à temps non complet (20h00 hebdo),
 - un poste d'infirmière en soins généraux à temps non complet (24h30 hebdomadaires),

- Pour répondre aux obligations réglementaires d'avancements de grades :
 - un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet,
 - un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet
 - un poste d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet
 - un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet

Considérant qu'afin de se conformer aux dispositions réglementaires, il est nécessaire d'en transférer les effets au travers du tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Provinois.

Considérant le tableau des effectifs joint en annexe.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 2 février 2023.

Considérant l'avis favorable du Comité Social Technique du 6 février 2023.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Fixe le tableau des effectifs tel que défini en annexe compléter par les dispositions ci-dessus,

Se réfère à la présente délibération pour toutes décisions à intervenir,

Ouvre la possibilité de recourir à des agents contractuels conformément aux dispositions mentionnées aux articles L332-13, L332-14, L332-8, 1^o et L332-8, 2^o, du Code Général de la Fonction Publique susvisée, rémunérés sur la base indiciaire correspondant à un échelon ou au taux horaire du grade, selon les modalités de recrutement,

Fixe la date d'effet à compter de la date à laquelle la présente délibération aura été rendue exécutoire,

Prévoit, en tant que de besoin, à chaque exercice budgétaire, les crédits correspondants,

Substitue aux précédentes délibérations les présentes dispositions,

Autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Olivier Lavenka


Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Filière Administrative					
Catégorie	Grade	Quotité	postes existants avant conseil	Modification	postes existants après conseil
A	DGS Emploi Fonctionnel		1		1
	Attaché Principal	TC	1		1
	Attaché Principal	TNC 22,75/35è	1		1
	Attaché	TC	6		6
B	Rédacteur Principal 1ère classe	TC	4		4
	Rédacteur Principal 1ère classe	TNC 22,75/35è	1		1
	Rédacteur Principal 2ème classe	TC	2		2
	Rédacteur Principal 2ème classe	TNC 30/35è	1		1
	Rédacteur	TC	5		5
	Rédacteur	TNC 30/35è	1		1
C	Adjoint Administratif Ppal 1ère classe	TC	3		3
	Adjoint Administratif Ppal 2ème classe	TC	3		3
	Adjoint Administratif Ppal 2ème classe	TNC 28/35è	1		1
	Adjoint Administratif Ppal 2ème classe	TNC 17,50/35è	2		2
	Adjoint Administratif	TC	8		8
	Adjoint Administratif	TNC 28/35è	1		1
	Adjoint Administratif	TNC 17,50/35è	1		1

Filière Technique					
Catégorie	Grade	Quotité	postes existants avant conseil	Modification	postes existants après conseil
A	Ingénieur hors classe	TC	1		1
	Ingénieur Principal	TC	1		1
	ingénieur	TC	1		1
B	Technicien principal 1ère classe	TC	1		1
	Technicien principal 2ème classe	TC	1		1
	Technicien	TC	1		1
C	Agent de Maîtrise	TC	1		1
	Adjoint technique Ppal de 2ème classe	TC	1		1
	Adjoint technique	TC	8		8
	Adjoint technique	TNC 25/35è	2		2
	Adjoint technique saisonnier	TNC 20/35è	1		1
	Adjoint technique	TNC 17/35è	1		1
	Adjoint technique	TNC 12,02/35è	1		1
	Adjoint technique	TNC 11/35è	1		1
	Adjoint technique	TNC 10/35è	1		1
	Adjoint technique	TNC 6,94/35è	1		1
	Adjoint technique	TNC 5,49/35è	1		1
	Adjoint technique	TNC 3,92/35è	7		7
	Adjoint technique	TNC base horaire	5		5

Filière Médico-Sociale					
Catégorie	Grade	Quotité	postes existants avant conseil	Modification	postes existants après conseil
A	Médecin hors classe	TC	0	2	2
	Médecin hors classe	TNC 20/35è	0	2	2
	Médecin de 2ème classe	TC	3		3
A	Infirmière en soins généraux de classe normale	TC	1		1
	Infirmière en soins généraux	TNC 24,50/35è	0	1	1
A	Educatrice de Jeunes Enfants de classe <u>exceptionnelle</u>	TC	0	1	1
	Educatrice de Jeunes Enfants	TC	2		2
B	Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure	TC	0	1	1
	Auxiliaire de Puériculture de classe normale	TC	2		2

Filière Animation					
Catégorie	Grade	Quantité	postes existants avant conseil	Modification	postes existants après conseil
B	Animateur principal de 2ème classe	TC	1		1
	Animateur	TC	1		1
	Animateur	TNC 19/35€	1		1
C	Adjoint animation Ppal de 2ème classe TC	TC	1		1
	Adjoint animation TC	TC	2		2
	Adjoint d'animation saisonnier	TC	45		45
	Adjoint d'animation temporaire	TC	2		2
	Adjoint animation	TNC 28/35€	1		1
	Adjoint d'animation saisonnier temps non complet	TNC 25/35€	15		15
	Adjoint animation	TNC 24,50/35€	2		2
	Adjoint animation	TNC 18/35€	1		1
	Adjoint animation	TNC 17/35€	1		1
	Adjoint animation	TNC 16,94/35€	1		1
	Adjoint animation	TNC 15/35€	1		1
	Adjoint animation	TNC 13,29/35€	1		1
	Adjoint animation	TNC 13/35€	1		1
	Adjoint animation	TNC 11,50/35€	1		1
	Adjoint animation	TNC 6,27/35€	19		19
	Adjoint animation	TNC 5,49/35€	11		11
	Adjoint animation	TNC 3,92/35€	11		11
Adjoint animation	TNC 4/35€	3		3	
Adjoint animation	TNC base horaire	8		8	

Filière Sportive					
Catégorie	Grade	Quantité	postes existants avant conseil	Modification	postes existants après conseil
B	Educateur des Activités Physiques et Sportives Ppal 1ère classe	TC	1		1
	Educateur des Activités Physiques et Sportives Ppal 2ème classe	TC	1		1
	Educateur des Activités Physiques et Sportives Ppal 2ème classe	TNC 20/35€	1		1
	Educateur des Activités Physiques et Sportives Ppal 2ème classe	TNC 10/35€	1		1
	Educateur des Activités Physiques et Sportives	TC	10		10
	Educateur des Activités Physiques et Sportives	TNC 30/35€	2		2
	Educateur des Activités Physiques et Sportives	TNC 9/35€	1		1
	Educateur des APS saisonniers	TC	3		3
	Educateur des APS saisonniers	TNC 25/35€	6		6
C	Opérateur des Activités Physiques et Sportives qualifié	TC	1		1
	Opérateur des Activités Physiques et Sportives	TC	5		5
	Opérateur des APS saisonniers	TC	2		2

Filière Culturelle					
Catégorie	Grade	Quantité	postes existants avant conseil	Modification	postes existants après conseil
A	Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie	TNC 17,50/35è	1		1
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	TNC 4,63/20è	1		1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	TNC 11,00/20è	1		1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	TNC 3,25/20è	1		1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	TNC 3,00/20è	1		1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 17,50/20è	1		1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 19,75/20è	1		1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 17,00/20è	1		1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 15,25/20è	1		1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 13,50/20è	1		1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 12,25/20è	1		1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 12,00/20è	1		1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 10,50/20è	1		1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 9,00/20è	1		1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 7,25/20è	1		1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 7,00/20è	1		1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 6,75/20è	1		1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 6,50/20è	1		1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 6,00/20è	3		3
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 4,25/20è	1		1	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 3,00/20è	2		2	
B	Assistant de conservation du patrimoine	TC	0	1	1
C	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	TC	0	1	1
	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	TC	1		1

TOUTES FILIERES - TOUS SERVICES

Catégorie	Grade	postes existants avant conseil	Modification	postes existants après conseil
	Vacataires tous services	24		24

HORS FILIERE - EMPLOIS CONTRACTUELS

Catégorie	Grade	postes existants avant conseil	Modification	postes existants après conseil
B	Educateur spécialisé temps non complet (6,27/35ème)	1		1
	Contrat unique d'insertion	2		2
	Apprenti -	4		4

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2023
Salle des fêtes de Sourdun
77171 SOURDUN**

Jeudi neuf février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sourdun sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 03/02/2023
Date d'affichage : 03/02/2023
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 56
Séance : n°1/26

Etaient présents : Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Jérôme BENECH, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON et Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Virginie HUBLIER – Suppléante (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Flavien BLANCHARD (Rupéroux)

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers en Brie) à Jacques Simony (Voulton), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins).

Martine LEGRAND est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, qui rappelle que le règlement intérieur du CST a pour objet de fixer, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, les conditions de fonctionnement du CST de la communauté de Communes du Provinois.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L251-1 à L254-6

Vu le Décret n° 85-397 du 3 avril 1985 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale

Vu le Décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

Vu le Décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale

Vu le Décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

Vu la délibération n° 3-47 du 30 Juin 2022 instituant le CST.

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place ce règlement afin d'organiser le fonctionnement du Comité Social Territorial suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 2 février 2023.

Considérant l'avis favorable du Comité Social Technique du 6 février 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce règlement.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

ANNEXE

Domaines où le Comité Social territorial est obligatoirement saisi pour avis, préalablement à toute décision relative :

- **Organisation et évolution des administrations**
 - Modification, création, suppression, transferts d'un ou plusieurs services.
 - La mise en place de délégations de service public (et leur renouvellement).
 - Modalités de transfert d'un service d'une commune à un EPCI suite à un transfert de compétence
 - Changement d'organigramme suite à une réorganisation de service
 - Gestion des dossiers des agents sur support électronique

- **Fonctionnement général des règles de la collectivité ou l'EPCI**
 - Autorisations spéciales d'absence susceptibles d'être accordées aux agents à l'occasion de certains événements familiaux (Mise en place d'un régime d'astreinte
 - Mise en place des IHTS
 - Monétisation du Compte Epargne Temps.
 - Adoption d'un règlement intérieur à l'intention du personnel.
 - Mise en place de chartes
 - Protocole relatif à l'exercice du droit syndical
 - Mise en place du Modalités de mise en place du temps partiel choisi
 - Protocole d'aménagement et réduction du temps de travail.
 - Fixation de la journée de solidarité
 - Gestion dématérialisée des dossiers administratifs des agents publics

- **Orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines**
 - Mise en place de l'entretien professionnel (obligatoire depuis 2015 : critères d'appréciation de la valeur professionnelle
 - Les ratios d'avancement de grade
 - Suppression d'emplois permanents
 - *Obligatoire quand la DHS de l'agent est à 35/35^{ème}, quelque que soit la modification d'heure même inférieur à 10%*
 - *Obligatoire quand il y a perte d'affiliation à la CNRACL, quelque que soit la modification d'heure même inférieur à 10%*
 - *Obligatoire quand la modification du nombre d'heures de service hebdomadaire afférent à un emploi permanent à temps non complet lorsque la modification est supérieure à 10 % du nombre d'heures de service afférent à l'emploi en question.*

- **Enjeux et politiques d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations**
 - Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, dans les conditions prévues à l'article 1er du décret n°2020-528

- **Orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et d'action sociale ainsi qu'aux aides à la protection sociale complémentaire**
 - Modification ou mise en place du régime indemnitaire,
 - mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel).

- Mise en place de l'indemnité de mobilité
- Mise en place de la prime d'intéressement tenant compte des résultats collectifs des services,
- Mise en place de prestations d'action sociales spécifiques :
 - Enfance : (bons d'achat, CESU garde d'enfants, participations financières centre de loisirs, voyage scolaire, colonie de vacances)
 - Loisirs (Chèques Lire / Chèques Disque / Chèques Cultures, Chèques vacances, Participations financières aux voyages familiaux, Participations financières à des activités sportives)
 - Restauration (chèques restaurant...)
 - Soutien financier : (secours exceptionnel)
 - Logement : (Aide à l'installation des agents (cautionnement, dépôt de garantie), Aide à l'amélioration de l'habitat, Aide à l'accession à la propriété)
- Mise en place de la protection sociale complémentaire (mutuelle santé et ou prévoyance maintien de salaire)
- **Lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels**
- **La formation**
 - Etablissement du plan de formation
 - Mise en place d'un règlement de formation.
- **Contrat d'apprentissage**
 - Conditions d'accueil et de formation des apprentis que les collectivités sont habilitées à accueillir
- **Questions d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail et de régulation de l'utilisation des outils numériques**
 - L'analyse des risques professionnels (Document Unique)
 - Les enquêtes sur les accidents de service et les maladies professionnelles
 - Les actions de prévention
 - L'élaboration d'un règlement Hygiène et Sécurité
 - Toutes mesures en lien avec la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail ;
 - Aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques ;
 - A l'amélioration des conditions de travail et aux prescriptions légales y afférentes.
 - Aux projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service. *Lorsqu'aucune formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail n'a été instituée au sein du comité social territorial, le comité social territorial met en œuvre les compétences attribuées à celle-ci.*

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Affiché le **16 FEV. 2023**

ID : 077-200037133-20230209-1_26_2023-DE

Domaines dans lesquels le CST doit débattre : il ne rend pas d'avis mais il est informé du ou de :

- Bilan de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion, sur la base des décisions individuelles
- Bilan annuel de la mise en œuvre du télétravail
- L'évolution des politiques des ressources humaines, sur la base du rapport social unique (RSU)
- L'information annuelle de la création des emplois à temps non complet
- Bilan annuel relatif à l'apprentissage
- Bilan annuel du plan de formation
- La politique d'insertion, de maintien dans l'emploi et d'accompagnement des parcours professionnels des travailleurs en situation de handicap
- Les évaluations relatives à l'accessibilité des services et à la qualité des services rendus
- Les enjeux et politiques en matière d'égalité professionnelle et de prévention des discriminations.
- Rapport Social Unique



**PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR
COMITE SOCIAL TERRITORIAL**



Préambule : le présent règlement intérieur a pour objet de fixer, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, les conditions de fonctionnement du Comité Social Territorial (CST) **de la communauté de Commune du Provinois**

Il est arrêté après avis du CST.

(Article 84 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021)

Textes de référence :

- Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L251-1 à L254-6
- Décret n° 85-397 du 3 avril 1985 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale
- Décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale
- Décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale
- Décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics
- **Délibération du 30 Juin instituant le CST**

Composition

Article 1 : Le CST est composé de :

- un collège de représentants de la collectivité (dont émane le président)
- un collège des représentants du personnel

Les représentants de la collectivité sont désignés par l'autorité investie du pouvoir de nomination, parmi les membres de l'organe délibérant, ou parmi les agents de la collectivité.

Le nombre de membres de ce collège ne peut être supérieur au nombre de représentants du personnel au sein du CST.

Les représentants du personnel sont élus, conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021.

A défaut de pourvoir ce collège par le biais des élections, il est fait application de la procédure de tirage au sort prévue à l'article 50 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021. **Si les agents désignés par le sort n'acceptent pas leur nomination, les sièges vacants des représentants du personnel sont attribués à des représentants des collectivités territoriales dont relève le personnel.**

Les suppléants dans chacun des deux collèges sont en nombre égal à celui des titulaires.

Le nombre des représentants du personnel du CST est fixé par délibération de l'organe délibérant après consultation des organisations syndicales et en fonction des effectifs relevant du CST.

Le nombre des représentants du collège employeur est fixé, sans qu'il soit supérieur à celui des représentants du personnel par l'autorité investie du pouvoir de nomination pour les CST locaux.

Dans le cas où le nombre de membres du collège des représentants des collectivités est inférieur à celui des représentants du personnel, le président du CST peut compléter en **tant que de besoin**, par un ou plusieurs membres de l'organe délibérant ou parmi les agents de la collectivité ou de l'établissement.

(Article 6 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021)

Composition du CST au 03 février 2023 (date de l'installation du CST)

Collège des représentants de la collectivité		Collège des représentants du personnel	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Olivier LAVENKA	Alain BONTOUR	Stéphanie DOS RAMOS	Patrick JACQUIOT
Yvette GALAND	Alain BALBUCCI	Malory LEFEVRE	Diane MARCELLAS
Marie Pierre CANAPI	-----	Corinne PILLET	Fabrice SANSONNETI

Mandat

Article 2 : Durée du mandat

La durée du mandat est de **quatre ans** pour le collège des représentants du personnel.
 La durée du mandat du collège des représentants de la collectivité est de **six ans**.

(Article 8 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021)

Article 3 : Remplacement en cours de mandat et fin du mandat

Pour les représentants de la collectivité choisis parmi les membres de l'organe délibérant : leur mandat expire en même temps que leur mandat ou fonction ou à la date du renouvellement total ou partiel de l'organe délibérant ou avant son terme pour quelque cause que ce soit. Les mandats sont renouvelables. La collectivité peut procéder à tout moment, et pour la suite du mandat à accomplir, au remplacement de ses représentants.

Pour les représentants de la collectivité choisis parmi les agents dans les cas suivants : démission, mise en congé de longue maladie ou de longue durée, mise en disponibilité ou toute autre cause que l'avancement ou lorsqu'ils n'exercent plus leurs fonctions dans le ressort du CST.

Pour les représentants du personnel : leur mandat expire au bout de 4 ans.

Il est mis fin au mandat d'un représentant du personnel lorsque :

- il démissionne de son mandat,
- il ne remplit plus les conditions fixées pour être électeur au CST dans lequel il siège,
- il ne remplit plus les conditions fixées pour être éligible.

Il est également mis fin au mandat d'un représentant titulaire ou suppléant du personnel au sein de la formation spécialisée en cas de demande de la majorité des membres du CST. La cessation des fonctions prend effet à la réception de cette demande par l'autorité auprès de laquelle est placé le comité.

(Article 17 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021).

En cas de remplacement en cours de mandat d'un membre titulaire ou suppléant du CST, la durée du mandat du remplaçant est limitée :

- - à la durée restant à courir jusqu'au renouvellement général des CST pour les représentants du personnel ;
- - et jusqu'au renouvellement de l'organe délibérant pour les représentants de la collectivité ou de l'établissement public.

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Affiché le **16 FEV. 2023**

ID : 077-200037133-20230209-1_26_2023-DE



Article 4 : Vacance de sièges

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège **d'un représentant titulaire ou suppléant de la collectivité**, l'autorité investie du pouvoir de nomination procède à la désignation d'un nouveau représentant pour la durée du mandat en cours.

En cas de vacance du siège d'un **représentant titulaire du personnel au CST**, le siège est attribué à un représentant suppléant de la même liste ou en cas de vacance d'un siège d'un **représentant suppléant** du personnel, au 1^{er} candidat non élu de la même liste. Lorsque la composition résulte d'un tirage au sort en application de l'article 50 du décret n° 2021-571, **un nouveau tirage au sort doit être réalisé afin de compléter en tant que de besoin le collège des représentants du personnel.**

En cas de vacance du siège d'un représentant **titulaire ou suppléant du personnel au sein de la F3SCT**, son remplaçant est désigné dans les conditions mentionnées à l'article 1-1 ci-dessus, pour la durée du mandat restant à courir.

Lorsqu'un représentant du personnel du CST ou de la FSCT bénéficie d'un congé pour maternité ou pour adoption, il est remplacé temporairement par une personne désignée.

(Articles 18 et 83 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021)

Compétences

Article 5 : Compétences du CST

Le CST est saisi obligatoirement **pour avis** préalable concernant ses domaines de compétences.

Le CST débat au moins une fois par an de la programmation de ses travaux.

Le CST débat chaque année sur les bilans, évaluations et enjeux dans ses domaines de compétences.

(Articles 53 à 56 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021)

Nota : Le tableau des compétences est joint en annexes.

Périodicité et lieu des séances

Article 6 : La périodicité des réunions du CST

Le CST tient au moins **deux** réunions par an sur convocation de son Président :

- soit à l'initiative de ce dernier ;
- soit à la demande écrite de la moitié au moins des représentants titulaires du personnel.

Cette dernière est adressée au Président du CST, et précise la ou les questions à inscrire à l'ordre du jour. Dans ce cas, le CST se réunit dans le délai maximal de **deux mois** à compter de la demande.

(Article 85 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021)

Un calendrier prévisionnel des réunions sera établi en début d'année.

Article 7 : les modalités de réunion

Le CST et la FSCT se réunissent dans les locaux de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Affiché le **16 FEV. 2023**

ID : 077-200037133-20230209-1_26_2023-DE

En cas d'urgence ou en cas de circonstances exceptionnelles et, dans ce dernier cas, sauf opposition de la majorité des représentants du personnel de chaque instances, le Président de l'instance peut décider qu'une réunion sera organisée par conférence audiovisuelle, ou à défaut téléphonique, sous réserve que le Président de l'instance soit techniquement en mesure de veiller, tout au long de la séance, au respect des règles posées en début de séance tout au long de celle-ci, afin que :

1° n'assistent que les personnes habilitées à l'être dans le cadre du présent règlement.

Le dispositif doit permettre l'identification des participants et le respect de la confidentialité des débats vis-à-vis des tiers.

2° chaque membre siégeant avec voix délibérative ait la possibilité de participer effectivement aux débats et aux votes.

En cas d'impossibilité de tenir ces réunions selon les modalités ci-dessus, lorsque le CST ou la FSCT doit être consulté, le Président de l'instance peut décider qu'une réunion sera organisée par tout procédé assurant l'échange d'écrits transmis par voie électronique. Les observations émises par chacun des membres sont immédiatement communiquées à l'ensemble des autres membres participants ou leur sont accessibles, de façon qu'ils puissent y répondre pendant le délai prévu pour la réunion, afin d'assurer la participation des représentants du personnel.

Les modalités de réunion, d'enregistrement et de conservation des débats ou des échanges ainsi que les modalités selon lesquelles des tiers peuvent être entendus par l'instance sont fixées par le présent règlement intérieur ou, à défaut, par l'instance, en premier point de l'ordre du jour de la réunion.

Dans ce dernier cas, un compte rendu écrit détaille les règles déterminées applicables pour la tenue de la réunion.

(Article 82 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021)

Présidence

Article 8 : Le CST est présidé par l'autorité territoriale ou son représentant, qui ne peut être qu'un élu local.

(Article L. 254-2 du CGFP)

Les membres du CST représentant la collectivité sont désignés par l'autorité investie du pouvoir de nomination parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les agents de la collectivité.

Les membres des CST représentant la collectivité forment avec le président du comité le collège des représentants des collectivités.

(Article 6 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021)

Article 9 : Le Président de chaque instance assure la police de l'assemblée, il ouvre les séances, dirige et veille au bon déroulement des débats (organisation de la prise de parole des membres, discipline des séances) et maintient l'ordre.

Il peut décider de la suspension de séance.

Il soumet au vote, il clôt le débat et lève la séance après épuisement de l'ordre du jour.

Secrétariat du CST

Article 10 : Le **secrétariat** de séance du CST est assuré par un représentant de l'autorité territoriale au sein du Comité.

Les fonctions de secrétaire adjoint de séance sont effectuées par un représentant du personnel désigné en son sein pour les effectuer. Ces fonctions peuvent être remplies par un suppléant en cas d'absence du titulaire.

(Article 81 – I du décret n°2021-571 du 10 mai 2021)

Secrétariat administratif des instances

Article 11 : Pour l'exécution des tâches matérielles, un agent, désigné par l'autorité territoriale, assiste aux réunions du CST et de la FSCT, sans participer aux débats.

Les tâches d'assistance administrative (préparation des ordres du jour, convocations, procès-verbaux,...) seront effectuées par les services administratifs de la collectivité.

Convocations des membres

Article 12 : Les convocations sont adressées, par tous moyens, y compris par courrier électronique aux représentants titulaires, au moins 15 jours avant la date de la réunion, accompagnées de l'ordre du jour de la séance. En cas d'urgence, ce délai peut être ramené à 8 jours, en particulier à la suite de tout accident grave ou ayant pu entraîner des conséquences graves.

En outre, la FSCT est réunie dans les 24h00 en cas de divergence d'appréciation sur la réalité du danger ou la façon de le faire cesser.

Les convocations comportent l'indication du jour, de l'heure et du lieu de la réunion. L'ordre du jour est transmis pour information aux suppléants.

Les pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions sont transmis aux membres au plus tard 8 jours avant la date de la séance.

(Article 86 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021)

Convocations des experts

Article 13 : Des experts ou des personnes qualifiées peuvent être convoqués par le Président du CST à la demande de l'administration ou à la demande des représentants du personnel. Ils n'ont pas voix délibérative.

Quorum

Article 14 : Lors de l'ouverture de la réunion, la moitié au moins des **représentants du personnel** doit être présente.

Lorsqu'une délibération de l'organe délibérant a prévu le recueil par le CST ou la FSCT de l'avis des représentants de la collectivité la moitié au moins de ces représentants doit également être présents.

Lorsque le quorum n'est pas atteint dans le ou l'un des collèges ayant voix délibérative, une nouvelle convocation est envoyée dans le délai de 8 jours aux membres du CST ou

de la F3SCT qui siègent alors valablement sur le même ordre du jour, quel que soit le nombre de membres présents.

(Article 87 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021)

Tout membre titulaire du CST ou de la FSCT qui ne peut se rendre à la réunion peut se faire remplacer par :

- le suppléant du représentant du collège employeur, étant précisé qu'un suppléant n'est pas affecté à un titulaire en particulier ;
 - le suppléant du représentant du personnel
- *(Article 88 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021)*

Le quorum est calculé en nombre de voix délibératives.

Seuls les représentants titulaires participent au vote. Les suppléants n'ont voix délibérative qu'en l'absence des titulaires qu'ils remplacent.

Un membre quittant la séance est remplacé de plein droit par un suppléant selon les règles susmentionnées.

A défaut, il peut donner délégation à un autre membre du CST ou de la FSCT pour voter en son nom, dans la limite d'une délégation par membre.

Lors de chaque réunion, le Président du CST ou de la FSCT peuvent être assistés en tant que de besoin par un ou plusieurs agents de la collectivité ou de l'établissement concernés par les questions sur lesquelles le comité est consulté. Ces derniers ne sont pas membres du CST ou de la F3SCT et ne sont pas comptés pour le quorum. Ils ne prennent pas part aux votes.

(Article 89 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021)

Ordres du jour

Article 15 : Ordre du jour du CST

L'ordre du jour de chaque réunion du CST est arrêté par le Président de l'instance. Il doit également mentionner les questions dont l'inscription a été demandée par la moitié au moins des représentants titulaires du personnel. Les points soumis au vote sont spécifiés dans l'ordre du jour envoyé aux membres.

(Article 86 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021)

Article 15-1 : Discretion professionnelle

Les membres et les personnes participant à quelque titre que ce soit aux travaux du CST, sont tenus à l'obligation de **discretion professionnelle** à raison des pièces et documents dont ils ont eu connaissance dans le cadre des travaux des instances. Ils ne doivent en aucun cas communiquer à des personnes extérieures au CST et à la FSCT des éléments relatifs au contenu des dossiers, ni anticiper la notification des avis.

(Article 92 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021)

Déroulement de la séance

Article 16 : Les séances ne sont pas publiques.

(Article 92 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021)

Article 17 : En début de réunion, le Président du CST ou de la FSCT constate le quorum dans le ou les collèges.

Article 18 : Le Président rappelle les questions inscrites à l'ordre du jour.

Avec l'accord de tous les membres, ces questions peuvent être examinées dans un ordre différent de celui fixé par l'ordre du jour. Des informations et documents complémentaires peuvent, le cas échéant, être communiqués pendant la séance.

Les experts et les personnes qualifiées n'assistent, à l'exclusion du vote, qu'à la partie des débats relative aux questions pour lesquelles leur présence a été demandée.
(Article 86 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021)

Avis

Article 19 : Si l'avis du CST ne lie pas l'autorité territoriale, la saisine préalable est cependant obligatoire.

Article 20 : Les avis du CST sont émis à la **majorité des représentants du personnel présents ayant voix délibérative**.

L'abstention est ainsi admise.

En cas de partage des voix, l'avis du comité est réputé avoir été donné.

Lorsqu'une question à l'ordre du jour, dont la mise en œuvre nécessite une délibération, recueille un avis défavorable **unanime** des représentants du personnel, cette question fait l'objet d'un réexamen et donne lieu à une nouvelle consultation du CST dans un délai qui ne peut être inférieur à huit jours et excéder trente jours. La convocation est adressée dans un délai de huit jours au moins aux membres du CST.

Le comité siège alors valablement sur cette question quel que soit le nombre de représentants du personnel présents. Il ne peut être appelé à délibérer une nouvelle fois suivant cette même procédure.

Lorsqu'une délibération de la collectivité a prévu le recueil des voix du collège des collectivités, le CST et la FSCT procèdent au recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Dans ce cas, les deux collèges votent séparément et le CST ou la FSCT émettent deux avis sur chaque dossier.

Les experts, les personnalités qualifiées, le médecin du travail, les conseillers/assistants de prévention et l'agent chargé d'une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité ne participent pas au vote.

Article 21 : Les représentants suppléants des deux collèges qui ne remplacent pas un représentant titulaire défaillant peuvent assister aux réunions du CST et de la FSCT. Ils ne peuvent toutefois pas prendre part aux débats et aux votes.

(Article 86 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021)

Article 22 : Les avis des instances sont portés, par tout moyen, à la connaissance des agents en fonctions dans la collectivité.

(Article 93 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021)

Vote et procès-verbal

Article 23 : En toute matière, il ne peut être procédé à un vote avant que chaque membre présent ayant voix délibérative ait été invité à prendre la parole.

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Affiché le **16 FEV. 2023**

ID : 077-200037133-20230209-1_26_2023-DE

Les modalités de vote sont définies et par collègue si la délibération prévoit le recueil des votes des 2 collèges ; (vote à main levée) vote à bulletins secrets sur demande d'une majorité des membres présents ayant voix délibérative.

Aucun vote par procuration n'est accepté.

Le résultat et la répartition des votes concernant toute proposition doivent figurer dans le procès-verbal.

Article 24 : PV du CST

Le secrétaire, assisté du secrétaire adjoint, établit le procès-verbal de la réunion.

Le procès-verbal de séance est signé par le Président, contresigné par le secrétaire et le secrétaire adjoint et transmis aux membres du CST dans un délai de quinze jours à compter de la date de la séance.

L'approbation du procès-verbal de la réunion constitue le premier point de l'ordre du jour de la réunion suivante.

(Article 81, I du décret n°2021-571 du 10 mai 2021)

Article 25 : Dans un délai de deux mois, le CST est informé, par une communication écrite du président à chacun des membres, des suites données à son avis.

Dispositions diverses

Article 26 : Autorisations d'absence

Les représentants du personnel, titulaires ou suppléants et les experts appelés à prendre part aux séances bénéficient d'une autorisation d'absence pour participer aux réunions sur simple présentation de leur convocation, tenant compte également des délais de route, de la durée de la préparation des réunions et du temps nécessaire au compte-rendu des travaux.

Jurisprudence : Les agents qui participent aux réunions des CST pendant leur jours de congés, ne peuvent ni bénéficier d'autorisations d'absence, ni prétendre à une compensation en temps de travail, dès lors qu'ils n'ont pas à solliciter de telles autorisations (Question écrite à l'Assemblée Nationale n°91259 publiée au JO le 14 juin 2016).

Lorsque l'agent, membre du CST se trouve en congé de maladie ordinaire à la date d'une séance, il doit être convoqué mais ne pourra y participer que s'il a été préalablement autorisé par son médecin traitant (Cass. mixte, 21 mars 2014, n° 12-20.002 et n° 12-20.003)

Une autorisation d'absence est accordée aux représentants du personnel faisant partie d'une délégation de la FSCT réalisant des enquêtes suite à des accidents, suite à une situation de danger grave et imminent ou des visites de lieux de travail organisées à l'initiative de la FSCT.

Les représentants du personnel, titulaires et suppléants, de la FSCT bénéficient, pour l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, d'un contingent annuel d'autorisations d'absence fixé par décret, en jours, proportionnellement aux effectifs couverts par l'instance et ses compétences.

(Article 96 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021)

(Article 1 du décret n°2019-1626 du 29 novembre 2016)

Article 27 : Frais de déplacement

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
 Reçu en préfecture le 16/02/2023
 Affiché le **16 FEV. 2023**
 ID : 077-200037133-20230209-1_26_2023-DE



Les membres du CST et de la FSCT et les experts convoqués ne perçoivent aucune indemnité du fait de leurs fonctions dans ces instances. Les participants siégeant avec voix délibérative sont toutefois indemnisés de leurs frais de déplacement selon le barème réglementaire applicable aux fonctionnaires en prenant pour référence leur adresse administrative.

(Article 99 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021)

Jurisprudence : CE du 13 février 2006, req. n° 265533. Seuls les représentants du personnel suppléants appelés à remplacer des titulaires défailants peuvent bénéficier du remboursement des frais de déplacement d'autorisations d'absence. Si le suppléant ne siège pas avec voix délibérative, il n'est donc pas remboursé desdits frais.

L'employeur prend en charge les frais de déplacement et de séjour des agents en formation dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux frais de déplacement des agents des collectivités territoriales.

Modification du règlement intérieur

Article 32 : La modification du présent règlement pourra être demandée et décidée à la majorité des membres du CST.

Signatures

Le Président	Le/La Secrétaire	Le/La Secrétaire adjoint(e)
M.....	M.....	M.....

Fait à Le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2023
Salle des fêtes de Sourdu
77171 SOURDUN**

Jeudi neuf février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sourdu sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 03/02/2023
Date d'affichage : 03/02/2023
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 56
Séance : n°1/27

Etaient présents : Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNLY (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Jérôme BENECH, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON et Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Virginie HUBLIER – Suppléante (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourdu), Tony PITA et Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Flavien BLANCHARD (Rupéroux)

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers en Brie) à Jacques Simony (Voulton), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins).

Martine LEGRAND est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

COMPTE EPARGNE TEMPS (CET), Modalités d'utilisation et d'indemnisation, Mise à jour des dispositions réglementaires, Annule et remplace la délibération du 8 décembre 2016

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, qui rappelle que chaque agent titulaire ou non titulaire, à temps complet ou à temps non complet, peut solliciter sur simple demande l'ouverture d'un compte épargne temps (CET). Sous certaines conditions, les agents bénéficiaires d'un CET peuvent opter pour une indemnisation d'une partie des jours épargnés.

Vu le décret n° 2004.878 du 26 août 2004, modifié, relatif au compte épargne temps (CET) dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale (J.O. du 28 mai 2010),

Vu le décret n°2018-1305 du 27 décembre 2018 relatif à la conservation des droits à congés acquis au titre d'un compte-épargne temps en cas de mobilité des agents dans la fonction publique (J.O du 29 décembre 2018),

Vu l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne temps dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature,

Vu l'arrêté du 28 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature,

Vu la circulaire n° 10-007135-D du 31 mai 2010 relative à la réforme du compte épargne temps dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 8 décembre 2016 instituant l'indemnisation du Compte Epargne Temps.

Considérant que le document annexé à la présente délibération reprend les principes actualisés du Compte Epargne Temps. Il sera intégré à la délibération définitive.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 2 février 2023.

Considérant l'avis favorable du Comité Social Technique du 6 février 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) **Fixe les dispositions relatives au Compte Epargne Temps (CET), conformément aux évolutions réglementaires et conformément à l'annexe jointe ou intégrée à la présente délibération.**
- 2) **Fixe la date d'effet de la présente délibération à compter de la date à laquelle elle aura été rendue exécutoire.**
- 3) **Actualise les montants de l'indemnisation en fonction de l'augmentation de la valeur du point d'indice de la rémunération ou toute autre revalorisation légale et réglementaire.**

- 4) Prévoit, en tant que de besoin, à chaque exercice budgétaire, les crédits nécessaires.
- 5) Autorise le Président ou son représentant à signer les cas échéants tous actes.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LA VENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

NOUVELLES MODALITES RELATIVES AU CET

Références Juridiques

- Décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale (JO du 28 août 2004),
- Décret n°2010-531 du 20 mai 2010 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale (J.O. du 28 mai 2010),
- Décret n°2018-1305 du 27 décembre 2018 relatif à la conservation des droits à congés acquis au titre d'un compte-épargne temps en cas de mobilité des agents dans la fonction publique (J.O du 29 décembre 2018),
- Arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne temps dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature,
- Arrêté du 28 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature,
- Circulaire n° 10-007135-D du 31 mai 2010 relative à la réforme du compte épargne temps dans la fonction publique territoriale.

Définition du Compte Epargne Temps

Le dispositif du Compte Epargne Temps (C.E.T.), mis en place pour la fonction publique d'Etat en 2002, a été transposé au sein de la FPT par la parution du décret n°2004-878 du 26 août 2004.

En 2010, le décret relatif au compte épargne temps dans la FPT n° 2010-531, est venu modifier le décret initial de 2004, en donnant compétence aux collectivités pour en fixer les règles de fonctionnement et en ouvrant la possibilité d'indemnisation (ou de monétisation) des jours épargnés.

Depuis le 30 décembre 2018, certaines modalités de fonctionnement du C.E.T. ont de nouveau changé :

- D'une part, l'arrêté du 28 novembre 2018 (modifiant l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature), a revalorisé le montant de l'indemnisation des jours épargnés (date d'entrée en vigueur le 1er janvier 2019).
- D'autre part, le décret n°2018-1305 du 27 décembre 2018 a :
 - à compter du 30 décembre 2018, abaissé le seuil à partir duquel il est possible de demander la monétisation (ou l'indemnisation) des jours épargnés au titre du C.E.T. à 15 jours (au lieu de 20 jusqu'alors);
 - modifié les décrets préexistants en la matière pour les trois versants de la fonction publique (Etat, Hospitalière, Territoriale), dont le décret n°2004-878, en instaurant la conservation des droits à congé acquis au titre d'un C.E.T., en cas de mobilité des agents au sein de la fonction publique, prenant effet à compter du 1er janvier 2019.

L'ouverture du CET

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Affiché le **16 FEV. 2023**

ID : 077-200037133-20230209-1_27_2023-DE

Bénéficiaires : L'ouverture d'un C.E.T. est possible pour les agents remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- être **agent titulaire ou contractuel de droit public** de la FPT ou fonctionnaire de la FPE ou FPE accueillis par détachement,
- **exercer ses fonctions au sein d'une collectivité** territoriale ou d'un établissement public territorial,
- être employé de manière continue et avoir accompli **au moins une année de service**.

Agents exclus du dispositif du CET :

- les fonctionnaires stagiaires,
- les agents contractuels de droit public recrutés pour une durée inférieure à un an,
- les agents de droit privé (CUI-CAE, contrat d'apprentissage, etc.),
- les fonctionnaires et contractuels relevant de régimes d'obligations de service définis dans les statuts particuliers de leur cadre d'emplois c'est-à-dire les professeurs, les assistants spécialisés et les assistants d'enseignement artistique.

L'ouverture d'un CET se fait à la **demande expresse de l'agent** concerné qui peut être formulée à tout moment de l'année. L'autorité territoriale est tenue d'ouvrir le C.E.T au bénéfice du demandeur dès lors qu'il remplit les conditions cumulatives. Les nécessités du service ne peuvent lui être opposées lors de l'ouverture du C.E.T mais seulement à l'occasion de l'utilisation des jours épargnés sur le C.E.T.

Les règles de fonctionnement du C.E.T sont déterminées par l'organe délibérant dans l'intérêt du service, après avis du comité social technique.

Alimentation du CET

L'unité d'alimentation du CET est la durée effective d'une journée de travail et non d'heures.

L'alimentation par ½ journées n'est pas possible.

Le CET est alimenté par :

- le report de **RTT sans limitation du nombre**.
- le report de **congés annuels** (sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à 20 jours) **soit 05 jours de congés annuels**.
- **les jours de fractionnement** accordés au titre des jours de congés annuels non pris dans la période du 1er mai au 31 octobre.
- **une partie des jours de repos compensateur** (récupération des heures supplémentaires notamment) **n'excédant pas 02 jours**

Le C.E.T ne peut être alimenté par le report de congés bonifiés, et par le report de congés annuels, de jours de RTT et, le cas échéant, de repos compensateurs acquis durant les périodes de stage.

Le nombre total des jours maintenus sur le C.E.T ne peut excéder 60 jours.

Comme son ouverture, l'**alimentation du C.E.T** relève de la seule décision de l'agent titulaire du compte.

Elle fait l'**objet d'une demande expresse et individuelle de l'agent titulaire du C.E.T**. Cette demande précise la nature et le nombre de jours que l'agent souhaite verser sur son compte dans la limite du nombre fixé par le décret.

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Affiché le **16 FEV. 2023**

ID : 077-200037133-20230209-1_27_2023-DE

La demande d'alimentation du C.E.T peut être formulée à tout moment de l'année.

Elle n'est cependant effectuée qu'en date du 31 décembre de l'année en cours, au vu des soldes de congés annuels et RTT effectivement non consommés sur l'année civile. L'agent est informé annuellement des droits épargnés et consommés.



Utilisation du CET

Il existe 4 possibilités d'utilisation des droits :

- La prise de jours de congés
- Le maintien des jours sur le C.E.T
- L'indemnisation forfaitaire des jours (monétisation)
- La prise en compte des jours au sein du régime de RAFF (uniquement pour les fonctionnaires affiliés à la CNRACL).

L'agent peut utiliser ses droits à congés épargnés sur son C.E.T dès qu'il a 1 jour d'épargné, il n'a pas obligation de prendre un nombre de jours minimum.

Utilisation de plein droit :

- à l'issue d'un congé de maternité, d'adoption,
- à l'issue d'un congé de paternité,
- à l'issue d'un congé de solidarité familiale (anciennement accompagnement d'une personne en fin de vie).

La durée de validité du C.E.T est illimitée.

L'agent a plusieurs solutions :

- si au 31 décembre, le nombre de jours inscrits sur son C.E.T est ≤ 15 jours, il ne peut utiliser les droits ainsi épargnés que sous forme de congés annuels.
- si ce nombre est > 15 jours (du 16^{ème} au 60^{ème} jour), l'agent ne peut utiliser les 15 premiers jours que sous la forme de congés annuels et doit exercer une option, au plus tard au 31 janvier de l'année suivante, pour les jours dépassant ce seuil, et dans les proportions qu'il souhaite :
 - s'il est fonctionnaire affilié à la CNRACL : l'agent peut opter pour le maintien des jours sur le C.E.T, pour leur utilisation en jours de congés, pour leur indemnisation ou pour la prise en compte au titre du RAFF,
 - s'il est fonctionnaire affilié au régime général de sécurité sociale ou contractuel de droit public : l'agent peut opter, pour le maintien des jours sur le C.E.T., pour leur utilisation en jours de congés ou pour leur indemnisation.

Indemnisation

Le montant de l'indemnisation forfaitaire est fixé en fonction de la catégorie hiérarchique à laquelle appartient l'agent :

- **Catégorie A : 135 euros par jour.**
- **Catégorie B : 90 euros par jour.**
- **Catégorie C : 75 euros par jour.**

La demande d'indemnisation doit intervenir au plus tard le 31 janvier de chaque année

Conservation des droits épargnés

L'agent public conserve ses droits à congés acquis au titre du C.E.T. en cas de :

- mobilité : mutation, intégration directe, détachement;
- disponibilité ou de congé parental;
- mise à disposition.

En cas de mobilité (mutation, intégration directe ou détachement), l'agent peut bénéficier de ses jours épargnés et la gestion du C.E.T. est assurée par l'administration d'accueil.

A compter du 1er janvier 2019, les agents conservent les droits acquis au titre du C.E.T., quand bien même ils changeraient de versants entre fonctions publiques.

Lorsqu'il est placé en disponibilité ou en congé parental, l'agent conserve ses droits et ne peut les utiliser que sur autorisation de son administration d'origine.

Lorsqu'il est mis à disposition (hors droit syndical), l'agent conserve les droits acquis au titre du C.E.T. dans sa collectivité ou établissement d'origine, mais l'alimentation et l'utilisation du compte sont en principe suspendus pendant la durée de la mise à disposition.

Toutefois, sur autorisation conjointe des administrations d'origine et d'accueil (désignées « administration de gestion et administration d'emploi » par le décret n°2004-878), les droits acquis à la date de la mise à disposition peuvent être utilisés.

En cas de mise à disposition auprès d'une organisation syndicale, les droits sont ouverts : l'alimentation et l'utilisation du C.E.T. se poursuivent conformément aux modalités en vigueur dans la collectivité ou l'établissement d'origine. La gestion du compte est assurée par la collectivité ou l'établissement d'origine.

Cessation définitive de fonctions :

Le C.E.T doit être soldé à la date de radiation des cadres pour le fonctionnaire ou des effectifs pour l'agent contractuel.

Un agent admis à faire valoir ses droits à la retraite, ou toute autre cessation définitive de fonctions, alors qu'il se trouvait en congé de maladie, bénéficiera de l'indemnisation des droits épargnés sur son compte épargne-temps uniquement si l'employeur a adopté une délibération instituant la monétisation du CET au sein de la collectivité. A défaut, ils seront perdus.

Cas particulier du décès :

En cas de décès de l'agent, les jours épargnés sur le C.E.T donnent toujours lieu à une indemnisation de ses ayants droit et ce même si la collectivité n'a pas délibéré pour la monétisation. Le nombre de jours accumulés sur le compte épargne temps est multiplié par le montant forfaitaire correspondant à la catégorie à laquelle appartenait l'agent au moment de son décès.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2023
Salle des fêtes de Sourduin
77171 SOURDUN**



Jeudi neuf février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sourduin sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 03/02/2023
Date d'affichage : 03/02/2023
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 56
Séance : n°1/28

Etaient présents : Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Jérôme BENECH, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON et Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Virginie HUBLIER – Suppléante (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourduin), Tony PITA et Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Flavien BLANCHARD (Rupéroux)

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers en Brie) à Jacques Simony (Voulton), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins).

Martine LEGRAND est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

CONGES ET ABSENCES DES AGENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS – DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, qui rappelle que le conseil communautaire a délibéré :

- le 13 juin 2013, sur l'organisation de la semaine de travail et sur la mise en œuvre de la RTT.
- le 7 avril 2022, sur l'indemnisation horaire pour travaux supplémentaires et le dépassement du contingent réglementaire astreintes et permanences.

Vu la loi du 6 avril 2019 de Transformation de la Fonction Publique, vu les articles L.621-1 à L.621-3 du Code Général de la Fonction Publique ; le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux (JO du 30.11.85) modifié ; le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux congés annuels des contractuels territoriaux modifié.

Considérant que le régime des congés et absences des agents doit faire l'objet d'une mise à jour en raison des dernières évolutions réglementaires et techniques.

Considérant qu'il s'agit d'une part de la transposition pour tous les employeurs publics de justifier de 1607 heures annuelles de service effectif pour un agent à temps complet et d'autre part de la mise en ligne de l'application de gestion des congés et absences sur le logiciel.

Considérant qu'il est proposé au Conseil Communautaire de redéfinir les principes généraux en matière de congés et absences des agents.

Considérant que le document annexé à la présente délibération général reprend les principes des congés et absences des agents de la Communauté de Communes du Provinois.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 2 février 2023.

Considérant l'avis favorable du Comité Social Technique du 6 février 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) Approuve le règlement général des congés et absences des agents de la Communauté de Communes du Provinois.
- 2) Dit que le règlement général des congés et absences entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

- 3) Dit que les modalités pratiques d'application seront réglées par une note de service qui sera notifié à tous les agents.
- 4) Autorise le Président ou son représentant à signer les cas échéants tous actes.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

REGLEMENT GENERAL DES CONGES ET ABSENCES DES AGENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS

Dispositions légales et réglementaires

Les congés annuels

Références Juridiques

- Loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique
- Articles L.621-1 à L.621-3 du Code Général de la Fonction Publique
- Décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux (JO du 30.11.85)
- Décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux congés annuels des contractuels territoriaux

Bénéficiaires :

Les agents de la fonction publique en position d'activité ont droit à un congé annuel rémunéré.

Durée du congé

« Tout fonctionnaire en activité a droit pour une année de services accomplis, à un congé d'une durée égale à 5 fois ses obligations hebdomadaires de service ».

La durée du congé annuel se calcule en nombre de jours effectivement ouvrés, correspondant au nombre de jours effectivement travaillés par l'agent, et non en fonction de la durée hebdomadaire effective du service.

L'agent travaillant à temps partiel ou à temps non complet, décompte ses jours de congés annuels uniquement sur la base de ses obligations hebdomadaires réelles de service.

L'absence de service est limitée à 31 jours consécutifs. Cette règle ne s'applique pas quand l'intéressé bénéficie de congés bonifiés.

Les agents qui n'exercent pas leurs fonctions sur la totalité de la période de référence (du 1er janvier au 31 décembre), ont droit à un congé annuel dont la durée est calculée au prorata de la durée de services accomplis. Le nombre de jours obtenu est arrondi à la demi-journée immédiatement supérieure.

Cas particuliers

Pour les agents effectuant un service irrégulier ou dont le nombre de jours travaillés dans la semaine n'est pas identique :

La règle du décompte en jours ouvrés impose d'établir une moyenne hebdomadaire de travail.

Les périodes ouvrant droit à congé

Les congés annuels correspondent à une période de repos autorisée rémunérée, qui s'ajoute aux repos hebdomadaires et aux jours fériés.

Les congés annuels correspondent à une période d'activité, l'activité étant « la position du fonctionnaire qui, titulaire d'un grade, exerce effectivement les fonctions de l'un des emplois correspondant à ce grade », à savoir :

- tous les congés de maladie : congé maladie ordinaire, congé longue maladie, congé longue durée, congé de grave maladie (pour les agents contractuels), congés d'invalidité temporaire imputable au service, congés pour accidents de service ou maladie professionnelle, congé pour infirmité de guerre,
- le congé maternité, le congé paternité et d'accueil de l'enfant ou le congé d'adoption,
- le congé de présence parentale,
- les congés de formation : formation professionnelle, bilan de compétences, validation des acquis de l'expérience, formation syndicale, formation de cadres de jeunesse,
- les congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie,
- les décharges de service pour l'exercice d'un mandat syndical,
- les périodes d'instructions militaires ou d'activité dans la réserve opérationnelle d'une durée inférieure ou égale à 30 jours cumulés par année civile, ou d'activité dans la réserve de sécurité civile d'une durée inférieure ou égale à 15 jours par année civile, ou d'activité dans la réserve sanitaire d'une durée inférieure ou égale à 45 jours cumulés par année civile,
- les autorisations d'absence,

Par contre, **l'agent n'acquiert pas de droits à congé lorsqu'il est placé dans une position autre que l'activité** (disponibilité, congé parental). Le fonctionnaire placé en position de détachement acquiert des droits à congé annuel dans l'administration ou l'organisme d'accueil.

Les jours de fractionnement

Des congés supplémentaires sont attribués lorsque l'agent utilise ses congés annuels **en dehors de la période du 1er mai au 31 octobre.**

Ces jours de congés supplémentaires, dits "jours de fractionnement", doivent obligatoirement être accordés aux fonctionnaires et agents contractuels, qui remplissent les conditions pour en bénéficier :

- il est attribué un jour de congé supplémentaire, si l'agent a pris 5, 6 ou 7 jours de congé annuel en dehors de la période comprise entre le 1er mai et le 31 octobre,
- il est attribué 2 jours de congés supplémentaires lorsque l'agent a pris au moins 8 jours de congé annuel en dehors de la période considérée.

L'utilisation des congés

Les agents doivent prendre la totalité de leurs congés annuels ainsi que les jours attribués au titre du fractionnement au cours de l'année civile. Les congés doivent être épuisés au 31 décembre.

La procédure d'attribution des congés

L'autorité territoriale doit définir, après consultation des agents intéressés, un calendrier des congés de l'année afin de prévoir les absences dues aux congés. Pour fixer ce calendrier, l'autorité territoriale doit tenir compte :

- de l'obligation pour tous agents de poser et prendre un nombre de congés annuels qui ne peut être inférieur à 20 jours.
- des fractionnements et des échelonnements imposés pour l'intérêt du service,
- de la priorité dont bénéficient les agents chargés de famille pour le choix de la période (par exemple par rapport au calendrier scolaire).

Interruption et report des congés

L'interruption

Interruption à la demande de l'administration

Un agent en congés annuels peut être exceptionnellement rappelé à son poste en cas de nécessité de service. L'administration devra cependant justifier des nécessités de service.

Interruption due à la maladie

Un agent malade pendant son congé annuel a le droit de bénéficier ultérieurement de la période de congé coïncidant avec l'arrêt de travail.
L'intéressé conserve son droit à la fraction du congé non utilisée.

Aucune disposition législative ou réglementaire n'oblige l'agent à reprendre ses fonctions après un congé de maladie pour pouvoir bénéficier du reliquat de congé annuel. A la fin de la période de congé de maladie, l'agent est à nouveau placé en congé annuel jusqu'au terme initialement fixé pour son retour. Le report à l'issue du rétablissement du salarié peut, le cas échéant, intervenir en dehors de la période de référence.

Le report

Report des congés non pris du fait des nécessités de service

Le report des congés sur l'année suivante est possible sur autorisation exceptionnelle de l'autorité territoriale. Cette autorisation peut être accordée lorsque l'agent n'a pu épuiser ses congés pour des raisons de service

Report des congés non pris pour raison de santé

Un fonctionnaire ayant acquis des congés annuels durant une année mais qui n'aurait pas pu en bénéficier du fait d'un congé pour raison de santé peut en retrouver l'usage à l'issue de ce congé y compris si ce dernier se termine une autre année que l'année d'acquisition de ses congés annuels.

Période de report des congés annuels

La période de report des congés est fixée à quinze mois à l'expiration de laquelle le droit au congé annuel payé est éteint. Ce droit au report s'exercera dans la limite de quatre semaines conformément aux dispositions de l'article 7 de la directive européenne 2003/88/CE.

Les congés non pris

Les congés annuels non pris peuvent être déposés sur un compte épargne-temps, dans les conditions prévues par délibération et conformes aux décrets n° 2004-878 du 26 août 2004 et n° 2010-531 du 20 mai 2010 relatifs au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale.

2. Les jours fériés

Références Juridiques

- Loi n° 47-773 du 30 avril 1947 modifiée par la loi n° 48-746 du 29 avril 1948 relative à la journée du 1er Mai (J.O des 1er mai 1947 et 30 avril 1948)
- Décret n° 62-765 du 6 juillet 1962 portant règlement sur la comptabilité publique

Les jours fériés constituent des jours de congés supplémentaires rémunérés, accordés au-delà des 5 semaines de congés payés légales.

La liste des jours fériés résulte de nombreuses dispositions légales.

Liste des jours fériés :

- Jour de l'an : 1er janvier
- Lundi de Pâques
- Fête du travail : 1er mai
- Ascension
- Victoire 1945 : 8 mai
- **Lundi de Pentecôte (*)**
- Fête nationale : 14 juillet
- Assomption : 15 août
- Toussaint : 1er novembre
- Armistice 1918 : 11 novembre
- Noël : 25 décembre

* a défaut du Lundi de Pentecôte, la journée de solidarité sera déduite des congés ARTT de l'agent ou de ses Heures supplémentaires.

Rémunération

La rémunération est versée pendant les jours fériés.

Incidence sur le congé annuel et récupération

Un jour férié inclus dans une période de congé annuel n'est pas imputé sur la durée de ce congé. **Un jour férié se situant en dehors des obligations de service ne donne pas lieu à récupération.**

Cas particulier du 1er mai

Le 1er Mai est le seul jour férié obligatoirement chômé et payé. Ce jour férié bénéficie d'un régime particulier.

Repos obligatoire : le repos obligatoire se traduit par une interdiction de travailler, à l'exception des services qui, en raison de la nature de leur activité ne peuvent interrompre le travail (gardiennage, sécurité, Etat civil...)

Bien que chômée, la journée du 1er Mai est considérée comme une journée de travail effectif au regard de la rémunération : ainsi, la rémunération doit être intégralement maintenue. A l'inverse, le 1er Mai ne peut procurer un avantage plus grand que si l'agent avait travaillé.

Cas où le 1er Mai tombe un jour de repos hebdomadaire (samedi, dimanche ou temps partiel)

Aucun jour de repos supplémentaire n'est dû lorsque le 1er Mai coïncide avec les jours de repos hebdomadaires. **Les jours fériés ne sont pas récupérables s'ils tombent un jour où l'agent ne travaille pas du fait de son temps partiel.**

Les agents mensualisés percevront 1/30^e de sa rémunération mensuelle, le traitement se liquidant en trentième indivisible.

Cas où le 1er Mai tombe un jour habituellement travaillé

Les agents bénéficient d'un jour férié.

Le chômage du 1er Mai ne peut procurer à l'agent un avantage plus grand que s'il avait travaillé.

Incidence sur les congés de maladie, maternité et accident de travail

Si la journée du 1er Mai coïncide avec les congés de maladie, maternité, accident de travail, aucune rémunération supplémentaire n'est due. **Ce jour férié ne donne pas droit à un jour de repos supplémentaire** ; il est intégré dans le calcul des congés de maladie à plein ou demi-traitement.

Travail du 1er Mai

Dans les cas exceptionnels tenant à la nature de l'activité du service, les agents peuvent être amenés à travailler le 1er Mai.

Pour les agents mensualisés, la rémunération mensuelle sera maintenue, augmentée des IHTS au taux des heures du dimanche et des jours fériés, ou la journée du 1er Mai sera récupérée.

Pour les agents à temps non complet, soit l'agent est rémunéré au taux horaire normal augmenté des IHTS au taux des heures du dimanche et des jours fériés, soit la journée du 1er Mai est récupérée.

Le temps de récupération peut être majoré dans les mêmes proportions que le taux des heures supplémentaires (majoration des 2/3 pour les jours fériés).

3. Les autorisations spéciales d'absence

Le cadre statutaire

L'article L.214-3 et l'article L.622-5 du Code Général de la Fonction Publique prévoient la possibilité d'accorder aux agents publics des autorisations spéciales d'absence :

- à la parentalité et à l'occasion de certains événements familiaux.
- aux représentants dûment mandatés des syndicats pour assister aux congrès professionnels syndicaux fédéraux, confédéraux et internationaux ainsi qu'aux réunions des organismes directeurs des unions, fédérations ou confédérations dont ils sont membres élus
- aux membres du Conseil commun de la fonction publique et des organismes statutaires
- aux membres des commissions d'agrément en matière d'adoption mentionnées à l'article L. 225-2 du code de l'action sociale et des familles.

Pour les autorisations d'absence liées à des événements familiaux ou de la vie courante, elles sont accordées par l'autorité territoriale comme suit :

	Mariage / PACS (1)	Maladie très grave(1)	Décès (1)
Agents.....	5		
Conjoint		5	5
Père, Mère		3	5
Enfants	3	3	5
Conjoint des enfants			3
Beaux-parents			2
Grands-parents			2
Frères, sœurs	3		2
Beaux-frères, belles-sœurs			2

(1) le justificatif doit accompagner la demande de congé (bulletin de décès, copie de publication de mariage, certificat médical)

L'octroi d'une autorisation d'absence ne constitue pas un droit pour les intéressés. Elle peut être refusée par l'autorité territoriale pour des motifs circonstanciés tenant aux nécessités du fonctionnement normal du service.

L'octroi d'une autorisation d'absence maintient l'agent en position d'activité, ce qui emporte les conséquences juridiques suivantes :

- l'absence est considérée comme service accompli (notamment en matière d'avancement, de stage, ou de rémunération),
- la durée de l'autorisation d'absence n'est pas imputée sur les droits à congés annuels,
- l'autorisation d'absence place l'agent en situation régulière d'absence.

L'octroi d'une autorisation d'absence est lié à la condition d'activité. Les autorisations d'absence n'ont lieu d'être accordées que dans la mesure où l'agent aurait dû exercer ses fonctions durant la circonstance. **Il en découle que les autorisations d'absence sont accordées au moment de l'évènement et ne peuvent être ni reportées, ni accordées pendant un congé annuel, ni récupérées.**

4. Le congé de solidarité familiale

Références :

- Articles L.633-1 à L.633-3 du Code Général de la Fonction Publique
- Loi n°2010-209 du 2 mars 2010 visant à créer une allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie
- Décret n° 2013-67 du 18 janvier 2013 relatif au congé pour solidarité familiale et à l'allocation d'accompagnement des personnes en fin de vie pour les fonctionnaires relevant de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
- Décret n° 2013-68 du 18 janvier 2013 relatif au congé pour solidarité familiale pour les agents contractuels des fonctions publiques de l'Etat, territoriale et hospitalière

Conditions d'octroi du congé

Bénéficiaires du congé et objet du congé de solidarité familiale

Le congé de solidarité familiale est ouvert aux fonctionnaires en activité ou en position de détachement et aux agents non titulaires en position d'activité.

Un agent a droit au congé de solidarité familiale lorsqu'un ascendant, un descendant, un frère, une soeur, une personne partageant le même domicile ou l'ayant désigné comme sa personne de confiance au sens de l'article L. 1111-6 du Code de la Santé Publique souffre d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital ou est en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable, quelle qu'en soit la cause.

Procédure d'octroi du congé

L'agent doit faire sa demande de congé par écrit et fournir un justificatif médical.

Ce congé est de droit. Il ne peut être refusé ni reporté.

Forme, durée et renouvellement du congé

L'agent peut demander le bénéfice du congé de solidarité familiale :

- Pour une période continue d'une durée maximale de trois mois, renouvelable une fois
- Par périodes fractionnées d'au moins sept jours consécutifs, dont la durée cumulée ne peut être supérieure à six mois ;
- Sous forme d'un service à temps partiel dont la durée est de 50 %, 60 %, 70 % ou 80 % du temps de service que les fonctionnaires à temps plein exerçant les mêmes fonctions doivent effectuer. Le service à temps partiel est accordé pour une durée maximale de trois mois, renouvelable une fois.

Le congé prend fin soit à l'expiration de la période de trois mois, soit dans les trois jours qui suivent le décès de la personne accompagnée, soit à la demande de l'agent.

Situation de l'agent bénéficiaire

Incidences du congé sur la situation administrative de l'agent

La durée du congé est assimilée à une période de service effectif.

Le congé de solidarité familiale ne peut être imputé sur la durée des congés annuels.

L'agent conserve pendant le congé de solidarité familiale ses droits à prestations en nature et en espèce d'assurance maladie, maternité invalidité et décès de son régime d'origine, régime spécial ou général (L.161-9 du Code de Sécurité Sociale).

Le décompte de la période maximale d'inscription sur une liste d'aptitude (3 ans) est suspendu durant le congé de solidarité familiale.

Le congé de solidarité familiale est pris en compte dans la constitution du droit à pension et dans la liquidation de la pension, prévue par le décret n°2002-1547 du 20 décembre 2002 sous réserve que l'agent s'acquitte, à l'issue du congé, d'une retenue pour pension.

Rémunération

Le congé de solidarité familiale n'est pas rémunéré, cependant la Loi n°2010-209 crée une « **allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie** »

Les allocataires doivent bénéficier d'un congé de solidarité familiale ou l'avoir transformé en période d'activité à temps partiel.

Le nombre maximal d'allocations journalières est fixé :

- à 21 lorsque l'agent prend un congé ;
- à 42 lorsque le congé est transformé en périodes d'activité à temps partiel.

Le Financement et le versement de l'allocation sont assurés par :

- la collectivité ou l'établissement employant l'agent quand il relève du régime spécial
Le fonctionnaire adresse à son employeur une demande de versement de l'allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie comportant les indications suivantes :
 - le nombre de journées d'allocation demandées,
 - Les nom et prénom, le numéro de sécurité sociale, l'attestation du médecin ainsi que le nom de l'organisme de sécurité sociale dont relève la personne accompagnée,
 - Le cas échéant, le nom des autres bénéficiaires de l'allocation ainsi que la répartition entre les bénéficiaires.
- la CPAM pour les agents relevant du régime général
Un formulaire CERFA 14555*01 « Demande d'allocation journalière d'accompagnement à domicile d'une personne en fin de vie » est prévu pour les relevant de ce régime (arrêté du 16 décembre 2011).

L'employeur public (pour les fonctionnaires) ou la CPAM (pour les agents contractuels) doivent informer, dans les 48 heures suivant la réception de la demande de l'agent, le régime d'assurance maladie dont relève la personne accompagnée. A défaut de réponse dans les 7 jours, l'accord de l'organisme est réputé acquis.

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le **10 FEV. 2023**

ID : 077-200037133-20230209-1_29_2023-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2023
Salle des fêtes de Sourdu
77171 SOURDUN**



Jeudi neuf février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sourdu sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 03/02/2023
Date d'affichage : 03/02/2023
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 56
Séance : n°1/29

Etaient présents : Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Jérôme BENECH, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON et Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Virginie HUBLIER – Suppléante (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourdu), Tony PITA et Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Marline CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Flavien BLANCHARD (Rupéreau)

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers en Brie) à Jacques Simony (Voulton), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins).

Martine LEGRAND est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

MOTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS POUR L'EXPLOITATION DU RESEAU DE BUS DE SON TERRITOIRE

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, qui précise que le Conseil d'Administration d'Ile-de-France Mobilités doit très prochainement attribuer le marché de l'exploitation du réseau de bus de notre territoire. Il prendra effet au 1^{er} août 2023.

Considérant que le conseil communautaire s'inquiète des conséquences importantes d'un éventuel changement d'opérateur sur la qualité du service public rendu, en particulier dans la phase de transition.

Considérant qu'il tient à exprimer sa vive préoccupation quant :

- Aux conditions de reprise du personnel et des dépôts nécessaires à l'exploitation des transports en commun ;
- Aux liens entre l'éventuelle nouvelle société d'exploitation dédiée au réseau et le territoire provinois
- Aux conditions de fonctionnement du bus à la demande
- Aux relations quotidiennes entre le transporteur, la CC et les communes sur des sujets tels que la gestion des événements touristiques majeurs, la gestion du train touristique et de la navette estivale en gare SNCF ou encore le transport des élèves des écoles vers le centre aquatique.

Considérant que la gestion, dans une région francilienne très urbanisée, d'un réseau de transport de lignes régulières et scolaires exclusivement situé en zone rurale, est spécifique et doit tenir compte des singularités du territoire provinois.

Considérant que dans ce contexte, il est essentiel que le conseil d'administration d'Ile de France Mobilités prenne la mesure des conséquences pratiques de la décision qu'il sera amené à prendre.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vote une motion pour interpeler Ile-de-France Mobilités au sujet de l'exploitation du réseau de bus du territoire Provinois.

Demande à Ile-de-France Mobilités et au Département de prendre en considération cette motion.

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le **10 FEV. 2023**

ID : 077-200037133-20230209-1_29_2023-DE

Dit que cette motion sera transmise au Directeur Général d'Ile-de-France Mobilités et au Département.

DH

Pour extrait conforme,
Le Président,

Olivier Lavenka


Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.